RAPPORT ANNUEL 2005



GROUPE PARTOUCHE

GROUPE PARTOUCHE
Rapport annuel 2005

Sommaire

02 Le Groupe Partouche en chiffres

04 Le mot du Président du Conseil de Surveillance

06 Message du Président du Directoire

08 Métier & contexte

10 Historique du Groupe Partouche

16 Chiffres Clés

17 Rapport financier

18 Rapport de gestion

44 Comptes consolidés

76 Comptes sociaux

104 Renseignements de caractère général

Conseil de surveillance

Isidore PARTOUCHE
Président

Marcel PARTOUCHE
Vice-Président

Maurice SEBAG
Membre

Gaston GHRENASSIA
Membre

Directoire

Patrick PARTOUCHE
Président du Directoire

Hubert BENHAMOU
Directeur Général

Ari SEBAG
Directeur Général

Richard PARTOUCHE
Directeur Général

Katy ZENOU
Directeur Général

GROUPE PARTOUCHE

99,90 %

Groupe Partouche International
(Bruxelles - Belgique)

- 85,00 % — **Sté du Casino de Djerba** — Casino de Djerba (Tunisie)
- 99,00 % — **Casino Nuevo San Roque** — Casino de San Roque (Espagne)
- 100,00 % — **SA SIKB** — Knokke (Belgique)
- 99,39 % — **SA ECK** — Casino de Knokke (Belgique) — 0,61 %
- 40,00 % — **Casino Sluis N.V.** — Sluis (Pays-Bas)
- 70,00 % — **Caskno** — Bruxelles (Belgique)
- **Ad Nor Technologie** — Paris (France) — 100,00 %

100,00 %

Groupe de Divonne
(Divonne-les-Bains)

- 98,69% — **Casino de Divonne** — Casino Divonne-les-Bains
- 99,94% — **Casino d'Annemasse** — Casino Annemasse
- 0,04% — **Sci L'Arve** — Annemasse — 96,96 %
- 100,00 % — **Casino de St-Julien** — Casino St-Julien
- 100,00 % — **Casino de Hauteville** — Casino Hauteville-Lompnes
- 80,00 % — **Casino Crans-Montana** — Casino Crans-Montana (Suisse)
- 100,00 % — **SOMARG** — Paris

55,56 %

Société Française de Casinos
(Paris)

- 99,89 % — **Centre Animation Le Phoebus** — Casino Gruissan
- **SCI Aménagement Zone Touristique** — Gruissan — 99,00 %
- **SCI de l'Hôtel du Casino** — Gruissan — 99,99 %
- **SCI Centre Animation Le Phoebus** — Gruissan — 0,03 % / 99,95 %
- 97,54 % — **SIHCT** — Paris
- 99,95 % — **Casino Port-La-Nouvelle** — Port-La-Nouvelle
- 99,80 % — **GCJB** — Paris
- 99,90 % — **Sté Expl. Dancing Discothèque** — Paris
- 99,90 % — **SF2D** — Paris
- 99,70 % — **Sté du Casino Le Mirage** — Casino Agadir (Maroc)
- 61,22% — **SEMCG** — Thermes Châtelguyon — 99,70 %
- 0,30 % — **SCI Foncière Grands Hôtels** — Châtelguyon — 95,06 %
- 1,56 % — **Cie Thermale de Châtelguyon** — Châtelguyon — 93,73 %
- 5,99 % — **S H Splendid et Nouvel Hôtel** — Hôtel Châtelguyon
- 0,11 % — **Café Carmen** — Paris
- 99,95 % — **Châtel Casino** — Casino Châtelguyon
- 99,91 %

58,75 %

Forges Thermal
(Casino Forges-les-Eaux)

- 20,00 % — **Casino de Vichy** — Casino Vichy "Les 4 Chemins" — 79,93 %
- **Cinéma Élysée** — Vichy — 96,00 %
- 20,00 % — **Élysée Palace Hôtel** — Vichy — 79,80 %
- 17,24% — **CHM** — Vichy — 76,43 %
- 20,00% — **Elysée Palace Expansion** — Vichy — 79,80 %
- **Société de l'Élysée Palace** — Vichy — 99,97 %
- 30,00 % — **International Casino of Madrid** — Égypte

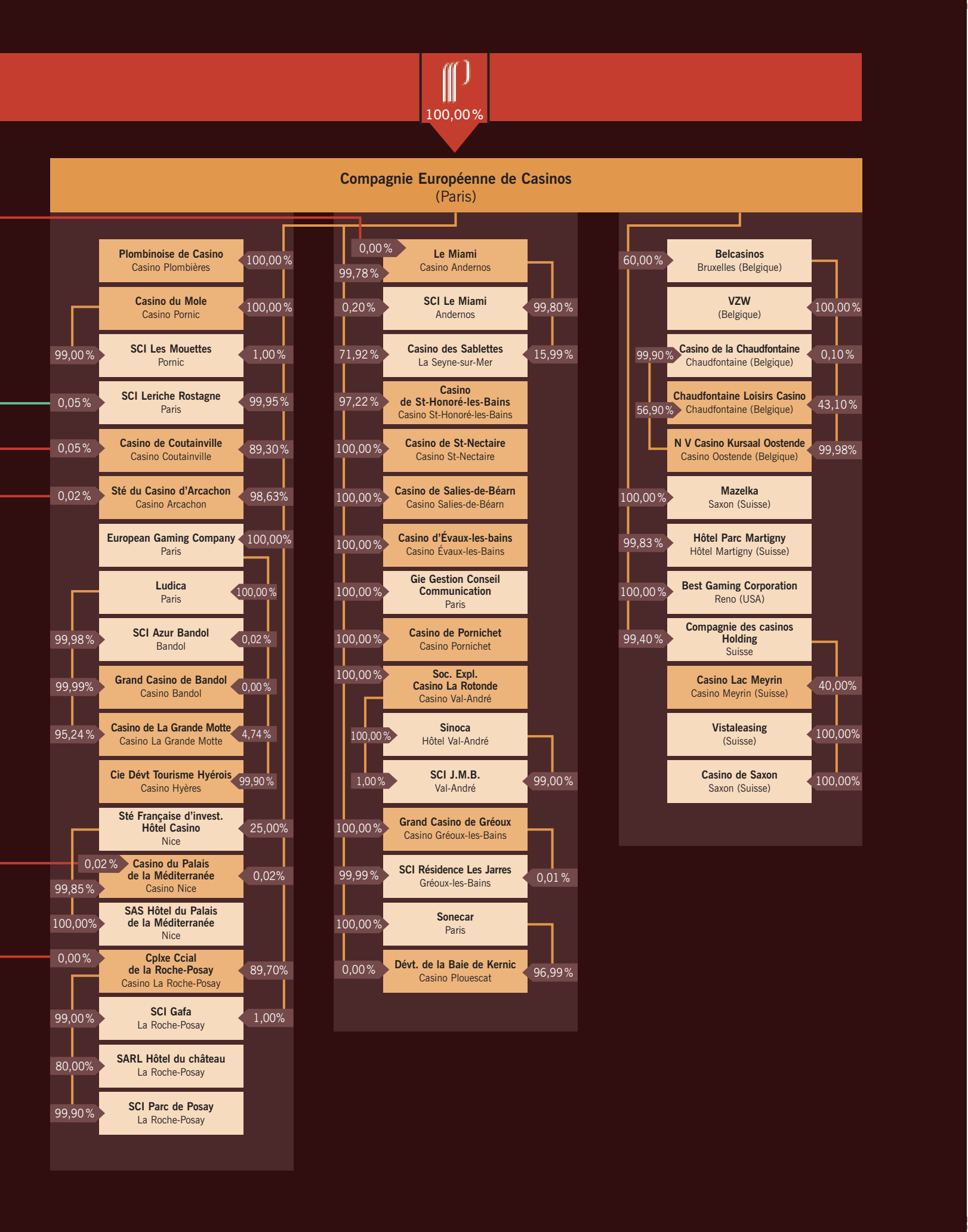
99,88 %

Sathel
(Casino La Tour de Salvagny)

- 98,09 % — **Sté du Casino de Royat** — Casino de Royat — 1,91 %
- 61,99 % — **Sté du Casino du Grand Café** — Casino Vichy
- 60,86 % — **SCMAT** — Casino Aix-en-Provence — 38,63 %
- 15,00 % — **SCI du Casino de Grasse** — Grasse — 35,00 %
- 14,96 % — **Casino de Grasse** — Casino Grasse — 35,00 %
- **Casino Les Flots Bleus** — Casino La Ciotat — 99,96 % / 0,02 %
- 100,00 % — **SEK** — Juan-les-Pins
- 55,00 % — **SCI de l'Eden Beach Casino** — Juan-les-Pins — 45,00 %
- **Sté de l'Eden Beach Casino** — Casino Juan-les-Pins — 98,34 % / 1,44 %
- 99,00 % — **SNC Garden Beach Hôtel** — Hôtel Méridien Juan-les-Pins — 1,00 %
- 1,00 % — **SCI Hôtel Garden Pinède** — Juan-les-Pins — 99,00 %
- **Holding Garden Pinède** — Juan-les-Pins — 100,00 %
- 90,91 % — **Casino de Palavas** — Casino Palavas-les-Flots — 9,09 %
- 90,00 % — **SCI Palavas Investissement** — Palavas-les-Flots — 10,00%
- 99,84 % — **Sté du Casino Le Lion Blanc** — Casino St-Galmier — 0,16%
- 99,90 % — **Hôtel Charbonnière** — Charbonnières-les-Bains — 0,10%

- 100,00 % — **Casino Trinité-sur-Mer** — Casino La Trinité-sur-Mer
- 94,00 % — **Hôtel International de Lyon** — Hôtel Hilton Lyon
- **Sté du Grand Casino de Lyon** — Casino Lyon — 100,00 %
- 97,30 % — **SA Lydia Investissement** — Casino Port-Barcarès
- 97,00 % — **SCI Lydia** — Port-Barcarès
- 99,99 % — **Cannes Balnéraires** — Cannes
- **LCLP Palm Beach Casino** — Casino Cannes — 100,00 % / 0,00 %
- 100,00 % — **Sté Immobilière Cannosta** — Hôtel 3.14 Cannes
- **Sté du Casino de St-Amand** — Casino St-Amand-les-Eaux — 100,00 %
- 90,05 % — **Le Touquet's** — Casino Calais
- 100,00 % — **Numa** — Casino Boulogne
- 99,53 % — **Sté du Casino du Touquet** — Casino Le Touquet — 99,72 %
- **Baratem** — Le Touquet
- 100,00 % — **Jean Metz** — Casino Berck-sur-Mer
- 100,00 % — **SACBM** — Casino Dieppe
- 100,00 % — **Sté du Casino de Cabourg** — Casino Cabourg

- 100,00 % — **Casino du Havre** — Casino Le Havre
- 100,00 % — **La Villa du Havre** — Le Havre
- 99,99 % — **SCI Rue Royale** — Paris
- 75,20 % — **Quarisma** — Paris
- 100,00 % — **Sandton Trading Limite** — Dublin (Irlande)
- 100,00 % — **Sté du Casino de Beaulieu** — Casino Beaulieu-sur-Mer
- 100,00 % — **SCI Foncière Vittel et Contrex** — Contrexéville
- 100,00 % — **Thermes de Contrexéville** — Thermes Contrexéville
- **Thermes de Vittel** — Thermes Vittel
- 100,00 % — **Hôtel Cosmos** — Hôtel Contrexéville
- 100,00 % — **Sté Expl. Casino et Hôtels** — Casino Contrexéville
- **Grands Hôtel du Parc** — Hôtel Contrexéville — 100,00 %
- 99,99% — **SCI Les Thermes** — Aix-en-Provence
- **Hôtel Aquabella** — Hôtel Aix-en-Provence — 99,80 %
- **SARL Therm'Park** — Aix-en-Provence — 100,00 %
- 0,06% — **Centre Balnéothérapie Aix** — Aix-en-Provence — 99,94 %


100,00 %
Compagnie Européenne de Casinos
(Paris)
Plombinoise de Casino
Casino Plombières
100,00 %
Casino du Mole
Casino Pornic
100,00 %
99,00 %
SCI Les Mouettes
Pornic
1,00 %
0,05 %
SCI Leriche Rostagne
Paris
99,95 %
0,05 %
Casino de Coutainville
Casino Coutainville
89,30 %
0,02 %
Sté du Casino d'Arcachon
Casino Arcachon
98,63%
European Gaming Company
Paris
100,00%
Ludica
Paris
100,00 %
99,98 %
SCI Azur Bandol
Bandol
0,02 %
99,99%
Grand Casino de Bandol
Casino Bandol
0,00 %
95,24 %
Casino de La Grande Motte
Casino La Grande Motte
4,74 %
Cie Dévt Tourisme Hyérois
Casino Hyères
99,90 %
Sté Française d'invest.
Hôtel Casino
Nice
25,00%
0,02 %
Casino du Palais
de la Méditerranée
Casino Nice
0,02%
99,85 %
100,00%
SAS Hôtel du Palais
de la Méditerranée
Nice
0,00 %
Cplxe Ccial
de la Roche-Posay
Casino La Roche-Posay
89,70%
99,00 %
SCI Gafa
La Roche-Posay
1,00%
80,00%
SARL Hôtel du château
La Roche-Posay
99,90 %
SCI Parc de Posay
La Roche-Posay
0,00 %
Le Miami
Casino Andernos
99,78 %
0,20 %
SCI Le Miami
Andernos
99,80 %
71,92 %
Casino des Sablettes
La Seyne-sur-Mer
15,99 %
97,22 %
Casino
de St-Honoré-les-Bains
Casino St-Honoré-les-Bains
100,00 %
Casino de St-Nectaire
Casino St-Nectaire
100,00 %
Casino de Salies-de-Béarn
Casino Salies-de-Béarn
100,00 %
Casino d'Évaux-les-bains
Casino Évaux-les-Bains
100,00 %
Gie Gestion Conseil
Communication
Paris
100,00 %
Casino de Pornichet
Casino Pornichet
100,00 %
Soc. Expl.
Casino La Rotonde
Casino Val-André
100,00 %
Sinoca
Hôtel Val-André
1,00 %
SCI J.M.B.
Val-André
99,00 %
100,00 %
Grand Casino de Gréoux
Casino Gréoux-les-Bains
99,99 %
SCI Résidence Les Jarres
Gréoux-les-Bains
0,01 %
100,00 %
Sonecar
Paris
0,00 %
Dévt. de la Baie de Kernic
Casino Plouescat
96,99 %
60,00 %
Belcasinos
Bruxelles (Belgique)
VZW
(Belgique)
100,00 %
99,90 %
Casino de la Chaudfontaine
Chaudfontaine (Belgique)
0,10 %
Chaudfontaine Loisirs Casino
56,90 %
Chaudfontaine (Belgique)
43,10 %
N V Casino Kursaal Oostende
Casino Oostende (Belgique)
99,98%
100,00 %
Mazelka
Saxon (Suisse)
99,83 %
Hôtel Parc Martigny
Hôtel Martigny (Suisse)
100,00 %
Best Gaming Corporation
Reno (USA)
99,40 %
Compagnie des casinos
Holding
Suisse
Casino Lac Meyrin
Casino Meyrin (Suisse)
40,00%
Vistaleasing
(Suisse)
100,00%
Casino de Saxon
Saxon (Suisse)
100,00%

Le Groupe Partouche en 2005

le Groupe Partouche en chiffres

RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

6,9 millions d'euros

CHIFFRE D'AFFAIRES

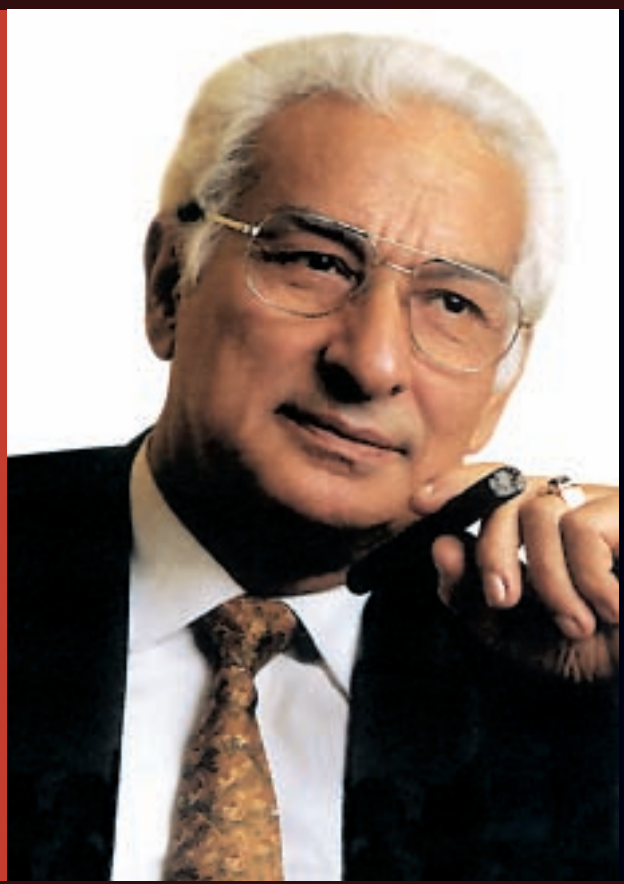
455,8 millions d'euros

EFFECTIF MOYEN

6 182 personnes



Le mot du Président du Conseil de Surveillance



L'année écoulée a été marquée pour GROUPE PARTOUCHE
par d'importants événements.
Une phase exceptionnelle du secteur des casinos s'est sans doute achevée :
la période de croissance continue de notre activité qui a commencé
il y a une quinzaine d'année avec l'autorisation des machines à sous.
Désormais, notre métier, comme beaucoup d'autres devra réinventer
chaque jour les raisons de son succès.

Je suis persuadé, que dans un monde qui s'accélère, le Groupe PARTOUCHE,
par ses équipes et par ses dirigeants est parfaitement à même de relever tous
ces défis. Maintenir sa philosophie. Donner du plaisir raisonnable à nos
milliers de clients. Assurer un avenir prospère à nos établissements et
à nos partenaires. Contribuer au développement des villes qui nous accueillent.

Plus que jamais, merci pour la confiance qui nous est faite,
nous veillerons à en être dignes.

Isidore PARTOUCHE

Message du Président du Directoire



Mesdames, Messieurs les actionnaires, chers amis,

L'exercice clos le 31 octobre 2005 a été ardu.
GROUPE PARTOUCHE a continué de subir les effets du contexte économique général déprimé qui révèle une disparition de la croissance organique de l'activité, marquant ainsi la fin d'une époque commencée avec l'installation des machines à sous au début des années 90.

Le constant alourdissement des prélèvements sur les jeux s'ajoute à ce contexte déjà délicat auquel nous faisons face. Notre résultat s'en ressent naturellement et cette situation nous a conduit à adopter une attitude réactive et volontaire. Ainsi, notre Groupe a tenu à affirmer sa confiance dans l'avenir du métier et a conforté sa position de leader en prenant le contrôle du Groupe de Divonne qui exploite trois casinos dans les Alpes, un dans le valais Suisse, et un cinquième dans le Jura.
De plus, il nous a fallu restaurer un meilleur climat social, par la prise en compte, par notre seul Groupe, du travail de nuit de nos salariés, manifestant ainsi la compréhension que nous avons des attentes de nos collaborateurs… Enfin, pour développer l'attractivité de nos établissements malgré de nouvelles dispositions réglementaires à venir tel le contrôle généralisé des clients à l'entrée ; nous avons été entendus par notre tutelle qui a enfin mis en œuvre un vaste chantier de modernisation et d'évolution de l'offre de jeux en France. C'est d'ailleurs cette réflexion initiée par Isidore PARTOUCHE, qui s'exprime le mieux dans notre concept PASINO à AIX-EN-PROVENCE et ST-AMAND-LES-EAUX, déjà plébiscités par nos amis et clients, puisque ces deux établissement surperforment exceptionnellement dans la conjoncture actuelle.

Conformément à ces objectifs nous allons ouvrir en juin 2006, le Pasino du HAVRE dans son écrin définitif. Cet établissement fera événement dans une ville classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Mais surtout, fermement déterminés à faire partie des acteurs principaux du futur de notre secteur, nous avons résolument pris la décision d'entrer dans une nouvelle ère des jeux qui, pour nos métiers, passe par l'utilisation des nouvelles technologies et de tous les supports modernes dans lesquels l'expertise du Groupe PARTOUCHE s'affirmera. Ainsi, nous avons pris des participations stratégiques dans la seule chaîne de jeux interactifs en France, Cash TV et aussi dans une société spécialisée dans les mobiles, Quedesjeux.com, qui opère déjà nos jeux sur les principales plateformes. Nous sommes confiants et certains que tous ces efforts nous permettront d'atteindre nos objectifs et plus particulièrement le redressement de la marge opérationnelle, qui passeront par une maîtrise permanente de nos charges d'exploitation et l'optimisation de notre périmètre d'intégration. Dans ce cadre se situent nos projets de cession d'actifs moins stratégiques. C'est donc un Groupe concentré, conscient des difficultés et décidé à les surmonter, mais surtout un Groupe résolument tourné vers l'avenir que j'ai l'honneur de diriger.
Je sais que je peux compter sur votre soutien.

Patrick PARTOUCHE

Métier & contexte





Le Métier

En france, les jeux autorisés sont les suivants :

Les jeux de table :

— La boule, la roulette française, les roulettes anglaises ou américaines.
— Le stud-poker de casino, le black-jack, le baccara – chemin de fer et le trente et quarante (jeux de cartes).
— Le craps (jeu de dés).

Les jeux automatiques :

Les machines à sous, sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites « machines à rouleaux » et « jeux vidéo ». Le Groupe dispose d'un parc important de machines à sous (5 601 machines au 31 octobre 2005 et 5 626 au 31 janvier 2006 en France).

Autres activités :

Outre ses activités de jeux, le Groupe PARTOUCHE réalise le solde de son chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration qui sont considérées comme une activité complémentaire et un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et d'hospitalité.

Le contexte réglementaire très strict



En France, la tenue d'une maison de jeux de hasard est soumise à un régime d'interdiction, sous peine des sanctions pénales de l'article 410 du Code pénal. La loi du 15 juin 1907, par dérogation à cette prohibition, autorise l'ouverture des casinos dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques. La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette autorisation aux villes principales d'une agglomération de plus de 500 000 habitants ayant des activités touristiques et culturelles particulières.

Les autorisations de jeux sont accordées par le Ministre de l'Intérieur sur avis conforme du Conseil municipal de la commune d'exploitation, après enquête publique et en fonction d'un cahier des charges établi par la municipalité qui délivre une concession d'exploitation à un établissement après respect de la procédure d'appel d'offres introduite par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite loi Sapin.

La Commission supérieure des jeux instituée au Ministère de l'Intérieur est composée de hauts fonctionnaires (15) et d'élus (5). Elle examine les demandes d'autorisation et de renouvellement de jeux, lesquelles sont soumises à son avis.

Un arrêté du Ministère de l'Intérieur fixe la durée de l'autorisation, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Une autorisation peut être révoquée par le Ministère de l'Intérieur en cas de non-respect du cahier des charges ou des dispositions légales et réglementaires applicables à l'exploitation des jeux dans les casinos.

Un directeur responsable et un comité de direction agréés par le Ministre de l'Intérieur ont pour mission de veiller au strict respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges.

Les employés de jeux sont soumis à un agrément du Ministre et sont titulaires d'une carte professionnelle.

Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos et les modalités d'exploitation des jeux font l'objet d'une réglementation très précise.



Les prélèvements fiscaux

Ils sont assis sur le « produit brut des jeux » auxquels est appliqué un abattement légal de 25 % et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5 % maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5 % au titre des investissements hôteliers et thermaux. Le barème du prélèvement progressif au profit de l'État sur le « produit brut des jeux » dans les casinos est le suivant :

Produit brut des jeux

10 %	jusqu'à	58 000 €		
15 %	de	58 001 €	à	114 000 €
25 %	de	114 001 €	à	338 000 €
35 %	de	338 001 €	à	629 000 €
45 %	de	629 001 €	à	1 048 000 €
55 %	de	1 048 001 €	à	3 144 000 €
60 %	de	3 144 001 €	à	5 240 000 €
65 %	de	5 240 001 €	à	7 337 000 €
70 %	de	7 337 001 €	à	9 443 000 €
80 %	au-delà de	9 443 000 €		

Les communes perçoivent également un prélèvement au taux maximum de 15 % sur la même assiette que le prélèvement d'État. Lorsque le taux du prélèvement de l'État ajouté au taux du prélèvement communal dépasse 80 %, le taux du prélèvement de l'État est réduit de façon que le total des deux prélèvements soit de 80 %.

À cela s'ajoute un prélèvement fixe de 0,5 % au premier euro sur les jeux de table et de 2 % sur le produit des machines à sous.

En 1996, a été mise à la charge des casinos, la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) de 3 % sur le produit brut des jeux, suivie en 1997 par la contribution sociale généralisée (CSG), égale à 3,40 % sur le produit brut des jeux des machines à sous.

En janvier 1998, la CSG a été portée à 7,5 % et calculée sur une assiette réduite à 68 % du produit brut des jeux des machines à sous. Le 1er janvier 2005, le taux de la C.G.S a été augmenté de deux points à 9,5 %.

Les machines à sous ont l'obligation légale de redistribuer au minimum 85 % des mises engagées.

Le décret du 12 avril 2002, entré en vigueur le 1er mai 2002, a décidé d'abandonner la notion de recette théorique pour asseoir les divers prélèvements sur la recette réelle des machines à sous à laquelle est appliqué un coefficient de réfaction de 15 % maximum (sauf à ce que le produit théorique reste supérieure à cette recette réfactée).

Les jeux qui constituent l'essentiel de l'activité de GROUPE PARTOUCHE SA sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).



Historique du Groupe Partouche







| St-Amand-les-Eaux

1973 - Monsieur Isidore PARTOUCHE, rapatrié d'Algérie où il était radioélectricien concessionnaire de la société Philips, reprenait avec l'aide de ses frères et sœurs le casino de St-Amand-les-Eaux, avec son établissement thermal et la source d'eau minérale. Le redressement de ce casino, en grande difficulté, a été assuré avec succès en lui appliquant les recettes commerciales « familiales ».

1976 - Rachat à M. Lucien Barrière du casino du Touquet qui retrouve un niveau d'activité en rapport avec sa réputation ancienne.

1982 - Création du casino de Calais.

1986 - Acquisition du casino de Forges-les-Eaux à 110 km de Paris et ouverture du casino de Boulogne-sur-Mer.

1988 - Rachat du casino de Dieppe.

1989 - Les casinos de Fécamp, Bagnoles-de-l'Orne et ceux de Vichy rejoignent le Groupe.

1991 - Les casinos du Groupe PARTOUCHE bénéficient enfin de leurs premières autorisations d'exploitation de machines à sous. Cette année-là, le Groupe prend le contrôle du casino Lyon Vert à La Tour de Salvagny et de ses filiales, les casinos de St-Galmier et de Juan-les-Pins. Le casino de Berck est rouvert par le Groupe.

1992 - Le Groupe est choisi par les communes de Royat et Chamalières pour rouvrir le casino de Royat. Cessions des casinos de Fécamp et de Bagnoles-de-l'Orne.

1994 - Le Groupe PARTOUCHE prend le contrôle des casinos d'Aix-en-Provence et de La Ciotat puis, en décembre, de la même année, il procède à l'acquisition du casino de Palavas.

| Aix-en-Provence





Knokke-le-Zoute

1995 - Prise de participation égalitaire dans le casino de Grasse dont le Groupe Boucau assume la gestion. Le 29 mars 1995, la société GROUPE PARTOUCHE SA est introduite au second marché de la Bourse de Paris, afin de renforcer l'image du Groupe, consolider les positions acquises en France et de lui donner des moyens supplémentaires pour financer le développement de ses activités, notamment à l'étranger.
En septembre 1995, est négocié le rachat du prestigieux casino de la station belge de Knokke-le-Zoute.

1996 - Le Groupe PARTOUCHE rachète la participation minoritaire de l'ex-groupe Générale des Eaux dans la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes, cotée au marché au comptant de la Bourse de Paris, qui exploite le casino Croisette, et contrôle la société de l'hôtel Majestic, et le Gray d'Albion à Cannes. Ouverture, en collaboration avec le Club Méditerranée, d'un premier casino à Agadir au Maroc.

1997 - Acquisition de l'hôtel 4 étoiles devenu Le Méridien-Garden Beach. Cette opération assurant ainsi la réunion de l'ensemble immobilier et commerciale du casino de Juan-les-Pins.
Le Groupe PARTOUCHE est choisi par la municipalité de Cabourg pour rouvrir le Grand Casino de Cabourg et rachète le casino de Beaulieu-sur-Mer.

1998 - En avril de cette année, le Groupe PARTOUCHE fête ses 25 ans et inaugure le Pasino de Djerba, son concept original de centre d'animation avec casino. En juin 1998, le Groupe rachète au groupe anglais London Clubs International, le Carlton Casino Club à Cannes.
Le 2 novembre 1998, le Groupe PARTOUCHE rachète la participation de 99 % du groupe Vivendi dans la Société Cannes Balnéaire, propriétaire du Palm Beach de Cannes, dans l'intention de rouvrir dès que possible, l'établissement resté dans les mémoires comme le plus prestigieux casino de France. À cette même date, la valeur de GROUPE PARTOUCHE SA passe au premier marché de la Bourse de Paris, compartiment du Règlement mensuel.

1999 - Le 1er juillet, ouverture du Hilton de la Cité Internationale de Lyon qui accueillera le nouveau Casino. À l'étranger, inauguration du grand casino de San Roque en Andalousie. Création et inauguration du casino du Hilton Bucarest la même année. En octobre, le Groupe PARTOUCHE prend une participation majoritaire dans la Société Française des Casinos qui exploite quatre casinos (Gruissan, Châtelguyon, Le-Mont-Dore, La Bourboule)

2000 - En février, rachat du Lydia à Port-Barcarès, plage de Perpignan. En avril, inauguration du casino de Lyon par son maire Monsieur Raymond Barre.
À Aix-en-Provence, création de l'hôtel Aquabella puis reprise de l'établissement thermal de la ville.

Hôtel Hilton - Lyon





| Pasino - Aix-en-Provence

2001 - En juillet, ouverture du Pasino d'Aix-en-Provence, casino de nouvelle génération qui rencontre un grand succès. En fin d'exercice, le Groupe PARTOUCHE acquiert le Savoy (devenu 3.14), hôtel 4 étoiles de 106 chambres situé à Cannes et complément idéal du casino Carlton et du Palm Beach. En novembre, cession du casino de Bucarest et acquisition du pôle « Casino, Hôtels et Thermes » de Contrexéville et des Thermes de Vittel.

2002 - Entre janvier et avril grâce à une OPA victorieuse sur la Compagnie Européenne de Casinos, le Groupe PARTOUCHE accueille 22 casinos supplémentaires, soit 18 en France et 4 à l'étranger.
En août, ouverture du Casino Palm Beach à Cannes.
Courant décembre, cession des casinos de La Bourboule, du Mont-Dore et d'Alvignac.

2003 - En juillet, inauguration du premier casino suisse du Groupe PARTOUCHE situé à Meyrin (Aéroport international de Genève). En septembre, cession du casino de Spa en Belgique. Le 28 décembre 2003, le Casino de St-Amand-les-Eaux change de site et se transforme en Pasino, trente ans après son acquisition.

2004 - En mars, ouverture du casino de la Trinité-sur-Mer. En mai, réouverture du casino « le Lydia » à Port-Barcarès. En juin, le Groupe PARTOUCHE ouvre le Casino du Havre, dans ses locaux provisoires et à Nice inaugure le nouveau Palais de la Méditerranée et son casino.

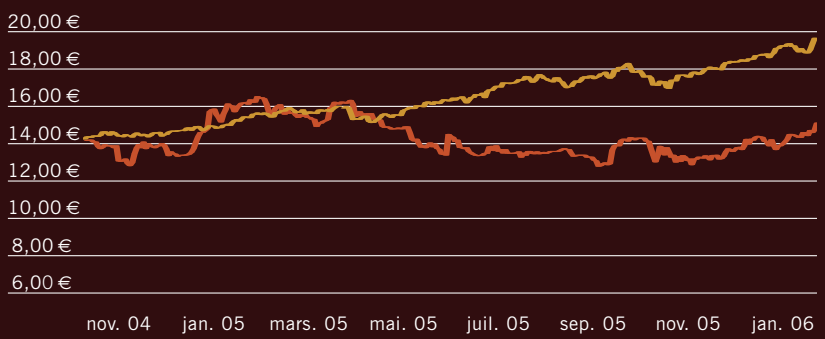


| Divonne-les-Bains

2005 - Le 26 février 2005, le casino de Port-la-Nouvelle ouvre ses portes. En mars, le Groupe PARTOUCHE cède le casino de Cazaubon-Barbotan.
Les premières machines à sous arrivent au casino du Havre (50) et de Nice « Palais de la Méditerranée » (150) en mai et en juillet au casino de Port-Barcarès « Le Lydia » (51). Le 30 septembre 2005, Groupe PARTOUCHE rachète le Groupe de Divonne qui comprend 5 casinos : Divonne-les-Bains, Annemasse, Hauteville-Lompnes, Saint-Julien en Genevois, et Crans-Montana en Suisse.

Chiffres Clés

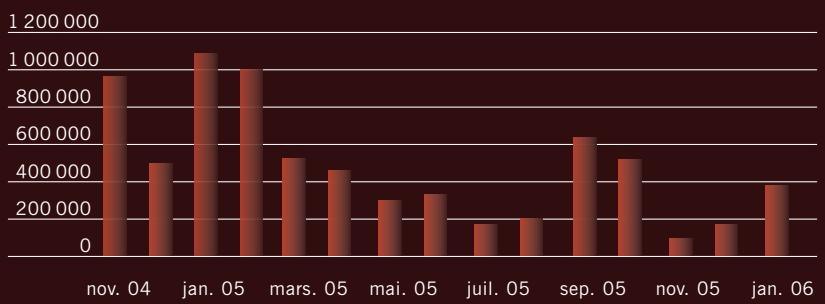
Évolution du cours de l'action GROUPE PARTOUCHE



Valeur de l'action en euros.

Valeur de l'indice sbf 250 ramenée à la valeur de l'action GROUPE PARTOUCHE en euros.

Volume de titres échangés



Informations financières

En Euros	2003	2004	2005
Cours au 31/10	68,40	14,90	14,00
Nombre d'actions au 31/10 *	6 156 774	43 097 418	43 097 418
Capitalisation boursière	421 123 342	642 151 528	603 363 852
Résultat net par action	2,87	0,47	0,16
Dividende net	-	-	-
Distribution totale en millions d'Euro	-	-	-
En %			
Ratio de distribution	-	-	-
Rendement net de l'action	-	-	-

* Lors de l'assemblée extraordinaire du lundi 10 novembre 2003, la valeur nominale a été réduite de 14 Euros à 2 Euros. Mécaniquement le nombre d'action a été multiplié par 7. Le capital social se compose désormais de 43 097 418 actions.

Rapport financier 2005





Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du jeudi 27 avril 2006

20 Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte

35 Observations du Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale Mixte

36 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation et les procédures de contrôle interne



I. Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte



Mesdames, Messieurs

Le directoire soumet dix résolutions au vote de l'Assemblée Générale Mixte convoquée pour le jeudi 27 avril 2006.
En premier lieu, six résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces résolutions sont relatives à l'approbation des comptes sociaux et consolidés dudit exercice (première et troisième résolutions), à l'affectation du résultat des comptes sociaux (deuxième résolution), à l'approbation des conventions réglementées (quatrième résolution), à la mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce (cinquième résolution), et à l'allocation de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance (sixième résolution).
En second lieu, deux résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Extraordinaire afin de mettre nos statuts à jour avec les dispositions de la Loi N° 2005-842 du 26 juillet 2005.

Avant d'en venir au vote, nous vous présentons ci-après notre rapport sur l'exercice.

1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

L'exercice clos au 31/10/05 a connu les principales évolutions de périmètre suivantes :

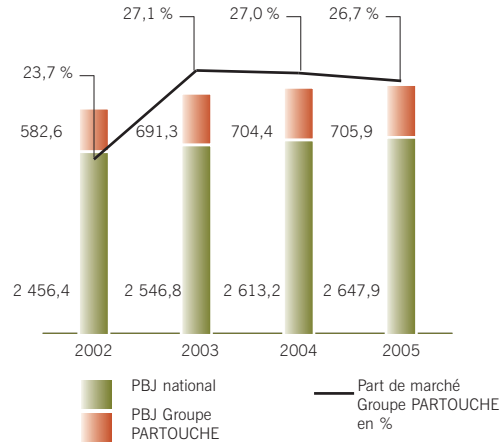
- cession de la société du casino de Cazaubon-Barbotan le 31 mars 2005
- entrées des sociétés du Groupe de Divonne acquis le 30 septembre 2005. Les chiffres de ce groupe, comportant essentiellement cinq casinos, n'ont donc été consolidés que pour le dernier mois de l'exercice. Des comptes pro forma sont présentés à titre indicatif dans les annexes des comptes consolidés, établis à partir des comptes annuels consolidés au 31 octobre 2005 de GROUPE PARTOUCHE, en y ajoutant les comptes des sociétés du Groupe de Divonne pour les 11 premiers mois de l'exercice 2005.

1.1 Activité du GROUPE

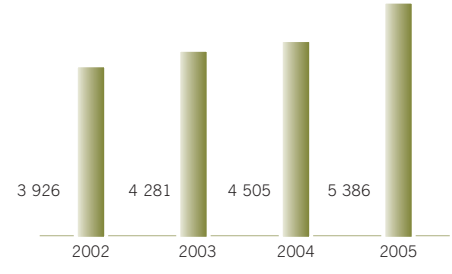
Situation et évolution de l'activité du GROUPE au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2005

Le chiffre d'affaires du GROUPE atteint 455,8 M€ en progression de 0,7 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est liée à l'entrée des sociétés du Groupe de Divonne qui représente un chiffre d'affaires de 5,5 M€. Hors les évolutions de périmètre, c'est une quasi-stabilité qu'a connue l'activité du GROUPE.

Produit Brut des Jeux (en M€)



Machines à sous installées en France au 31 octobre 2005



La ventilation des différentes masses conduisant à l'élaboration du chiffre d'affaires est présentée dans le tableau de synthèse suivant :

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2005

en millions d'euros	2005	2004	Écart	Évolution
France	33,5	28,2		
Étranger	23,5	20,3		
PBJ de contrepartie et de cercle	**57,0**	**48,5**	**8,5**	**17,5 %**
% du PBJ réel	7,4 %	6,4 %		
France	672,4	676,1		
Étranger	41,9	31,0		
Produit Brut MAS (Réel)	**714,3**	**707,1**	**7,2**	**1,0 %**
% du PBJ réel	92,6 %	93,6 %		
France	705,9	704,3		
Étranger	65,4	51,3		
Produit Brut des Jeux (Total)	**771,3**	**755,6**	**15,7**	**2,1 %**
France	399,6	393,7		
Étranger	28,7	19,0		
Prélèvements	**428,3**	**412,7**	**15,6**	**3,8 %**
France	56,6 %	55,9 %		
Étranger	43,9 %	37,0 %		
Taux de Prélèvement	**55,5 %**	**54,6 %**		
France	306,3	310,6		
Étranger	36,6	32,3		
Produit Net Jeux Comptabilisé	**343,0**	**342,9**	**0,1**	**0,0 %**
% du CA Total	75,3 %	75,8 %		
France	103,3	100,4		
Étranger	9,6	9,3		
CA Hors Jeux	**112,8**	**109,7**	**3,1**	**2,9 %**
% du CA Total	24,8 %	24,2 %		
France	409,6	411,0		
Étranger	46,2	41,6		
Chiffre d'affaires	**455,8**	**452,5**	**3,3**	**0,7 %**

■ Activité des jeux en France

Le Produit Brut des Jeux (PBJ) réalisé en France s'élève à 705,9 M€ (+ 0,2 %). Au delà des évolutions de périmètre liées à la sortie de Cazaubon (diminution de 3,4 M€ de PBJ) et à l'entrée du Groupe de Divonne (7,9 M€ de PBJ), il faut noter :

- les difficultés rencontrées par de nombreux établissements, dont certains parmi les plus importants en taille : Forges (– 1,9 M€), Lyon (– 2,1 M€), Bandol (– 1,6 M€), et Hyères (– 2,7 M€ ;
- la bonne performance du dernier "Pasino" du GROUPE créé à St-Amand-les-Eaux (+ 4,1 M€) ;
- la contribution nouvelle de casinos récemment ouverts, à savoir les établissements du Havre (5 M€) et de Port-Barcarès (1,8 M€) ;
- le développement du PBJ du Palm Beach à Cannes (+ 5,5 M€).

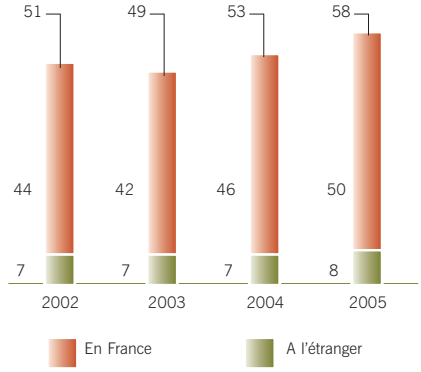
Cette dernière évolution explique aussi la croissance de 5,3 M€ du PBJ du GROUPE réalisé dans les jeux traditionnels. Le PBJ généré à l'aide des machines à sous s'inscrit en léger recul, 672,4 M€ contre 676,1 M€ en 2004, mais sa part relative au sein du PBJ total demeure prédominante : 95,3 % (contre 96 % en 2004).

Le parc des machines à sous s'est enrichi, d'une part, de nouvelles autorisations, par les extensions de parcs existants et de première dotation aux casinos du Havre (50 machines) et Port-Barcarès (51 machines), et d'autre part, de l'arrivée des parcs existants des casinos du Groupe de Divonne (695 machines au total), pour représenter un ensemble de 5.451 unités accordées. Le PBJ moyen par machine et par jour recule de 4,8 % à 397 € contre 417 € sur l'exercice précédent, mais reste élevé sur certains sites tels les "Pasinos" d'Aix-en-Provence (616 €) et St-Amand-les-Eaux (570 €).

Activité des jeux à l'étranger

Ce secteur a connu en 2005 un fort développement, passant de 51,2 M€ en 2004 à 65,4 M€ en 2005, soit une progression de 27,7 %. Hors la présence nouvelle du casino suisse de Crans-Montana, apportant 1 M€ de PBJ pour sa présence en octobre 2005, cette croissance des chiffres s'explique d'une part en Belgique par le retour à une activité normale à Ostende et par le succès croissant rencontré par les machines à sous, et d'autre part en Suisse par la poursuite du développement du casino de Meyrin (+ 7,9 M€).

Casinos en exploitation au 31 octobre 2005



Prélèvements

Les prélèvements totaux, concernant l'intégralité du GROUPE, se sont élevés à 428,3 M€.

En France, leur progression de 5,9 M€ est due à l'application depuis le 1er janvier 2005 d'une augmentation du taux de C.S.G. Ce seul prélèvement croît de 6,7 M€ et fait passer le taux global de prélèvement à 56,6 % du PBJ (contre 55,9 % en 2004).

A l'étranger, la croissance du prélèvement, essentiellement localisée sur le site de Meyrin, porte le taux global de prélèvement à 43,9 % contre 37,0 % en 2004.

L'exercice 2005 restera marqué par cette croissance de ponction fiscale qui vient de manière saisissante appréhender la progression des chiffres bruts de l'activité des jeux : aux 15,7 M€ de PBJ supplémentaires correspond 15,6 M€ de prélèvements supplémentaires.

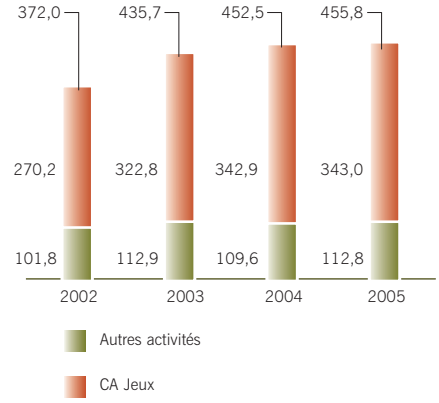
En conséquence le Produit Net des Jeux (PNJ) reste stable à 343 M€.

Autres activités

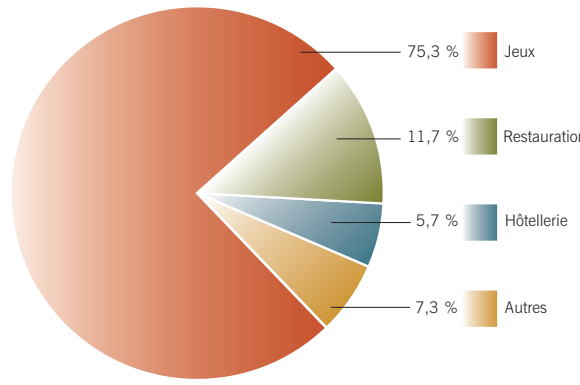
Le chiffre d'affaires réalisé dans les autres domaines d'activité du GROUPE a enregistré une progression de 2,9 % et atteint 112,8 M€. Cette évolution doit être appréciée en tenant compte de la présence en référence N-1 des chiffres relatifs aux hôtels de la région lyonnaise vendus courant 2004, qui représentaient un montant de chiffre d'affaires de 6,2 M€. Est ainsi masquée une bonne performance attachée principalement :

- aux hôtels du GROUPE, et notamment le "3.14" à Cannes (+ 1,7 M€), le "Hilton" de Lyon (+ 1,7 M€) et l'"Aquabella" d'Aix-en-Provence (+ 0,7 M€)
- à la contribution des "Pasinos" (+ 1,5 M€ au total)
- au développement du complexe cinématographique de Vichy (+ 1,1 M€)

Chiffre d'affaires net consolidé (M€)



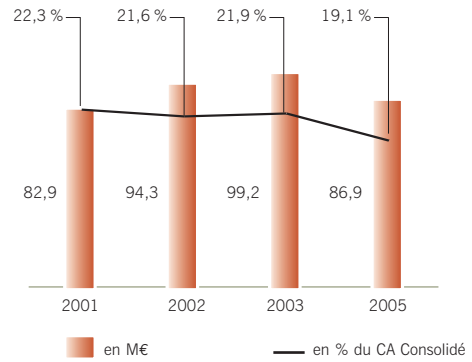
Chiffre d'affaires consolidé par secteur d'activité



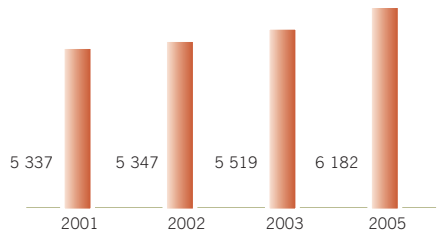
Résultats consolidés

Le résultat d'exploitation du GROUPE s'élève à 86,9 M€ (19,1% du chiffre d'affaires) contre 99,2 M€ (21,9 %) l'année précédente. Cette dégradation de 12,3 M€ trouve son explication dans les raisons suivantes.

Marge d'exploitation (en M€)



Effectif du GROUPE



Tout d'abord, il y a lieu de distinguer l'impact de la présence nouvelle du Groupe de Divonne, avec un déficit de 1,0 M€. Ensuite, en ce qui concerne l'ensemble des autres casinos français du GROUPE, l'alourdissement de la C.S.G. prive le GROUPE d'un montant de chiffre d'affaires équivalent à la ponction fiscale supplémentaire, soit un montant voisin de 6,7 M€.

Les casinos français du GROUPE ont vu leur activité s'inscrire dans un contexte économique et fiscal globalement difficile, et privés de croissance de chiffre d'affaires ils se sont attachés à maîtriser au mieux les charges opérationnelles. Si l'on peut attribuer à ces sociétés une dégradation du résultat d'exploitation de 10,0 M€ en majeure partie imputable à la modification du taux de CSG, il faut relever que cette évolution est constituée d'une hausse de la charge salariale, en partie liée à la politique de rémunération du travail de nuit, et des dotations aux amortissements et provisions. Les achats consommés et autres charges d'exploitation sont ainsi restés à des niveaux sensiblement voisins des montants enregistrés en 2004.

Enfin, l'exercice a supporté le démarrage des exploitations casinotières du Havre, pourvu de machines à sous en cours d'exercice, et de La Trinité-sur-Mer et Port-la-Nouvelle, qui exploitent les seuls jeux traditionnels.

Les casinos étrangers du GROUPE connaissent des fortunes diverses. Les résulats d'exploitation des casinos belges d'Ostende et Knokke enregistrent une hausse de 2,3 M€ par rapport à l'année précédente, mais cette performance est annulée par la dégradation des résultats des casinos d'Agadir, Djerba et surtout Meyrin, ce dernier enregistrant une hausse de ses différents prélèvements.

Les hôtels du GROUPE réalisent un bon exercice 2005 : leur croissance en activité se traduit, malgré le poids déficitaire du nouvel hôtel de Charbonnières (perte de 0,4 M€) par un résultat d'exploitation supplémentaire de 1,1 M€.

Enfin, l'exercice s'est inscrit dans son intégralité dans un contexte de morosité économique touchant la consommation qui a conduit certains établissements à enregistrer des baisses d'activité significatives.

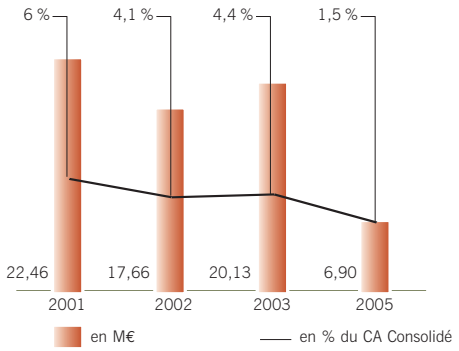
Cette évolution du résultat d'exploitation doit également être nuancée de l'importance de la variation nette des dotations aux amortissements et provisions, en hausse de 7,7 M€ , liée au volume d'investissements réalisé sur les derniers exercices, à des créances douteuses au Palm Beach et à l'entrée du Groupe de Divonne.

Le résultat d'exploitation majoré de la variation nette des amortissements et provisions (EBITDA) s'élève à 130,8 M€ contre 135,4 M€ l'année précédente. La baisse de cet indicateur opérationnel n'est plus que de 4,6 M€, cette évolution s'étant plus particulièrement inscrite au 1er semestre de l'exercice.

En évolution favorable, le résultat financier représente une charge nette de 22,5 M€ contre 25 M€ en 2004. Cette évolution accompagne le désendettement du GROUPE, effectif jusqu'à l'acquisition du Groupe de Divonne en fin d'exercice.

Le résultat courant avant impôts est de 64,4 M€ en baisse de 13,3 %.

Résultat net consolidé part du GROUPE



Le résultat exceptionnel est une charge de 4,2 M€, contre un bénéfice de 7,6 M€ en 2004. Il est façonné par deux principales opérations : la cession du casino de Cazaubon-Barbotan qui a un impact net positif de 2 M€ et l'amortissement accéléré des commissions de montage du crédit syndiqué de 2003 pour un montant de 5,6 M€.

L'imposition globale du GROUPE s'élève à 21,9 M€ contre 30,0 M€ en 2004 et la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition, faiblement impactée par l'acquisition du Groupe de Divonne en fin d'exercice, demeure quasiment inchangée à 22,5 M€.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, induite essentiellement par l'ensemble hôtel-casino du Palais de la Méditerranée à Nice, représente une perte de 2,6 M€.

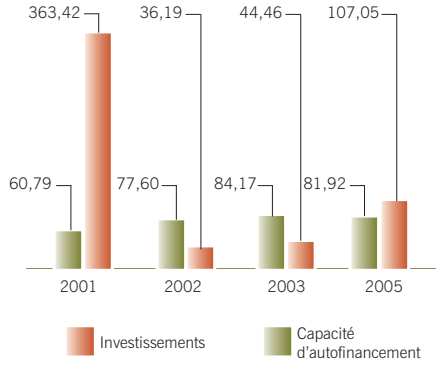
Le résultat net de la totalité des sociétés intégrées est un bénéfice de 13,2 M€ contre 27,4 M€ en 2004 et la part du GROUPE un bénéfice de 6,9 M€.

Investissements et financements

La capacité d'autofinancement du GROUPE, légèrement inférieure à celle de 2004, atteint 81,9 M€.

Le flux net de trésorerie provenant des investissements de l'exercice s'est élevé à 111,1 M€, principalement constitué de l'acquisition du Groupe de Divonne, qui représente pour l'achat des titres un décaissement de 84 M€. Cet investissement et la cession du casino de Cazaubon-Barbotan pour 11 M€ constituent l'essentiel du flux attaché aux variations de périmètre de l'exercice, soit un flux net total de 63,8 M€. Au delà de la croissance externe, le GROUPE a consacré 42,0 M€ au développement ou à la maintenance de ses actifs. Les programmes significatifs ont concerné les sites de St-Amand-les-Eaux et Charbonnières qui ont vu chacun l'édification d'un hôtel, et Le Havre où se poursuit les travaux attachés à la réalisation du casino définitif.

Investissements et capacité d'autofinancement (en M€)

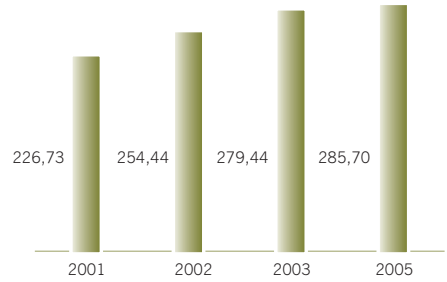


Le flux net provenant du financement s'élève à 73,5 M€, principalement impacté par l'acquisition du Groupe de Divonne qui au-delà de l'achat de titres s'est traduit par la reprise d'une dette bancaire de 49,8 M€. Cette opération a été mise à profit pour rembourser l'encours du crédit syndiqué mis en place en 2003, soit 268 M€, et contracter un nouveau crédit syndiqué d'un montant de 431 M€ et d'une durée de 7 ans, aux conditions financières améliorées. La trésorerie nette issue de ces flux représente 37,6 M€.

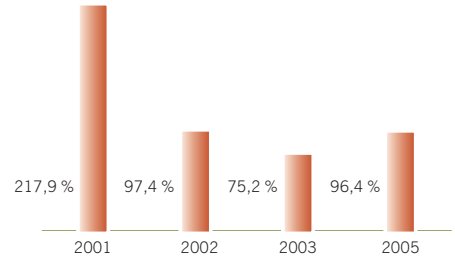
La structure des capitaux permanents du GROUPE à la clôture de l'exercice peut être résumée de la manière suivante :

En millions d'euros au 31 octobre	2005	2004
Fonds propres + quasi fonds propres	385,7	379,4
Endettement financier brut	489,4	354,9
Endettement financier net de la trésorerie	371,8	285,2
Gearing	96,4 %	75,2 %

Fonds propres (en M€)



Endettement net sur fonds propres et quasi fonds propres



Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Dans un secteur casinotier français parvenu à maturité, GROUPE PARTOUCHE n'escompte, à périmètre comparable, qu'une légère progression de chiffre d'affaires pour l'exercice 2006, qui verra l'application de la majoration du taux de CSG effective sur les 12 mois de l'exercice contre 10 mois en 2005.

L'intégration des chiffres du Groupe de Divonne se traduira mécaniquement par une croissance d'activité à deux chiffres et une dégradation de la marge opérationnelle du GROUPE.

L'exercice 2006 sera également marqué par les aménagements induits par la mise en œuvre progressive, à partir du 1er mai, des mesures réglementaires, visant à adapter la profession, à travers principalement l'introduction de la mixité des jeux et le contrôle aux entrées.

GROUPE PARTOUCHE demandera l'autorisation d'ouverture des casinos de La Tremblade et St-Cast-le-Guildo et participera au nouvel appel d'offres de Lille.

Évènements importants intervenus depuis la clôture

GROUPE PARTOUCHE a réalisé fin 2005 , pour un montant total de 3,7 M€, deux prises de participations minoritaires dans les sociétés Quedesjeux, fournisseur de jeux à des sites Internet et opérateurs de téléphonie mobile et New Screens, chaîne interactive du bouquet Canal Satellite. Également dans ce secteur des nouvelles technologies, GROUPE PARTOUCHE a signé avec Probability Games Corporation une licence de marque pour des jeux de casino sur téléphone mobile au Royaume-Uni.

GROUPE PARTOUCHE a signé le 18 janvier 2006 avec La Tête dans les nuages un protocole aux termes duquel GROUPE PARTOUCHE consent à La Tête dans les nuages une promesse unilatérale de vente de la participation qu'elle détient, soit 55,55 % du capital, dans la Société Française de Casinos, pour un montant total de 17,5 M€, comptes courants compris. L'exécution de cette promesse devra être demandée avant le 31 mars 2006.

La Société Française de Casinos a pour activité la gestion de casinos, hôtels et thermes. Son activité casinotière a ainsi généré en 2005, à travers 4 casinos, un Produit Brut des Jeux total de 18,3 M€, dont 16,7 M€ en France. Cette cession qui n'a pas d'impact significatif, s'inscrit dans la politique d'arbitrage de ses actifs que mène actuellement GROUPE PARTOUCHE.

Le 7 mars 2006, GROUPE PARTOUCHE a publié le communiqué suivant relatif à l'activité du premier trimestre de l'exercice en cours :

En millions d'euros	Au 31/01/06	Au 31/01/05	Variation
Produit brut des jeux	211,6	183,9	15,1 %
Prélèvements	105,7	88,8	19,0 %
Produit net des jeux	106,0	95,1	11,4 %
Chiffre d'affaires autres activités	26,4	22,3	18,0 %
Chiffre d'affaires total consolidé	**132,3**	**117,4**	**12,7 %**

Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice 2005/2006, en progression de 12,7 %, intègre les chiffres des sociétés du groupe de Divonne. Ces dernières représentent un Produit brut des jeux de 25,9 M€ et un chiffre d'affaires de 16,0 M€. Hors ces sociétés, le CA du GROUPE s'élève à 116,3 M€ et s'inscrit en recul de 1 %. Cette évolution est à nuancer de l'impact de la cession du casino de Cazaubon-Barbotan réalisée courant 2005 : cet établissement avait réalisé un chiffre d'affaires de 0,8 M€ au cours du premier trimestre de l'exercice 2004-2005.

Politique d'investissements

La politique d'investissements du GROUPE opérée depuis plusieurs exercices vise à concilier d'une part la permanence d'une offre de produits compétitifs et d'autre part la saisie d'opportunités sous forme de croissance externe. Pour atteindre le premier objectif, le GROUPE maintient son volume d'investissements consacrés à l'entretien et à la rénovation de ses actifs à un niveau voisin de 45 M€. Cette maîtrise du volume brut associée à des cessions ponctuelles d'actifs non-stratégiques, autorise un désendettement régulier du GROUPE qui lui permet de réaliser des opérations de croissance externe significatives telles que les acquisitions du groupe Compagnie Européenne de Casinos et du Groupe de Divonne.

Sur 2006, les principaux investissements seront consacrés à la réalisation du nouveau casino du Havre et au démarrage de chantiers relatifs aux casinos de Bandol, Cannes et La Ciotat.

Calendrier des informations financières

Chiffre d'affaires du 1er trimestre	Semaine 11
Chiffre d'affaires du 2e trimestre	Semaine 24
Résultats du 1er semestre	Semaine 37
Chiffre d'affaires du 3e trimestre	Semaine 37
Chiffre d'affaires du 4e trimestre	Semaine 50
Résultats de l'exercice	Semaine 9 de l'année 2007

1.2 Filiales et participations

Répartition du chiffre d'affaires par activités principales au 31 octobre 2005 en euros

Sociétés	Chiffre d'affaires	Produit Net des Jeux comptabilisé	Hébergement	Restauration	Loisirs (Thermes, Balnéothérapie, Golfs, Cinéma, Discothèque)	Autres Activités
CASINO LYON VERT	34 443 772	29 339 504	-	4 474 255	9 117	620 896
CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	32 429 795	27 234 189	-	4 018 009	12 391	1 165 206
CASINO DE FORGES THERMAL	27 385 303	18 632 529	3 600 622	3 394 089	988 873	769 190
CASINO DE St-AMAND-LES-EAUX	25 668 289	21 381 546	73 819	3 314 149	182 284	716 491
CASINO LAC MEYRIN	20 634 992	20 095 266	-	216 997	-	322 729
GRAND CASINO DE LYON (PHARAON)	17 743 608	16 594 942	-	674 083	-	474 583
CASINO DE LA GRANDE MOTTE	13 672 331	12 066 557	-	316 042	967 334	322 398
CASINO PALM BEACH (LCLP)	12 859 142	8 714 831	-	3 117 004	71 769	955 538
CASINO DE BANDOL	12 023 680	11 285 821	-	462 012	165	275 682
CASINO DE HYÈRES	11 578 442	10 492 346	146 869	374 813	266 144	298 270
CASINO DE PORNICHET	11 551 066	10 262 159	-	1 194 266	-	94 641
HÔTEL INTERNATIONAL LYON	11 280 379	-	5 954 342	3 724 827	747 866	853 344
CASINO JUAN-LES-PINS	10 615 276	8 840 048	-	1 411 502	-	363 726
SNC GARDEN BEACH HÔTEL	10 105 045	-	7 370 274	2 047 449	-	687 322
CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	8 607 786	7 742 080	-	605 335	172 557	87 814
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	8 563 995	7 778 016	73 322	484 487	17 779	210 391
CASINO DE PALAVAS	8 387 476	7 750 020	-	357 762	93 897	185 797
CASINO DE PORNIC	8 335 948	7 046 483	-	1 085 752	629	203 084
CASINO St-GALMIER	7 142 034	6 116 709	-	712 676	54 477	258 172
CASINO DE DIEPPE	6 473 669	5 209 441	104 105	943 527	5 485	211 111
CASINO D'OSTENDE	6 419 799	4 746 797	-	673 962	30 918	968 122
CASINO DU GRAND CAFÉ	6 249 068	4 626 681	-	1 414 996	131 553	75 838
CASINO DE GRUISSAN (PHOEBUS)	6 215 540	4 899 459	568 183	607 098	-	140 800
CASINO DE PLOUESCAT	6 070 052	5 468 127	-	498 811	-	103 114
CASINO D'ARCACHON	5 945 218	5 299 936	-	201 330	361 891	82 061
CASINO DE CALAIS	5 941 095	5 478 353	-	383 073	-	79 669
SA ECK (Belgique)	5 900 590	4 440 038	-	668 272	-	792 280
IMMOBILIÈRE CANNOSTA (3.14)	4 835 435	-	2 346 804	2 042 766	104 912	340 953
CASINO DE BEAULIEU	4 742 935	4 060 141	-	431 371	46 252	205 171
CASINO DE BERCK	4 720 495	4 313 510	-	354 726	-	52 259
SARL AQUABELLA	4 609 989	-	2 840 737	1 595 754	-	173 498
CASINO DU TOUQUET	4 523 990	3 572 957	-	703 772	205 556	41 705
CASINO LA CIOTAT	4 465 262	4 163 388	-	136 771	35 663	129 440
CASINO D'ANDERNOS	4 256 276	3 886 988	-	298 995	27 423	42 870
CASINO VICHY 4 CHEMINS	4 066 424	3 398 329	-	537 129	74 665	56 301

Sociétés	Chiffre d'affaires	Produit Net des Jeux comptabilisé	Hébergement	Restauration	Loisirs (Thermes, Balnéothérapie, Golfs, Cinéma, Discothèque)	Autres Activités
CASINO DU VAL-ANDRÉ	3 903 440	2 971 807	-	743 481	89 201	98 951
CASINO DE CONTREXÉVILLE	3 852 205	3 502 091	-	306 429	77	43 608
CASINO DE PLOMBIÈRES-LES-BAINS	3 763 923	3 456 369	-	235 283	24 376	47 895
CASINO CHATELGUYON	3 739 822	3 246 844	-	392 870	13 182	86 926
CASINO DE BOULOGNE	3 507 428	3 396 506	-	56 362		54 560
CASINO DE CABOURG	3 490 285	2 697 368	-	644 840	31 190	116 887
ÉTABLISSEMENT THERMAL VITTEL (Contrex)	3 091 246		-	-	2 948 582	142 664
CASINO DU HAVRE	3 053 742	2 543 176	-	406 548	-	104 018
CASINO DE GRÉOUX-LES-BAINS	2 954 262	2 704 910	-	226 056	-	23 296
CASINO D'AGON COUTAINVILLE	2 906 221	2 648 339	-	232 591	9 676	15 615
SA CHAUDFONTAINE LOISIRS	2 801 036	1 853 566	-	140 522	-	806 948
CASINO DE DIVONNE	2 559 243	1 415 795	281 685	527 985	52 634	281 144
SEMCG THERMES CHATELGUYON	2 488 617	-	-	-	2 430 266	58 351
CASINO DE DJERBA	2 383 341	1 892 827	-	426 632	27 722	36 161
HÔTEL DU PARC MARTIGNY (suisse)	2 352 674	-	863 588	1 329 347	-	159 739
SARL C.B.A.P. (Centre de Balnéothérapie)	2 247 965	-	-	-	2 239 520	8 445
CASINO DE St-HONORÉ	2 045 522	1 944 113	-	86 438	-	14 971
CASINO D'ÉVAUX-LES-BAINS	2 020 614	1 792 974	-	142 268	40 810	44 562
CASINO NUEVO SAN ROQUE	2 001 431	1 580 520	-	233 113	-	187 798
CASINO DE SALIES-DE-BÉARN	1 957 037	1 687 237	-	195 270	8 587	65 943
HÔTEL COSMOS (Contrex)	1 917 108	-	778 746	1 100 470	14 772	23 120
CASINO DE St-NECTAIRE	1 559 245	1 429 002	-	111 551	-	18 692
CASINO LE LYDIA	1 509 132	1 097 669	-	222 160	139 164	50 139
CASINO LE MIRAGE	1 320 117	1 264 824	-	10 576	-	44 716
HÔTEL SPLENDID (Châtelguyon)	1 307 026	-	930 388	332 218	-	44 420
ETABLISSEMENT THERMAL CONTREXÉVILLE	1 293 287	-	-	-	1 225 776	67 511
CASINO D'ANNEMASSE	1 273 399	1 180 329	-	53 460	39 021	589
CASINO DE GRASSE	1 266 028	1 097 588	-	94 958	-	73 482
CINÉMA ÉLYSÉE VICHY	1 195 367	-	-	-	1 078 424	116 943
CASINO DE CAZAUBON	1 160 142	1 100 100	-	57 040	-	3 002
CASINO CRANS-MONTANA	778 729	746 609	-	14 945	-	17 175
SA SIKB (Belgique)	713 181	-	-	8 254	-	704 927
VILLA DU HAVRE	660 437	-	-	647 830	-	12 607
SARL CAFÉ CARMEN	580 987	-	-	-	-	580 987
CASINO DE St-JULIEN	575 823	493 568	-	70 212	10 806	1 237
SCI LERICHE ROSTAGNE	401 101	-	-	-	-	401 101

Sociétés	Chiffre d'affaires	Produit Net des Jeux comptabilisé	Hébergement	Restauration	Loisirs (Thermes, Balnéothérapie, Golfs, Cinéma, Discothèque)	Autres Activités
SPRL CASKNO	336 706	-	-	-	-	336 706
CASINO SLUIS N.V.	321 936	-	-	-	-	321 936
CASINO PORT-LA-NOUVELLE	277 014	37 170	-	51 759	174 483	13 602
CASINO DE HAUTEVILLE-LOMPNES	268 375	219 968		35 330	12 517	560
GRANDS HÔTELS DU PARC (Contrex)	259 902	-	110 192	148 780	-	930
GROUPE PARTOUCHE	258 007	-	-	-	-	258 007
SARL THERM'PARK	204 251	-	-	-	-	204 251
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	188 500	-	-	-	-	188 500
SARL SINOCA (Val-André)	187 287	-	167 913	18 834	-	540
CASINO TRINITÉ-SUR-MER	133 942	25 608	-	101 641	-	6 693
ÉLYSÉE PALACE (EPSA)	66 516	-	-	-	-	66 516
BARATEM	49 916	-	-	49 386	-	530
SCI RUE ROYALE	38 005	-	-	-	-	38 005
HÔTEL CHARBONNIÈRE	35 186	-	29 291	4 074	-	1 821
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	18 684	-	-	-	-	18 684
SCI PARC DE POSAY	16 514	-	-	-	-	16 514
CASINO VIRGINIAN DE RENO	10 446	-	-	-	-	10 446
CHM	2 843	-	-	-	-	2 843
SCI DE GRASSE	27	-	-	-	-	27
TOTAL	**455 771 218**	**342 964 068**	**26 240 879**	**52 937 375**	**15 220 386**	**18 408 510**

Évolution des parcs de machines à sous

Durant l'exercice, le Groupe PARTOUCHE a obtenu l'autorisation d'exploiter 451 machines à sous supplémentaires, dont le détail est le suivant :

• Nice – Palais de la méditerranée	+ 150
• Port-Barcarès - Lydia	+ 51
• Le Havre	+ 50
• St-Amand-les-eaux	+ 50
• Plombières	+ 30
• Gruissan	+ 30
• Pornichet	+ 25
• St-Gamier	+ 25
• La Ciotat	+ 20
• Vichy – "Les 4 Chemins"	+ 20

De nouvelles machines à sous ont été accordées sur le nouvel exercice 2005-2006 :

• St-Amand-les-eaux	+ 25
• Le Havre	+ 50

Travaux d'aménagement ou de construction

a. Réalisés au cours de l'exercice.

GROUPE PARTOUCHE tend à améliorer en permanence son offre à la clientèle. A travers l'aménagement et la réfection des installations, ou la création de nouveaux sites, les établissements améliorent sans cesse la qualité de leur accueil.

- Arcachon : rénovation de la salle des jeux.
- Bandol : réaménagement de la salle des jeux.
- Beaulieu-sur-Mer : embellissement et réaménagement du Hall.
- Berck-sur-Mer : nouveau décor de la salle de restauration et du bar.
- Châtelguyon : nouveau décor de la salle du restaurant.
- Forges-les-Eaux : rénovation de l'hôtel Continental.
- Hyères : réaménagement de la discothèque.
- Le Havre : ouverture de la salle des machines à sous.
- Plouescat : création d'un coin "Lounge Bar" dans la salle des machines à sous.
- Port-Barcarès "Le Lydia" : aménagement de la salle des machines à sous et rénovation de la discothèque.
- Royat : embellissement de la salle des machines à sous.
- St-Amand-les-Eaux : construction d'un Hôtel 3 étoiles de 60 chambres.
- St-Galmier : rénovation du restaurant, aménagement d'un parking de 100 places.
- Vichy – Grand Café : transformation de la discothèque en piano bar "Le Loft".

b. En Projet pour l'exercice à venir.

Le Groupe PARTOUCHE dresse ci-dessous la liste des projets d'aménagements ou constructions prévus pour l'exercice 2005-2006 :

- Agon-Coutainville nouvelle décoration du restaurant
- Arcachon : illumination de la façade.
- Bandol : travaux de réhabilitation du casino et construction d'un hôtel 4 étoiles de 62 chambres.
- Beaulieu-sur-Mer : rénovation de la salle de la coupole.
- Berck-sur-Mer : embellissent de la salle des machines à sous.
- Boulogne-sur-Mer : démarrage du dossier de déménagement du casino.
- Cabourg : réorganisation et réaménagement total du casino.
- Calais : réhabilitation du casino.
- Cannes – Palm Beach : réaménagement du casino : nouveau concept.
- Châtelguyon : mise aux normes du Cinéma et du théâtre.
- Contrexéville : aménagement du parking.
- Dieppe : aménagement de l'hôtel.
- Forges-les-Eaux : rénovation du Club Med – Construction d'un hôtel au Golf de St-Saëns
- Gréoux-les-Bains : aménagement de l'entré du casino.
- La Grande Motte : lancement de la construction d'un Pasino.
- La Ciotat : lancement de la construction d'un casino
- Le Havre – Casino : fin des travaux d'aménagement du futur "Pasino" dans l'ancienne Chambre de Commerce et d'Industrie en attendant le transfert.
- La Tremblade : travaux d'ouverture du casino.
- Le Havre – Villa : embellissement de la salle et aménagement du 1er étage en salle de restaurant.
- Pornichet : réhabilitation de la salle polyvalente.
- Port-Barcarès "Le Lydia" : aménagement du pont supérieur en salle de restaurant et remise en état du musée.
- Port-La-Nouvelle : agrandissement du casino.
- Royat : rénovation du théâtre du casino.
- Salies-de-Béarn : réhabilitation d'un hôtel de 53 chambre 3 étoiles.
- St-Galmier : rénovation et agrandissement de la salle des machines à sous.
- St-Honoré-les-Bains : réhabilitation de l'hôtel "Le Morvan" en hôtel trois étoiles.
- St-Nectaire : nouveau décor de la salle de spectacle et du restaurant.
- Vichy – Grand Café : réaménagement de la terrasse.

Distinctions

Le Groupe PARTOUCHE, en conjuguant son savoir faire et les talents de l'ensemble de ses collaborateurs, s'est notamment distingué sur les établissements suivants :

- Le Havre - La Villa : un macaron au Guide Michelin et noté 18 au Gault – Millau.
- Berck-sur-Mer : deux fourchettes au guide Michelin et noté 13 au Gault – Millau.
- La Tour de Salvagny : deux macarons au guide Michelin pour le restaurant de la Rotonde, trois étoiles au Bottin Gourmand et 16 sur 20 au Gault – Millau.
- Cannes - Hôtel 3.14 : présent dans le Michelin et le Gault-Millau.

Animations.

Les casinos du Groupe PARTOUCHE contribuent de façon importante à l'animation des stations à travers l'organisation ou la participation à des manifestations locales ou de renommée internationale notamment.

- Aix-en-Provence : Festival international d'Art Lyrique – Festival du Ballet Preljocaj.
- Arcachon : Festival "Jazz en Buch".
- Andernos-les-Bains : Festival de Jazz – Festival "Les Mots pour Rire".
- Bandol : "Les Nuits Live M6".
- Berck-sur-Mer : Rencontres Internationales de Cerfsvolants – Festival de Country.
- Beaulieu-sur-Mer : "Les Nuits Guitares"
- Cabourg : Festival du Film romantique – Epona – Festival Adami – Festival de Théâtre Universitaire - Festival "Une autre façon d'aimer".
- Cannes : Performance d'acteurs - Festival International de la Photographie de Mode.
- Châtelguyon : "Jazz aux sources" Festival de Jazz – Festival des Estivales du Parc – Festival du Rire.
- Dieppe : Festival international des Cerfs-volants.
- Forges-les-Eaux : Festival de la rentrée littéraire "Feuilles d'automne" – Festival international de la Magie – Festival internationale du Grand Reportage Sportif Francophone.
- Hyères : "Festival de l'anche" – Festival de Jazz – Festival de la Chanson Française.
- Juan-les-Pins : Festival international "Jazz à Juan" – Festival de la Magie – Festival international de Bridge.
- La Ciotat : Salon nautique Marseille métropole
- La Roche-Posay : Festival de Musique en Chambre
- La Tour de Salvagny : Festival de Country.
- Le Touquet : Festival Celtique.
- Lyon : Biennale "Art contemporain de Lyon".
- Nice : Festival Mondial de l'Accordéon – Festival de Bridge.
- Plouescat : Trophée des Jeunes Créateurs de Mode.
- Royat : Festival Pyromélodique – Festival de Bridge.
- St-Amand-les-Eaux : Festival de l'Eau.
- Val-André : Festival des Films Documentaires et Théâtre.

1.3 Le capital de la société GROUPE PARTOUCHE

Information sur l'actionnariat de la société (L.233-13)

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement au 31 octobre 2005, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 %, ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Cette liste est actualisée et annexée au paragraphe concernant les renseignements de caractère général concernant le capital.

Les actions autodétenues dans le cadre d'un programme de rachat

Le programme de rachat d'actions, autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 avril 2000 et ayant fait l'objet d'une note d'information visée le 14 mars 2000 par la Commission des Opérations de Bourse, sous le numéro 00-305, a pris fin le 3 octobre 2001.

Dans le cadre de l'autorisation conférée et conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée, la société a procédé en 2002 à l'achat de 2 738 titres au cours moyen de 61,64 €, pour un montant total de 168 767 € hors frais de négociation et n'a procédé à la cession en Bourse d'aucune de ces actions.

A la clôture de l'exercice 2002, le nombre des actions inscrites au nom de la société est de 2.738 titres pour une valeur de 61,64 € évaluée au cours d'achat, ce nombre d'actions représente 0,04 % du capital social. Depuis, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 novembre 2003, ayant décidé de diviser par sept la valeur nominale des actions, nous détenons 19.166 titres.

Les Assemblées Générales Extraordinaires des 2 avril 2001, 9 avril 2002, 15 avril 2003 ont autorisé successivement le Directoire à racheter ses propres actions en Bourse dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce afin, principalement, de réguler le cours des titres, et de procéder à la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à toute autre fin dans l'intérêt de la société.

La dernière autorisation décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2005, a fixé le prix maximal d'achat à 30 € par action et le prix minimal des cessions à 10 €. Cette autorisation, d'une durée maximum de 18 mois qui expire le 26 octobre 2006, n'a pas été mise en force.

Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de Commerce

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale de lui donner l'autorisation, conformément aux dispositions des articles L.225-209

et suivants du Code de Commerce, de réaliser un programme de rachat d'actions dans les conditions suivantes :

- la Société pourrait opérer sur ses actions, soit en vue de l'achat et de la vente en fonction des situations de marché, soit pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions au profit du personnel et des dirigeants du GROUPE.

- le nombre d'actions que la Société pourrait acquérir dans le cadre du programme de rachat d'actions ne pourrait avoir pour effet de porter à plus de 10 % du capital social de la Société le nombre d'actions détenu par la Société ;

- le prix auquel la Société pourrait effectuer ces acquisitions ne pourrait être supérieur à 30 € par action et le prix auquel la Société pourrait céder les actions acquises ne pourrait être inférieur à 10 € par action. Ces prix seraient fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur :

- les acquisitions et cessions des actions réalisées dans le cadre de ce programme pourraient être effectuées par tous moyens sur un marché réglementé ou de gré à gré (y compris par rachat simple, par recours à tous instruments financiers ou produits dérivés, par la mise en place d'instruments optionnels) ; la part maximale du capital pouvant être acquise ou cédée sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

Cette autorisation :

- mettrait fin à l'autorisation d'opérer sur les actions de la Société donnée au Directoire aux termes de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2005 ;

- aurait une durée maximum de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 27 octobre 2007.

■ Participation des salariés au capital

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital social dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise au dernier jour de l'exercice, soit le 31 octobre 2005.

1.4 Résultats – Affectations

■ Examen des comptes sociaux de la société holding GROUPE PARTOUCHE SA et résultat.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 10 681 K€, constitué pour l'essentiel par les redevances perçues auprès des filiales, soit 10 060 K€.

Avec un transfert de charge de 1 366 K€ attaché à la commission de montage du nouveau crédit syndiqué contracté en fin d'exercice, les produits d'exploitation atteignent 12 101 K€, contre 8 779 K€ en 2004.

Avec des charges d'exploitation égales à 27 546K€ (contre 29 364 K€ en 2004), le résultat d'exploitation est une perte de 15 445 K€ contre une perte 20 585 K€ en 2004.

Le résultat financier représente un produit de 32 542 K€, en amélioration de 16 410 K€ par rapport à l'exercice précédent en raison de l'augmentation des dividendes versés par les filiales, qui constituent un produit financier total de 54 757 K€.

Le résultat courant avant impôt enregistre ainsi une nette amélioration, devenant positif de 17 129 K€.

L'économie d'impôt notamment induite par le mécanisme d'intégration fiscale, est de 14 314 K€ et le bénéfice de l'exercice atteint 32 776 K€ contre 12 718 K€ en 2004. Au bilan, l'actif immobilisé net enregistre l'achat des titres de la SA Groupe de Divonne pour 84 002 K€ et représente 633 283 K€ contre 537 145 K€ l'année précédente, et l'amélioration de trésorerie est de 31 506 K€. Les évolutions au passif sont l'amélioration des capitaux propres du GROUPE qui atteignent 308 196 K€ contre 275 699 K€ en 2004, et l'accroissement de la dette bancaire lié à l'acquisition du Groupe de Divonne.

■ Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 32 775 803 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	32 775 803 €
au compte "report à nouveau", qui après affectation se solde à un montant de :	32 775 803 € 144 673 556 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prendra acte que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'avoir fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Nombre d'actions	Dividende net en euros	Avoir fiscal en euros (1)
31 octobre 2002	6.156.774	0,00	0,00
31 octobre 2003	6.156.774	0,00	0,00
31 octobre 2004	43.097.418 (2)	0,00	0,00

(1) l'avoir fiscal a été systématiquement calculé au taux de 50 %.
(2) le nombre des actions a été modifié suite à l'AG du 10 novembre 2003.

■ **Dépenses non déductibles fiscalement (CGI 39-4)**

Conformément aux dispositions de l'article 233 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 7.508 € correspondante à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'article 39-4 du même Code.

■ **Tableau des résultats des cinq derniers exercices**

Le tableau faisant apparaître les résultats de la Société, au cours de chacun des cinq derniers exercices, est annexé aux comptes sociaux.

■ **Examen des comptes consolidés**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, connaissance prise du Rapport de gestion du GROUPE, nous soumettons à votre approbation les comptes consolidés de l'exercice écoulé.

1.5 Conventions visées aux articles L.225-86 et suivants du Code de Commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L.225-88 du Code de Commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de Commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé, après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil de Surveillance. Vos Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans le rapport spécial.

1.6 Rémunérations et avantages de toutes natures versés à chaque mandataire social par la société et les sociétés qu'elle contrôle (art. L.225-102-1-al.1)

(voir le tableau des rémunérations et avantages en nature dans la partie rémunérations allouées aux organes de Direction et de Surveillance, présent dans le chapitre Gouvernement d'entreprise.)

1.7 Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice (art. L.225-102-1-al.3)

(voir la liste des mandats sociaux des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance présente dans le chapitre Gouvernement d'entreprise.)

1.8 Administration et contrôle de la Société

■ **Situation des mandats des membres du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes**

Nous vous précisons qu'aucun mandat de membre du Conseil de Surveillance ou de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

■ **Les jetons de présence**

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et y chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à 66 000 €.

1.9 Conséquences sociales et environnementales

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre social et environnemental suivantes :

Conséquences sociales

■ **Les hommes, une valeur essentielle**

A la fin de l'exercice, Groupe PARTOUCHE comptait 6 182 collaborateurs, l'effectif moyen augmentant par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de l'acquisition du Groupe de Divonne. Hors impact du Groupe de Divonne, l'effectif est stable. Les raisons de cette stabilité sont en grande partie dues à une gestion adaptée et prévisionnelle des embauches et des départs, ainsi qu'à un management proche des équipes.

■ **Savoir organiser le travail**

L'organisation du temps de travail, totalement propre à chaque établissement, présente deux caractéristiques liées au secteur d'activité. D'une part, l'ouverture des établissements 365 jours par an nécessite la mise en place d'équipes tournantes. D'autre part, une grande partie des salariés travaille de nuit, compte tenu de l'activité des jeux, de la restauration et des spectacles, essentiellement nocturne. Le recours à la sous-traitance est faible, dans la mesure où les métiers principaux exercés se prêtent mal à ce type d'emploi. Au cours de l'exercice, ce poste a représenté 3,02 M€, essentiellement dans les métiers de la sécurité.

■ **Reconnaître et fidéliser**

La masse salariale globale, incluant les charges sociales, est de 176,9 M€ et le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise versé par l'ensemble des filiales est de 6,9 M€.

■ **Le dialogue social**

Chaque filiale, dotée ou non d'instances représentatives du personnel, permet une grande fluidité du dialogue, essentielle aux relations du travail au sein de l'entreprise. Une conception de la gestion des hommes "en direct", et l'autonomie des filiales en la matière, permettent aux équipes de management une adaptation permanente aux nouveaux contextes sociaux. A cet égard, le travail de nuit des collaborateurs a fait l'objet d'une reconnaissance financière, spécifique aux casinos du GROUPE, par une majoration de 5 à 10 % des heures de nuit travaillées.

■ **Le respect de l'hygiène et de la sécurité**

Le Groupe PARTOUCHE a souhaité apporter à sa clientèle des garanties supplémentaires en matière de sécurité alimentaire, et anticiper les risques éventuels. A cet effet, un laboratoire indépendant est en charge d'un contrôle systématique de l'ensemble des points de restauration dans les filiales. Le travail mené va autoriser la mise en place d'une Charte qualité applicable dans toutes les filiales. En outre, les 1 294 collaborateurs des services de restauration reçoivent, dans ce cadre, une formation adaptée aux règles d'hygiène alimentaire.

Cet engagement fort entre dans le cadre de la démarche traditionnelle de GROUPE PARTOUCHE d'accueil et de respect du client. Par ailleurs, la mise en place de documents internes d'évaluation des risques, réactualisés chaque année permet, notamment dans le cadre des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de préserver au maximum la santé et la sécurité des collaborateurs. Le dépistage permanent des risques et les moyens de prévention sont au coeur du dispositif. Plus qu'une simple obligation de moyens, GROUPE PARTOUCHE en a fait un principe moral, partie intégrante des valeurs essentielles de respect des hommes au travail.

■ **Former pour rester compétitif**

Nos entreprises sont en évolution continue et cela nécessite bien entendu une adaptation des collaborateurs. A titre d'exemple, l'informatisation des salles de machines à sous, la recherche permanente d'optimisation des centres de profits, nécessitent une formation continue des équipes de travail. Ce travail de formation passe notamment par l'envoi des collaborateurs – cadres des jeux – en stage de formation d'une semaine avant la prise de leurs fonctions.

■ **L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés**

Le Groupe PARTOUCHE veille à ce que soient remplies les obligations légales et morales en la matière, chaque filiale restant libre de ses choix en matière d'embauche, de contribution, ou de versement aux Centres d'Aides par le Travail.

■ **Savoir aider et partager**

Le Groupe PARTOUCHE, par ses filiales, s'engage principalement sur des actions locales, préférant jouer la carte de la proximité. Les exemples sont nombreux, et notamment dans le domaine du sport ou des spectacles, et repris dans le magazine du GROUPE "Players Magazine", mis à la disposition de la clientèle et des collaborateurs. Les très nombreuses opérations de mécénat ou d'aide aux associations contribuent à faire de GROUPE PARTOUCHE un référent dans le tissu social et économique du lieu d'implantation de ses filiales.

Conséquences environnementales

Même si son activité l'expose très peu aux risques industriels, les éventuelles conséquences environnementales du GROUPE au travers de ses filiales sont les suivantes, par ailleurs le coût de la "politique environnementale" est intégré dans les dépenses globales :

■ **Ressources en eau, matières premières et énergie ; utilisation des sols ; rejets dans l'air ; l'eau et le sol ; nuisances sonores ou olfactives et déchets :**

Le Groupe PARTOUCHE et ses filiales effectuent peu de rejets dans l'air et dans l'eau qui exercent des impacts directs sur l'environnement. Toutes les eaux évacuées sont directement acheminées au réseau d'assainissement de la commune où est située l'entreprise. Les rejets dans l'air sont extrêmement faibles. Les principaux impacts exercés par le GROUPE sont essentiellement des rejets modérés de CO2 dus à la consommation d'énergie.

Le GROUPE n'exerce aucune activité qui pourrait avoir des nuisances olfactives et sonores significatives sur l'environnement.

■ **Les mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées :**

Notre activité dans le domaine des loisirs n'a pas d'impact sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées. Notre GROUPE s'efforce d'adapter au mieux ses établissements et son activité avec le paysage afin d'intégrer ses sites au cadre naturel.

■ **Les démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement :**

Notre activité principale dans les loisirs ne nécessite pas de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement à la différence des entreprises industrielles.

■ **Les mesures prises, le cas échéant, pour assurer la conformité de l'activité de la société aux dispositions législatives et réglementaires applicables en cette matière :**

Le Groupe PARTOUCHE a mis les dispositions nécessaires pour assurer la conformité de ses activités aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. Dans tous les principaux sites, un salarié est chargé par ailleurs des "affaires environnementales".

■ **Les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement :**

Le montant des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement reste marginal.

■ **L'existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement, la formation et l'information des salariés, les moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement ainsi que l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société :**
Compte tenu que notre activité a très peu d'impact sur l'environnement, il n'existe pas au sein du GROUPE PARTOUCHE de services internes de gestion de l'environnement et de formation spécifique des salariés à cet effet.

■ **Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sauf si cette information est de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours :**
Aucun site ni établissement actuel ou ancien du Groupe PARTOUCHE n'a dû faire de provisions ou de garanties pour risques en matière d'environnement au cours de l'année 2004.

■ **Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci :**
Aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement n'a été versée au cours de l'exercice.

■ **Tous les éléments sur les objectifs que la société assigne à ses filiales à l'étranger sur les points ci-dessus :**
Les éléments sur les objectifs environnementaux que le Groupe PARTOUCHE assigne à ses filiales à l'étranger sur les points 1. à 6. ci-dessus ont été transmis en Belgique, en Suisse, en Espagne, en Tunisie et au Maroc.

2. Rapport du directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Nous vous avons également réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous soumettre trois résolutions visant à mettre nos statuts à jour avec les dispositions de la Loi N° 2005 -842 du 26 juillet 2005.

• **Pour la septième résolution,** celle-ci vise à mettre nos statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi N° 2005 -842 du 26 juillet 2005, art 6.II modifiant l'article L. 225-98 du code de commerce, allégeant les règles de quorum pour la tenue des Assemblée Générales Ordinaires.

Ces nouvelles dispositions s'imposent aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

• **Pour la huitième résolution,** celle-ci vise à mettre nos statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi N° 2005-842 du 26 juillet 2005, art 6.I modifiant l'article L. 225-96 du code de commerce, allégeant les règles de quorum pour la tenue des Assemblée Générales Extraordinaires.

Ces nouvelles dispositions s'imposent aux sociétés faisant appel public à l'épargne.

• **Pour la neuvième résolution,** l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

II. Observations du Conseil de Surveillance à l'assemblée générale mixte

DU JEUDI 27 AVRIL 2006 À 16 HEURES

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre Société vous a convoqué à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et à une Assemblée Générale Extraordinaire conformément à la loi et aux statuts, afin notamment de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 octobre 2005 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Vous venez d'entendre la lecture des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes.

Aussi, régulièrement informés de la marche des affaires et de l'activité de votre Société et de son GROUPE, nous avons procédé dans le cadre de notre mission de surveillance aux vérifications et contrôles que nous avons estimés nécessaires.

Nous apprécions les résultats de la Société, qui manifestent le souci du Directoire, sous la conduite de son Président, de pallier le ralentissement de la croissance sinon une relative stagnation de l'activité nationale du secteur des jeux, dans un contexte permanent d'alourdissement de nos charges.

En conséquence, conformément à l'article L. 225-68 du Code de Commerce, nous avons examiné et vérifié les comptes annuels que nous a présenté le Directoire et nous estimons que le rapport du Directoire et les comptes annuels ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

III. Rapport du président du Conseil de Surveillance sur l'organisation et les procédures de contrôle interne

(ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'article 117 de la loi de Sécurité financière, il m'appartient en tant que Président du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA de rendre compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil (I), ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société (II), au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2005.

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 1996 a décidé la modification du mode de gestion de notre société à conseil d'administration en Société anonyme à directoire et Conseil de Surveillance.

Le choix de cette structure s'inscrivait dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française dont les dernières évolutions renforcent l'exigence de transparence.

Cette structure dualiste favorise, en effet, une séparation claire entre, d'une part, les fonctions de direction et de gestion de la Société, assumées par le Directoire composé de 5 membres et, d'autre part, la fonction de contrôle, exercée de manière permanente par un Conseil de Surveillance composé actuellement de 4 membres. Dans ce cadre, il convient de préciser, les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance (1.1.), le compte rendu de son activité au cours de l'exercice écoulé (1.2.), ses travaux préparatoires (1.3.), et enfin l'évaluation de ses membres (1.4.).

1.1 Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil

■ Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de quatre membres, Monsieur Isidore PARTOUCHE, Monsieur Marcel PARTOUCHE, Monsieur Maurice SEBAG et Monsieur Gaston GHRENASSIA nommés à cette fonction par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 1996, (Monsieur Gaston GHRENASSIA ayant été coopté en remplacement de Monsieur Jacques BENHAMOU par décision du Conseil de Surveillance du 11 décembre 1998). Ces mandats ont été renouvelés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2002 et expirent à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2007.

L'Assemblée Générale du 26 avril 2005 a décidé dans sa huitième résolution d'allouer au Conseil de Surveillance la somme de globale annuelle de 66 000 € de jetons de présence, dont la répartition a été décidé par le Conseil de Surveillance du 4 juillet 2005.

■ Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance sont précisées aux articles 21 et 22 des statuts de GROUPE PARTOUCHE SA par les dispositions suivantes :

Article 21 - Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

1 - Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération.

Le Conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

2 - Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout membre du Conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre conseiller de le représenter à une séance du Conseil. La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant

d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.
En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.
3 - Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil participant à la séance.
Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 22 - Pouvoirs et attributions du Conseil de Surveillance
Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.
Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et, éventuellement, les Directeurs Généraux; il propose à l'Assemblée Générale leur révocation et fixe leur rémunération.
Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.
Il donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations visées à l'article 17 ci-dessus.
Il autorise les conventions visées à l'article 24 ci-après. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.
Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le Conseil de Surveillance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
Le Conseil de Surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et fixer leur rémunération pour ce faire.

1.2 Compte-rendu de l'activité du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2005 d'une durée de douze mois, le Conseil de Surveillance s'est réuni 20 fois avec un taux de participation de 95% de ses membres.
Les réunions du Conseil de Surveillance ont porté tout d'abord, sur les échéances trimestrielles. Le Directoire y présente un rapport d'activité détaillé qui permet au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement sa mission. (Conseils de surveillance du 30 novembre 2004, du 23 février 2005, du 27 mai 2005 et du 30 août 2005), ainsi que sur les comptes semestriels (Conseil de Surveillance du 3 août 2005)
Monsieur Patrick PARTOUCHE a été nommé président du directoire par le Conseil de Surveillance du 31 janvier 2005.
Le Conseil de Surveillance du 31 janvier 2005 a alloué une prime à Monsieur Isidore PARTOUCHE, Président du Conseil de Surveillance, a suspendu sa rémunération et a nommé Monsieur Hubert BENHAMOU Membre du Directoire, Directeur Général et a fixé le montant de sa rémunération.
Le Conseil de Surveillance du 17 mai 2005 a modifié la rémunération de Monsieur Patrick PARTOUCHE, Président du Directoire ;
Le Conseil de Surveillance du 4 octobre 2005 a fixé la rémunération de Monsieur Isidore PARTOUCHE.
Le Conseil de Surveillance a décidé au cours de l'exercice d'approuver quatre abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune auprès de quatre filiales qui exploitent chacune un établissement de jeux, en phase de démarrage et qui nécessitent un apport de fonds propres pour financer le début d'exploitation. (Conseil de Surveillance du 31 mai 2005, du 22 août 2005 et du 2 Septembre 2005).
Le Conseil de Surveillance a autorisé la signature de huit conventions d'assistance de siège, et de huit conventions d'intégration fiscale (Conseil de Surveillance du 5 septembre 2005, du 30 septembre 2005)
Le Conseil de Surveillance du 21 septembre 2005 a autorisé l'opération de refinancement lié à l'acquisition du GROUPE DE DIVONNE, et les garanties afférentes.
Le Conseil de Surveillance a autorisé la fourniture par le GROUPE de sa caution, aval ou garantie au profit de sa filiale la SARL CENTRE DE BALNEOTHERAPIE D'AIX-EN-PROVENCE et au lieu et place de la COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS pour l'opération de cession du Casino de CAZAUBON (Conseils de surveillance du 23 novembre 2004, du 21mars 2005)
Enfin, le Conseil de Surveillance du 30 janvier 2006 a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2005 ainsi que du rapport du Directoire.

1.3 Travaux préparatoires aux réunions du Conseil

■ Tenue des réunions du Conseil de Surveillance :

Les membres du Conseil de Surveillance sont destinataires des documents comptables et d'une manière générale des documents relatifs à la tenue du conseil, en moyenne dix jours avant la tenue du Conseil.

■ Organisation et fonctionnement des comités :

Le Conseil de Surveillance a mis en place, trois comités, un Comité d'audit, un Comité financier et un Comité des rémunérations.
D'une manière générale, le comité des rémunérations se réunit une fois par an, afin d'établir selon le budget l'ensemble des rémunérations pour l'exercice à venir avec un taux de présence de 100 %.
Le comité financier et le comité d'audit, se sont réunis cinq fois au cours de l'exercice 2005, avec un taux de présence de 100 %.

Les différents comités se réunissent sous la présidence de M. Isidore PARTOUCHE qui en assure la coordination et l'animation avec la collaboration de Monsieur Patrick PARTOUCHE Président du Directoire, Monsieur Ari SEBAG et celle de Monsieur Hubert BENHAMOU, chacun membres du Directoire et Directeur Général.
Les comités disposent, en relation avec les membres du Directoire, de la collaboration et de la participation des différentes directions fonctionnelles du GROUPE. Dans le cadre de leurs missions, ils peuvent utiliser ou faire intervenir, suivant autorisation du Conseil de Surveillance, les experts ou conseils extérieurs qu'ils jugent nécessaires.
Leurs compétences et attributions sont détaillées dans le règlement intérieur annexé.

1.4 Évaluation des membres du Conseil de Surveillance

Les principes d'évaluation des membres du Conseil de Surveillance, exposés dans le Rapport Vienot, visent principalement à assurer aux actionnaires que les membres du conseil de la société ont une véritable compétence pour assurer leur fonction.
Ce sujet fait partie des préoccupations du Président du Conseil de Surveillance et relève des méthodes de travail en vigueur dans le GROUPE. Chaque membre du Conseil de Surveillance dispose à ce jour d'une expérience de plus de trente ans et d'une véritable compétence dans le secteur des établissements de loisirs et notamment celui des établissements de jeux ou de la gestion des activités d'animations et de spectacles ou de restauration.
Le Conseil de Surveillance fait un point, une fois par an sur l'évaluation de ses membres. Au cours de l'exercice écoulé, cet examen n'a pas révélé de dysfonctionnement préjudiciable à la société.
Aucune part variable de rémunération liée à un indice de performance ou de progrès n'est attribuée aux mandataires sociaux

1.5 Règlement Intérieur

Par décision du Conseil de Surveillance du 27 octobre 2005, un règlement intérieur du Conseil de Surveillance et des comités a été mis en place.
Le texte de ce règlement figure en annexe du présent rapport.

2. Procédures de contrôle interne mises en place

2.1 Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le GROUPE PARTOUCHE SA ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le Directoire et sont mises en oeuvre sous la responsabilité directe des Directions Générales des différentes filiales.
L'activité de notre GROUPE est développée, pour 80 % de notre chiffre d'affaires, au sein de casinos situés en France, qui comportent "trois activités distinctes : le spectacle, la restauration et le jeu, réunies sous une direction unique sans qu'aucune d'elles puisse être affermée" (article 1er de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos).
La gestion de ces activités s'inscrit donc dans le cadre, extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvements des taxes par les Collectivités Publiques et de surveillance.
L'arrêté d'application du décret du 22 décembre 1959 détermine ainsi :

- les conditions d'établissement et d'instruction des demandes d'autorisation des jeux,
- les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos,
- les règles de fonctionnements des jeux,
- la comptabilité et le prélèvement progressif,
- la surveillance et le contrôle.

Les cadres réglementaires dans les casinos exploités à l'étranger (plus de 9 % de notre chiffre d'affaires) sont eux aussi très stricts, notamment en Suisse.
Par ailleurs, la gestion des plus importantes unités hôtelières du GROUPE est conduite, à travers des contrats de gestion (Hilton et Méridien) ou de franchise (Club Méditerranée), par des opérateurs reconnus. Près de cinq pour cent de notre chiffre d'affaires est réalisé avec Hilton et Méridien.

Les Directions Financière et Administrative de GROUPE PARTOUCHE SA s'assurent de l'organisation des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société.
Le siège de GROUPE PARTOUCHE SA fait bénéficier ses unités d'exploitation de ses connaissances, ressources et compétences, en terme de personnel et de moyens techniques, et fournit ainsi un support technique en matière notamment de services administratif, comptable, juridique et financier.
Les unités d'exploitation sont toutes des sociétés filialisées, structures ne présentant pas un degré de complexité particulier et disposant en interne de services administratif et comptable.
Les filiales de GROUPE PARTOUCHE SA sont par ailleurs assistées par des experts comptables, conseils permanents, qui disposent d'une connaissance approfondie des spécificités propres aux métiers du GROUPE. Seules les filiales administrées au siége du GROUPE ne disposent pas de l'assistance d'un expert comptable du fait de la présence dans les équipes du siège d'un salarié diplômé.

■ Organisation du contrôle interne comptable

La Direction comptable de Groupe PARTOUCHE coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.
Elle contrôle la tenue régulière de la comptabilité.
Comme ses unités d'exploitation, GROUPE PARTOUCHE SA utilise un système d'information comptable uniforme.
Les paramétrages du système sont effectués par des consultants extérieurs. Les mises à jour du logiciel sont effectuées uniquement par le service informatique du GROUPE. Le produit fonctionne sur une base AS400 et fait l'objet de sauvegardes journalières sur bandes. Ces dernières sont placées dans des coffres ignifugés qui garantissent une sécurité optimum des données.
Le logiciel dispose de nombreuses sécurités permettant de contrôler l'accès de certaines informations selon les intervenants.
Par ailleurs, la gestion de la paie des unités d'exploitation du GROUPE est développée sur un système d'information commun fonctionnant sous le même environnement, dont les modalités de contrôle, de maintenance et de sauvegarde sont identiques à celles du système d'information comptable.
Les utilisateurs disposent par ailleurs d'un guide interne relatif à la gestion de la paie, tant sur le plan technique (procédure - mode d'emploi) que légal (méthodes de calcul utilisées par le GROUPE dans le respect des normes sociales, conventionnelles et fiscales).

Organisation du contrôle interne de gestion

Les services de gestion du siège de GROUPE PARTOUCHE SA s'appuient sur les personnels qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.
L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire et reporting de gestion, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie décentralisés qui alimentent une base de données unique pour le GROUPE. Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment par des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

■ Organisation du contrôle interne financier

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de GROUPE PARTOUCHE SA.
Les responsables administratif et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.
Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du GROUPE, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.
La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules décentralisés du système d'information.
Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir modifier aucun paramétrage.
Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation décentralisé.

2.3 Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

GROUPE PARTOUCHE SA a un impératif de présentation fiable de ses états financiers, qui doivent répondre aux principes de régularité et de sincérité.

■ L'information comptable

Un plan de comptes aux normes du GROUPE est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec l'arrêté du 27 février 1984 qui fixe les dispositions relatives à la comptabilité générale des casinos et, mentionne que le plan comptable professionnel qui lui est annexé doit être appliqué par les casinos.
Des notes de procédures sont établies par la Direction comptable du GROUPE à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables de notre secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à GROUPE PARTOUCHE SA. La Direction comptable du GROUPE organise et planifie les travaux d'arrêtés des comptes sociaux de GROUPE PARTOUCHE SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.
Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intragroupe.
GROUPE PARTOUCHE SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt groupe.
Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

L'information de gestion

La procédure budgétaire développée par GROUPE PARTOUCHE SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.
Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements,
- présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.
Deux phases de reporting sont en place : un reporting mensuel d'activité et un reporting trimestriel d'exploitation et d'investissements.
Le reporting mensuel d'activité permet de disposer des informations relatives au chiffre d'affaires et aux éléments spécifiques au métier des jeux.
Le reporting trimestriel de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités.
L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.
Enfin, un rapprochement entre les phases reporting de gestion et consolidation du système d'information permet d'assurer un cadrage définitif des informations.

L'information financière

L'objectif des procédures de contrôle interne, pour GROUPE PARTOUCHE SA, société-mère tête de GROUPE, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de Groupe PARTOUCHE.
Nous pouvons avoir recours, au besoin, à des consultants extérieurs spécialisés, notamment pour le traitement d'opérations particulières et non récurrentes (acquisitions, cessions, fusions…)
La planification, l'organisation et la gestion de la consolidation sont réalisées par le responsable de la consolidation du GROUPE.
L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.
Les états financiers consolidés sont audités par les Commissaires aux Comptes du GROUPE.
Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.
Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.
Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.
La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisé par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du GROUPE et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du GROUPE.
L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en oeuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles GROUPE, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.
Les nouvelles normes IFRS sont applicables pour GROUPE PARTOUCHE à compter du 1er novembre 2005
Afin de préparer le Passage au référentiel IAS/IFRS, un comité de pilotage du projet ainsi qu'une cellule spécifique dédiée ont été créés regroupant les différentes fonctions concernées, un calendrier de mise en place a également été établi
Dans le cadre de l'application obligatoire dès 2006 des normes comptables internationales publiées par l'IASB pour les sociétés européennes côtées, Groupe PARTOUCHE a procédé à l'identification exhaustive des divergences par rapport aux principes actuellement

suivis par le GROUPE. Les retraitements finaux sont en cours et seront présentés lors de la publication semestrielle.
Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables GROUPE, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.
Les filiales disposent, d'une part d'un cahier permanent qui sert de notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part d'un cahier de clôture, constitué par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Isidore Partouche
Président du Conseil de Surveillance

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET DE SES COMITÉS

Le Conseil de Surveillance du 27 octobre 2005 a décidé de fixer dans un règlement intérieur les principes directeurs de son fonctionnement.

Article 1. Orientations stratégiques

Le Conseil de Surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la société et veille à leur mise en œuvre par la direction générale.
Les orientations à moyen terme des activités du GROUPE sont définies par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directoire et adopté par le Conseil de Surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du GROUPE. Le Directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.
Le Directoire est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Article 2. Information des membres du Conseil de Surveillance

Chacun des membres du Conseil de Surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.
Lors de chaque Conseil de Surveillance, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du GROUPE et intervenus depuis la date du précédent Conseil.

Article 3. Contrôle par le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par le Président ou par le Président d'un Comité d'Audit. Il en délibère en tout état de cause dans les meilleurs délais.
Lorsque le Conseil de Surveillance décide qu'il y a lieu de l'effectuer, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses comités, à l'un de ses membres ou à un tiers.
Lorsque le Conseil de Surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées par l'article 4.

Le Président fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier les dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires du GROUPE. L'audition de personnels du groupe lorsqu'elle est nécessaire est organisée.
Le Président veille à ce que les informations utiles au contrôle ou à la vérification soient fournies à celui qui le réalise.
Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.
Il est fait rapport au Conseil de Surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ses conclusions.

Article 4. Possibilité de conférer une mission à un membre du Conseil de Surveillance

Lorsque le Conseil de Surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques. Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres Conseil de Surveillance, ils ne prennent pas part au vote.
Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du Président un projet de lettre de mission, qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme, que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le Président soumet, s'il y a lieu, le projet de lettre de mission, pour avis, au Comité de Rémunération, d'Audit et ou financier et communique aux Présidents de ces Comités la lettre de mission signée.

Le rapport de mission est communiqué par le Président aux membres du Conseil de Surveillance de la société.

Article 5. Comités du Conseil de Surveillance

Afin de préparer ses travaux et l'assister, le Conseil de Surveillance a crée des comités.

Le Conseil de Surveillance fixe par le présent Règlement le domaine de compétence de chaque comité. Dans son domaine de compétence, chaque comité formule des propositions, des recommandations ou des avis selon le cas. A ces fins, il peut décider de faire procéder à toute étude susceptible d'éclairer les délibérations du Conseil.

Le Conseil de Surveillance désigne les membres et le Président de chaque comité. Les membres des comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audio-communication ou de visio-communication.

Le Président de chaque comité établit l'ordre du jour de ses réunions et le communique au Président.

Le Président de chaque comité peut décider d'inviter à certaines de ses réunions tout ou partie des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ses réunions. Il fait connaître au Président du Conseil de Surveillance les membres de la direction qu'il souhaite voir participer à une séance.

Les conditions de saisine de chaque comité sont les suivantes :

- il se saisit de toute question entrant dans le domaine de compétence qui lui est imparti par le présent règlement et fixe son programme annuel ;
- il peut être saisi par le Président Conseil de Surveillance de toute question figurant ou devant figurer à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance
- Le Conseil de Surveillance et son Président peuvent également le saisir à tout moment d'autres questions relevant de sa compétence.

Article 6. Comité d'audit

Le comité d'audit procède à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le GROUPE.

Il assure également la liaison entre le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux Comptes du GROUPE.

Il étudie les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes ;

Le comité d'audit est saisi par le Président du Conseil de Surveillance de tout événement exposant le GROUPE à un risque significatif.

Le comité d'audit peut demander la réalisation de tout audit ou étude interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission ; le Président du comité en informe le Conseil de Surveillance.

La société assure le financement des missions du Comité d'Audit et en particulier celui des études et audits réalisés.

Article 7. Comité de Rémunération

Il prépare la fixation de la rémunération des membres du Directoire, d'obtenir communication, par l'intermédiaire du Directoire, des informations relatives aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants du GROUPE.

Le comité ne détermine pas préalablement les modalités d'attribution de primes.

Article 8. Comité financier

Le comité financier a pour mission d'examiner les projets de cessions d'immeubles ou de participations, de constitutions de sûreté, de cautions, avals ou garanties afin de permettre au Conseil de Surveillance de donner les autorisations nécessaires prévues par la loi.

Article 9. Réunions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance arrête chaque année pour l'année à venir sur proposition de son Président un calendrier de ses réunions. Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du Conseil (Conseil du 1er et 3e trimestre ; résultats du 1er semestre ; réunion précédant l'Assemblée Générale annuelle...) et, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du Conseil de Surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du Conseil.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil de Surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du Conseil de Surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance quarante huit heures au moins avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil de Surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

Article 10. Participation aux réunions du Conseil de surveillance par visioconférence

Le Président veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du Conseil de Surveillance résidant en province ou à l'étranger ainsi que de ceux qui s'y trouvent pour un motif

légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du Conseil de Surveillance.

Lorsque le lieu de convocation du Conseil de Surveillance n'est pas celui du siège de la société, le Président prend les dispositions voulues pour que les membres du Conseil de Surveillance qui ont décidé de s'y réunir puissent y participer grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion par des moyens de visioconférence.

Les caractéristiques des moyens de visioconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. A défaut, les membres concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du Conseil de Surveillance doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence des membres concernés.

Le procès-verbal de la séance du Conseil de Surveillance doit indiquer le nom des membres participant à la réunion par visioconférence. Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues à l'article 9, alinéas 1 et 3, de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, et aux articles L. 225-47, L. 225-53, L. 225-55, L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

Article 11. Devoir de confidentialité des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du Conseil de Surveillance sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, es qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le Président porte à la connaissance des membres Conseil de Surveillance les informations devant être données aux marchés, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du GROUPE.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres du Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance, après avis des Présidents des Comités réunie à cet effet, fait rapport au Conseil de Surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

Article 12. Devoir d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre Conseil de Surveillance doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la société ou une des sociétés du GROUPE ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité de Rémunération Il appartiendra au membre du Conseil de Surveillance intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les membres du Conseil de Surveillance mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance communiquent au Président et à l'AMF les informations sur les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du GROUPE, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats semestriels du GROUPE et d'informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

Le Président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées et les communique en temps utile aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Président rend compte au Conseil de Surveillance des dispositions prises pour que les personnels du GROUPE détenant par fonction des informations et/ou participant par fonction aux opérations visées respectent ces règles.

Fait à Paris, le 27 octobre 2005.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière.

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2005

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société GROUPE PARTOUCHE S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2005.

Sous la responsabilité du Conseil de Surveillance, il revient à la Direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-68 du Code de commerce :

Saint-Cloud et Sceaux, le 23 mars 2006

BDO Marque Gendrot
Joël Assayah
Jean-Louis Mathieu

José David

Comptes consolidés 2005

48 Bilan consolidé

53 Annexe aux comptes consolidés

57 Notes annexes aux comptes consolidés

68 Notes annexes au compte de résultat

72 Informations relatives au périmètre de consolidation

77 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.



Bilan Consolidé

EXERCICE AU 31 OCTOBRE 2005

I - ACTIF (valeurs Nettes)

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004	2003
Frais d'établissement	77	77	297	749
Frais de recherche	459	459	323	466
Concessions, brevets et marques	1 066	1 066	1 038	572
Fonds commercial	7 334	7 334	6 876	7 121
Écart d'acquisition	412 760	408 984	358 914	380 915
Autres immobilisations incorporelles	887	887	987	1 102
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**422 581**	**418 806**	**368 435**	**390 924**
Terrains	30 370	30 370	21 343	18 709
Constructions	323 161	323 161	241 829	232 687
Installations techniques	58 339	58 339	48 637	41 996
Autres immobilisations corporelles	35 022	35 022	57 141	51 415
Immobilisations en cours	6 598	6 598	5 019	4 720
Avances et acomptes	118	118	816	14 276
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**453 608**	**453 608**	**374 785**	**363 802**
Titres de participation	35 930	35 930	35 982	36 206
Autres immobilisations financières	3 378	3 378	2 652	3 615
Titres mis en équivalence	5 964	5 964	5 404	9
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**45 272**	**45 272**	**44 038**	**39 830**
ACTIF IMMOBILISÉ	**921 462**	**917 686**	**787 258**	**794 557**
Stocks matières premières	3 512	3 512	2 641	2 521
Stocks produits intermédiaires et finis	-	-	166	477
Stocks marchandises	4 355	4 355	4 233	4 196
Avances et acomptes sur commandes	808	808	550	942
Clients	11 942	11 942	9 823	12 880
État - Impôt différé	1 123	1 123	1 030	1 555
Autres créances	22 672	22 672	21 535	35 610
Actions propres	169	169	169	291
Autres valeurs mobilières	34 014	34 014	3 572	7 000
Disponibilités	83 605	80 803	65 916	55 637
Charges constatées d'avance	8 933	8 933	7 653	7 506
ACTIF CIRCULANT	**171 132**	**168 330**	**117 287**	**128 615**
Comptes de Régularisation	4 267	4 267	8 266	9 710
TOTAL GÉNÉRAL	**1 096 861**	**1 090 283**	**912 811**	**932 882**

II - PASSIF

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004	2003
Capital	86 195	86 195	86 195	86 195
Primes d'émission	9 411	9 411	9 411	9 411
Réserves consolidées	147 298	144 883	127 734	110 017
Réserves de conversion Groupe	(27)	(28)	159	128
RÉSULTAT Groupe	6 938	3 725	20 134	17 657
Provisions réglementées	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES	**249 815**	**244 185**	**243 633**	**223 408**
Intérêts hors Groupe	29 627	29 494	28 517	24 877
RESULTAT hors Groupe	6 246	6 380	7 287	6 155
INTÉRÊTS MINORITAIRES	**35 874**	**35 874**	**35 805**	**31 032**
Provisions pour risques	3 438	3 438	4 061	6 371
Provisions pour charges	14 836	14 836	8 573	3 751
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	**18 274**	**18 274**	**12 634**	**10 122**
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	468 638	468 638	339 621	391 754
Emprunts et dettes financières divers	120 732	120 732	115 275	116 303
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 951	2 951	1 827	2 468
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 241	20 241	17 811	18 514
Dettes fiscales et sociales	116 967	116 967	97 438	88 513
Impôts différés Passifs	34 291	33 343	23 171	16 513
Dettes sur immobilisations	6 172	6 172	7 601	10 314
Autres dettes	15 502	15 549	10 827	13 354
Produits constatés d'avance	7 405	7 357	7 167	10 585
DETTES ET RÉGULARISATIONS	**792 898**	**791 950**	**620 739**	**668 319**
Comptes de Régularisation	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**1 096 861**	**1 090 283**	**912 811**	**932 882**

III - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En millier d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004	2003
Ventes marchandises	1 339	1 511	1 085	1 256
Production vendue de services	454 432	510 459	451 410	434 399
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**455 771**	**511 970**	**452 495**	**435 655**
Production immobilisée	967	1 077	418	717
Subvention d'exploitation	1 897	2 170	467	385
Reprises amortissements, provisions, transfert de charges	9 688	13 810	13 645	20 638
Autres produits	396	405	509	405
Produits d'exploitation	**468 719**	**529 432**	**467 534**	**457 801**
Achats et variations de stocks	25 510	29 104	24 578	25 980
Autres achats et charges externes	97 355	111 755	97 051	100 905
Impôts, taxes et versements assimilés	23 475	26 620	22 045	21 785
Charges de personnel	176 929	206 509	169 799	163 195
Dotations amortissements immobilisations	38 863	46 410	37 290	33 852
Dotations provisions sur actif circulant	3 854	4 376	2 774	4 134
Dotations provisions risques et charges	3 909	4 103	1 930	1 791
Autres charges	11 919	17 042	12 865	11 872
Charges d'exploitation	**381 813**	**445 919**	**368 332**	**363 514**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**86 905**	**83 514**	**99 202**	**94 288**
Produits financiers	4 843	6 979	4 126	1 586
Charges financières	27 393	31 709	29 067	34 705
RÉSULTAT FINANCIER	**(22 550)**	**(24 730)**	**(24 941)**	**(33 119)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**64 355**	**58 783**	**74 260**	**61 168**
Produits exceptionnels	22 415	29 672	34 693	27 775
Charges exceptionnelles	26 610	27 337	27 134	23 936
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(4 195)**	**2 335**	**7 559**	**3 839**
Dotations amortissements écarts acquisition	22 493	26 269	22 339	22 383
Impôts dus sur les bénéfices	22 315	22 500	22 495	16 546
Impôts différés sur les bénéfices	(435)	(358)	7 475	1 830
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	2 602	2 602	2 089	436
TOTAL DES PRODUITS	**495 976**	**566 083**	**506 335**	**487 162**
TOTAL DES CHARGES	**482 792**	**555 978**	**478 931**	**463 350**
Résultat des sociétés intégrées	13 184	10 105	27 421	23 812
RÉSULTAT GROUPE	**6 938**	**3 725**	**20 134**	**17 657**
RÉSULTAT HORS GROUPE	**6 246**	**6 380**	**7 287**	**6 155**
RÉSULTAT NET PAR ACTION	**0,3059**	**0,0234**	**0,6363**	**3,87**

- Nombre d'action total au 31 octobre 2003 : 6 156 774
- Nombre d'action total au 31 octobre 2004 : 43 097 418
- Nombre d'action total au 31 octobre 2005 : 43 097 418

IV - TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat Net Consolidé	13 184	10 105	27 421
Dotations & reprises d'amortissements	67 062	78 385	58 474
Dotations & reprises de provisions	(42)	(3 672)	(565)
Variations impôts différés	(435)	(358)	7 475
Produits de cession éléments d'actifs	(449)	(439)	(10 729)
Elimination de la quote part des mises en équivalences	2 602	2 602	2 089
Capacité d'autofinancement	**81 922**	**86 623**	**84 166**
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	**5 560**	**3 528**	**22 389**
Flux de trésorerie d'exploitation	**87 482**	**90 151**	**106 555**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(41 186)	(44 914)	(53 071)
Acquisitions d'immobilisations financières	(781)	(889)	(6 160)
Dettes sur immobilisations	(1 831)	(2 544)	(2 696)
Cession éléments actifs immobilisés	1 570	1 757	2 705
Incidence des variations du périmètre et divers	(64 823)	(65 160)	14 766
Flux de trésorerie d'investissements	**(107 051)**	**(111 750)**	**(44 455)**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Variation des emprunts et autres dettes financières	80 381	79 575	(53 901)
Charges à répartir	(5 245)	(5 245)	(107)
Dividendes versés	(7 181)	(7 147)	(1 670)
Flux de trésorerie de financement	**67 955**	**67 183**	**(55 678)**
Incidence des variations du cours des devises	(160)	(160)	104
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	**48 225**	**45 423**	**6 525**
Trésorerie à l'ouverture	69 146	69 146	62 620
Trésorerie de clôture	117 371	114 569	69 146

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ

En millier d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004
ACTIF			
Stocks et en-cours	(34)	(126)	(63)
Avances et acomptes	(262)	(244)	428
Clients, comptes rattachés	(584)	(790)	2 547
Autres actifs d'exploitation	561	2 217	15 710
Sous-Total	**(320)**	**1 057**	**18 622**
PASSIF			
Fournisseurs	526	(387)	246
Dettes fiscales et sociales	4 130	2 422	8 150
Autres passifs d'exploitation	840	(121)	(4 231)
Avances et acomptes	384	557	(398)
Sous-Total	**5 880**	**2 471**	**3 767**
VARIATION DU BFR D'EXPLOITATION	**5 560**	**3 528**	**22 389**

V - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Capital social	Prime	Réserves de conversion	Réserves consolidées Groupe	Résultat consolidé Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires
SITUATION AU 31 OCTOBRE 2003	**86 195**	**9 411**	**128**	**110 017**	**17 657**	**223 408**	**31 032**
Écart de conversion	-	-	31	-	-	31	(111)
Distribution de dividendes GP SA	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes filiales	-	-	-	-	-	-	(1 806)
Variation Périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode	-	-	-	(644)	-	(644)	(85)
Autres variations	-	-	-	704	-	704	(512)
Affectation Résultat de l'exercice 2003	-	-	-	17 657	(17 657)	-	-
Résultat de l'exercice 2004	-	-	-		20 134	20 134	7 287
SITUATION AU 31 OCTOBRE 2004	**86 195**	**9 411**	**159**	**127 734**	**20 134**	**243 633**	**35 805**
Écart de conversion	-	-	(186)	-	-	-	(122)
Distribution de dividendes GP SA	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes filiales	-	-	-	-	-	-	(7 194)
Variation Périmètre	-	-	-	-	-	-	1 167
Autres variations	-	-	-	(570)	-	(570)	(29)
Affectation Résultat de l'exercice 2004	-	-	-	20 134	(20 134)	-	-
Résultat de l'exercice 2005	-	-	-	-	6 938	6 938	6 246
SITUATION AU 31 OCTOBRE 2005	**86 195**	**9 411**	**(27)**	**147 298**	**6 938**	**249 815**	**35 873**

Annexe aux comptes consolidés

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2005, GROUPE PARTOUCHE a réalisé l'acquisition des sociétés du groupe de Divonne, ce qui a généré l'établissement de comptes pro forma pour l'exercice 2005.
Par ailleurs, il a été procédé en mars 2005 à la cession du casino de CAZAUBON dont voici les principaux impacts dans les comptes consolidés :

Casino de Cazaubon

En milliers d'euros	2004-2005	2003-2004
Chiffre d'affaires	1 160	3 016
Résultat d'exploitation	299	826
Résultat net	195	555

Impact des sociétés entrantes au 31 octobre 2005

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net part du Groupe part
Hôtel Charbonnières	35	(399)	(411)
Casino de Divonne	2 559	(999)	(439)
Casino d'Annemasse	1 273	419	199
Casino de St-Julien	576	(10)	(49)
Casino de Hauteville	268	(79)	(119)
Casino de Crans-Montana	779	(354)	(360)
Somarg	-	-	-
Groupe de Divonne	-	-	47
SCI de l'Arve	-	73	34

PRINCIPES COMPTABLES

Référentiel

Les comptes consolidés annuels du GROUPE sont établis en conformité avec les principes comptables français définis par le règlement du Comité de la règlementation Comptable N° 99-02.

Les états financiers des sociétés étrangères établis selon les normes comptables en vigueur dans leurs pays sont retraités afin d'appliquer les principes généralement admis dans le GROUPE.

Compte tenu de l'intégration du Groupe De DIVONNE sur un mois dans les comptes consolidés annuels clos au 31 octobre 2005, des comptes consolidés pro forma 2005, présentant l'impact de cette croissance externe sur une période annuelle, ont été établis pour faciliter les comparaisons avec les exercices publiés. Les comptes pro forma ont été établis en retenant les principes comptables de Groupe PARTOUCHE et les hypothèses de construction suivantes :

– intégration des comptes des sociétés du Groupe de Divonne pour une période de 12 mois (du 01/11/2004 au 31/10/2005)

– écart d'acquisition calculé à l'entrée dans le périmètre soit au 01/10/05 et amorti sur 12 mois.

– Accroissement, dès le début d'exercice, de la dette bancaire équivalente au montant de l'acquisition des titres du Groupe de Divonne, soit 84,0 millions d'euros. Absence d'amortissement en capital sur cette période.

– Calcul des frais financiers sur la base d'un taux de référence égal au taux Euribor 3 mois sur la période de novembre 2004 à septembre 2005 (soit 2,139 %) majoré de la marge du nouveau crédit syndiqué contracté pour cette acquisition soit 150 points de base.

Préparation du passage au référentiel comptable IFRS

Les nouvelles normes IFRS sont applicables pour GROUPE PARTOUCHE à compter du 1er novembre 2005.

Afin de préparer le Passage au référentiel IAS/IFRS, un comité de pilotage du projet ainsi qu'une cellule spécifique dédiée ont été créés regroupant les différentes fonctions concernées, un calendrier de mise en place a également été établi.

Dans le cadre de l'application obligatoire dès 2006 des normes comptables internationales publiées par l'IASB pour les sociétés européennes côtées, GROUPE PARTOUCHE a procédé à l'identification exhaustive des divergences par rapport aux principes actuellement suivis par le GROUPE. Les retraitements finaux sont en cours et seront présentés lors de la publication semestrielle.

Méthodes de consolidation

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le GROUPE détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les sociétés dans lesquelles le GROUPE exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par

intégration proportionnelle. Cette méthode est appliquée aux sociétés SA du Casino de GRASSE et SC du Casino de GRASSE.

Les entreprises, dans lesquelles, le Groupe PARTOUCHE exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cette méthode est appliquée aux quatre sociétés suivantes depuis leur entrée dans le périmètre au cours de l'exercice 2003 : International Casino of Madrid, Société Française d'Investissement d'Hôtels et de Casinos, SA Casino du Palais de la Méditerranée et SAS Hôtel du Palais de la Méditerranée.

Les entreprises sont consolidées sur la base de leurs comptes sociaux retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le GROUPE.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Changements de présentation et méthodes comptables

A compter du 1er novembre 2003, le GROUPE comptabilise les engagements de retraite sous forme de provision. Les modalités de calculs de ces engagements sont expliquées dans un paragraphe ci dessous. Les impacts de cette comptabilisation sur les états financiers font l'objet d'une note en annexe.

Méthode de conversion

1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie locale de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques ; l'écart résultant des variations par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique "écarts de conversion" inscrite dans les capitaux propres.
Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

2. Traduction des opérations en devises

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties aux taux de change au 31 octobre 2005. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au compte de résultat conformément à l'application de la méthode préférentielle retenue dans le règlement 99-02.

Immobilisations incorporelles

1. Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une société consolidée, les éléments d'actif et de passif identifiables sont évalués à leur juste valeur totale en fonction de l'usage prévu par le GROUPE. Les actifs et passifs correspondants sont donc reconnus au bilan pour leur valeur réévaluée.

Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan représentent la différence entre les valeurs d'acquisition des titres et le pourcentage de situation nette réévaluée à la date d'acquisition. Sont inclues dans le coût d'acquisition des titres toutes les dépenses représentant des coûts externes nets d'impôt directement liés à l'acquisition.

Dans l'activité casinotière, les opérations de croissance externe donnent lieu à l'apparition d'écarts d'acquisition positifs, car les casinos acquis ont habituellement une activité dans le seul domaine des jeux traditionnels. C'est en tenant compte de la rentabilité future notamment liée à la probabilité d'obtention des machines à sous que l'écart d'acquisition, sous déduction des éléments spécifiques qui auraient pu être affectés à des postes d'actifs, se justifie.

La politique comptable du Groupe PARTOUCHE consiste à amortir en mode linéaire sur vingt ans les écarts d'acquisition, du fait de la durabilité et du caractère bénéficiaire des investissements concernés.

Si les critères indiqués ci-dessus n'étaient pas atteints, notamment la non-obtention d'autorisation d'exploitation de machines à sous ou une capacité bénéficiaire inférieure à celle initialement estimée sur une période consécutive de trois ans postérieurement à l'obtention de l'autorisation des machines à sous, GROUPE PARTOUCHE proposera alors de revoir sa position quant à la durée résiduelle d'amortissement des écarts d'acquisition concernés.

2. Fonds de commerce

Compte tenu des secteurs d'activité du GROUPE, les fonds de commerce peuvent constituer des éléments d'actifs identifiables significatifs constatés lors des prises de contrôle d'entreprise consolidées. Dans ce cas, il s'agit d'éléments identifiables dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur. Les fonds de commerce, constitués d'éléments non identifiables, font l'objet d'un amortissement en totalité.

Les fonds de commerce, hors droit à construire, des sociétés du GROUPE sont amortis sur une durée de vingt ans. Si l'activité de la société venait à décliner ou si nous constations l'obsolescence de certains éléments constitutifs des fonds, la durée d'amortissement de ces derniers pourrait être remise en cause.

3. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que les fonds de commerce sont amorties sur la durée probable d'utilisation :

– Frais d'établissement	5 ans
– Brevets et licences	1 à 4 ans
– Logiciels	1 à 3 ans

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le GROUPE est le mode linéaire. Les amortissements sont pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

– Constructions	20 à 50 ans
– Installations générales, agencements	5 à 10 ans
– Matériel de transport	4 à 5 ans
– Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans

Par ailleurs, au sein du GROUPE, l'amortissement des machines à sous s'effectue en mode linéaire sur cinq ans et les jetons et plaques sur dix ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale. Cette valeur peut être appréciée notamment au travers :

– du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée…),
– d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité,
– des cours de bourse.

Le poste "autres immobilisations financières" comprend les dépôts et cautionnements versés et les autres créances immobilisées (créances ou avances consenties à des partenaires). Ces créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et sont ramenées à leur valeur d'utilité lorsque celle-ci devient inférieure. La valeur d'utilité est déterminée en prenant en compte le cas échéant la valeur de marché des actifs pouvant être reçus en remboursement desdites créances en application des clauses contractuelles conclues entre le GROUPE et ses partenaires, ou de nantissements.

Stocks et encours

Les stocks sont évalués selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur leur probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition ou leur valeur de marché si celle-ci est inférieure. Pour les titres côtés, la valeur de marché est déterminée par référence à la moyenne des cours de bourse du dernier mois de l'exercice.

Fiscalité différée

Le GROUPE PARTOUCHE calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.
Les impôts différés sont déterminés chaque année pour chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale.
Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture applicable à la période de renversement des différences temporaires.
Les actifs d'impôts différés relatifs aux reports déficitaires et aux amortissements réputés différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges portent essentiellement sur :
– Les litiges fiscaux et sociaux qui sont provisionnés, à hauteur des risques estimés, sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice,
– les jackpots progressifs,
– les provisions pour indemnités de départ à la retraite relatives à l'ensemble des sociétés du périmètre de consolidation depuis l'application du règlement CRC 99-02. La méthode utilisée pour l'estimation de cette provision, est expliquée ci dessous dans le paragraphe "engagements de retraite".

Contrats de crédit-bail

1. Crédit bail immobilier

Les actifs immobiliers en crédit bail sont comptabilisés comme si les biens concernés avaient été acquis en pleine propriété. La valeur des biens, ainsi financés, est inscrite à l'actif du bilan et amortie selon les durées indiquées dans le paragraphe consacré aux immobilisations corporelles. Les dettes correspondantes sont inscrites en dettes financières au passif du bilan consolidé.

2. Crédit bail mobilier

Les crédits baux mobiliers ne font pas l'objet d'un retraitement. L'immobilisation de ces biens n'aurait pas eu d'impact significatif sur le bilan consolidé. Les loyers correspondants figurent dans les charges d'exploitation de l'exercice auquel ils se rapportent. Le montant des engagements liés à ces contrats figure dans les engagements hors bilan donnés.

Engagements de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du GROUPE ont des obligations en terme d'indemnités de départ en retraite.

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque société. Cette évaluation tient compte des probabilités, de maintien dans le GROUPE jusqu'au départ en retraite (60 ans), de mortalité selon le sexe, de l'évolution prévisible des rémunérations (2 %), de l'actualisation financière (5,5 %) et de la prise en compte des charges sociales afférentes à hauteur de 42 % du montant de la provision calculée. Au 31 octobre 2004, GROUPE PARTOUCHE a procédé à la comptabilisation des engagements de retraite, ce qui a constitué un changement de méthode. Les impacts de ce retraitement sur les réserves consolidées avant impôt, à la clôture de l'exercice 2004, ont été de 1 109 K€.

Particularités dans les règles comptables

1. Le plan comptable des casinos (arrêté du 27 février 1984) implique l'application de règles particulières en ce qui concerne les subventions d'investissement issues du prélèvement à employer. Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 Novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Les subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres des comptes sociaux des filiales sont inscrits dans le poste consolidé "Produits constatés d'avance" et constituent l'essentiel du poste.

2. Le GROUPE procède au provisionnement des jackpots progressifs à la clôture de l'exercice.

3. Depuis la clôture au 31 octobre 1997 et afin de se conformer à une interprétation du plan comptable des "casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques", les casinos du Groupe PARTOUCHE ne comptabilisent pas les valeurs faciales d'inventaire des jetons et plaques en disponibilité et en autres dettes. Seuls les jetons et plaques en circulation sont comptabilisés dans le poste "Autres dettes".

4. Depuis l'exercice clos au 31 Octobre 1999, le GROUPE procède à la capitalisation, à l'actif des comptes sociaux de la filiale concernée, des intérêts de financement pour des investissements supérieurs à 15,2 M€ et ce jusqu'à la mise en service des-dits investissements.

Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits liés aux activités courantes des sociétés intégrées. Il comprend le produit net des jeux, les produits de la restauration et de l'hôtellerie, et les revenus liés à la location immobilière.

Résultat d'exploitation et marge opérationnelle

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités courantes des entités consolidées. Sont exclus du résultat d'exploitation, le résultat financier, les résultats des sociétés mises en équivalence et les éléments exceptionnels.

Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires, et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Notes annexes aux comptes consolidés

EXERCICE AU 31 OCTOBRE 2005

INFORMATIONS SECTORIELLES

En millions d'euros au 31 octobre	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires			
Jeux	343,0	342,9	322,8
Restauration	52,9	55,7	54,0
Hôtellerie	26,2	26,2	30,8
Autres	33,6	27,7	28,1
TOTAL CONSOLIDÉ	**455,8**	**452,5**	**435,7**

En millions d'euros au 31 octobre	2005	2004	2003
Chiffre d'affaires			
France	409,7	410,9	406,7
Europe (hors France)	42,4	14,0	25,1
Autres implantations	3,7	27,6	3,8
TOTAL CONSOLIDÉ	**455,8**	**452,5**	**435,7**

NOTES ANNEXES AUX COMPTES DE BILAN

Note 1 - Immobilisations incorporelles

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES

En milliers d'euros au 31 octobre	2004*	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement	Sortie de périmètre	2005
Frais établissement	3 493	59	-	-	(2 219)	-	1 333
Frais de recherche	568	-	-	-	229	-	797
Concessions, brevets, marques	2 083	138	16	23	(245)	-	1 969
Fonds commercial, Droit au bail	8 919	3 811	81	168	1 250	430	13 463
Écarts d'acquisition	444 857	82 383	-	-	(3)	6 969	520 268
Autres immobilisations incorporelles	4 432	908	692	423	(265)	65	5 278
TOTAL	**464 352**	**87 299**	**789**	**614**	**(1 253)**	**7 464**	**543 108**

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

En milliers d'euros au 31 octobre	2004*	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement	Sortie de périmètre	2005
Frais établissement	3 197	35	22	-	(1 998)	-	1 256
Frais de recherche	245	-	120	-	(26)	-	339
Concessions, brevets, marques	1 040	84	43	22	(242)	-	903
Fonds commercial, Droit au bail	2 044	3 811	379	169	150	86	6 129
Ecarts d'acquisition	86 032	-	22 493	-	-	1 016	107 509
Autres immobilisations incorporelles	3 446	744	449	423	241	67	4 390
TOTAL	**96 004**	**4 674**	**23 506**	**614**	**(1 875)**	**1 169**	**120 526**

VALEURS NETTES

En milliers d'euros au 31 octobre	2004*	2005
Frais établissement	296	77
Frais de recherche	323	458
Concessions, brevets, marques	1 043	1 066
Fonds commercial, Droit au bail	6 875	7 334
Écarts d'acquisition	358 825	412 759
Autres immobilisations incorporelles	986	887
TOTAL	**368 348**	**422 581**

* Les montants d'ouvertures enregistrent les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères. Ils sont non significatifs.

Note 2 - Écarts d'acquisition

VENTILATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION PAR DÉTENTRICES

En milliers d'euros au 31 octobre	Écarts d'acquisition 2005			2004
Sociétés détentrices	Brut	Amortissement	Net	Net
GROUPE PARTOUCHE SA	444 925	77 330	367 595	309 835
FORGES THERMAL	635	246	389	415
ÉLYSÉE PALACE EXPANSION	2 904	1579	1 325	1 470
CASINO PALM BEACH	6 518	1 304	5 214	5 540
SFC	6 900	1 936	4 965	5 310
SIHCT	373	112	261	280
SCI THERMES	864	240	624	667
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	9 504	3 643	5 861	6 336
SIKB	119	68	52	58
CASKNO	80	11	69	74
SATHEL	18 380	10 884	7 496	8 435
SEK	8 705	6 206	2 498	2 975
AIX THERMAL	1 676	962	714	798
SEMCG	942	259	683	730
C.E.C	7 969	1 344	6 625	7 025
SONECAR	6	0	6	6
ROCHE-POSAY	222	33	189	200
CIE CASINOS HOLDING	9 548	1 353	8 195	8 761
TOTAL CONSOLIDÉ	**520 270**	**107 510**	**412 760**	**358 914**

VENTILATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION BRUTS PAR ACTIVITÉS

En milliers d'euros au 31 octobre	2005
Casinos	455 007
Autres	65 263
TOTAL CONSOLIDÉ	**520 270**

DÉTAIL DES VARIATIONS

En milliers d'euros au 31 octobre	
VALEUR NETTE 2004	**358 914**
Augmentations (valeurs brutes)	
Casinos du groupe Divonne	82 383
Diminutions	
Cessions (Valeur nettes)	(5 952)
Divers *	(92)
Dotation aux amortissements	(22 493)
VALEUR NETTE 2005	**412 760**

* Ce poste enregistre l'impact des variations de change des postes pour 92 K€.

Éléments retenus dans le calcul de l'écart d'acquisition CEC

Coût d'acquisition des titres :

- Valeurs des titres de participations 84 002 K€
- Frais d'acquisition nets d'impôt 1 074 K€

Actifs et passifs réévalués :

Actifs et passifs pris en compte dans la situation nette du Groupe de Divonne au 1er octobre 2005 (Montant net d'impôt)

- Dévaluations des actifs immobiliers : 23 451 K€
- Provision pour restructuration : 791 K€
- Provisions réglementées : 507 K€
- Fiscalité différée temporaire : 621 K€

Méthodes d'affectation de l'écart d'acquisition :

L'écart d'acquisition calculé a été affecté entre les sociétés casinotières du Groupe de Divonne par répartition au prorata du produit brut des Jeux.

Note 3 - Immobilisations corporelles

VARIATIONS DES VALEURS BRUTES

En milliers d'euros au 31 octobre	2004*	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement	Sortie de périmètre	2005
Terrains	22 350	9 104	1 499	71	199	-	33 081
Constructions	331 217	79 641	14 341	2 234	37 450	1 818	458 597
Installations techniques	129 191	29 599	14 059	3 144	338	1 062	168 981
Autres immobilisations corporelles	111 390	23 217	4 093	2 490	(33 741)	208	102 261
Immobilisations en cours	5 018	463	5 364	21	(4 021)	-	6 803
Avances & acomptes	816	-	1 041	722	(1 012)	-	124
TOTAL	**599 983**	**142 024**	**40 397**	**8 682**	**(787)**	**3 088**	**769 847**

VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

En milliers d'euros au 31 octobre	2004*	Entrée de périmètre	Augmentation	Diminution	Reclassement	Sortie de périmètre	2005
Terrains	999	1 339	314	-	59	-	2 711
Constructions	89 523	24 937	12 752	1 604	10 583	755	135 436
Installations techniques	80 574	18 181	15 320	2 775	113	770	110 643
Autres immobilisations corporelles	54 276	18 435	7 837	2 211	(10 973)	125	67 239
Immobilisations en cours	-	-	205	-	-	-	205
Avances & acomptes	-	-	6	-	-	-	6
TOTAL	**225 372**	**62 892**	**36 434**	**6 590**	**(218)**	**1 650**	**316 240**

VALEURS NETTES

En milliers d'euros au 31 octobre	2004*	2005
Terrains	21 351	30 370
Constructions	241 694	323 161
Installations techniques	48 617	58 339
Autres immobilisations corporelles	57 114	35 022
Immobilisations en cours	5 018	6 598
Avances & acomptes	817	118
TOTAL	**374 611**	**453 608**

* Les montants d'ouvertures enregistrent les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères. Ils sont non significatifs.

LES "AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES" AU 31 OCTOBRE 2005 SE DÉCOMPOSENT AINSI :

En milliers d'euros	Valeurs brutes	Amortissements
Matériel et mobilier de bureau	23 937	18 088
Matériel de transport	2 123	1 559
Divers	76 201	47 593
TOTAL	**102 261**	**67 239**

Commentaires

L'augmentation du poste s'explique essentiellement par l'augmentation du poste sur le pasino de St-Amand pour 1 038 K€ et sur le casino le Lyon Vert pour 432 K€ (aménagement du terrain de l'hôtel à Charbonnière).

Constructions :

L'augmentation du poste "constructions" s'explique principalement par :

- La construction de l'hôtel du Pasino de St-Amand pour 6 M€.
- La construction de l'Hôtel EHC pour 5,3 M€ par le casino du Lyon Vert.
- La finalisation de construction de l'hôtel 3.14 pour 510 K€.

La diminution du poste s'analyse principalement pour 1,2 M€ par la destruction de l'ancien hôtel de Charbonnières.

Installations techniques :

A noter sur l'augmentation du poste "installations techniques", les aménagements des casinos d'Oostende pour 2 M€, de St-Amand pour 1,2 M€, de Port-Barcarès pour 973 K€, du Havre pour 916 K€, de SA Chaudfontaine Loisirs pour 740 K€, du Lyon Vert pour 742 K€, de Plombières-les-Bains pour 504 K€. A noter que l'augmentation du poste machines à sous représente 6,7 M€ du total des augmentations.

Note 4 - Titres de participations non consolidés

Les sociétés jugées non significatives au regard de leur chiffre d'affaires, de leur total Bilan, de leur situation nette et de leur résultat, celles dont la détention est provisoire, ne sont pas consolidées.

En milliers d'euros au 31 octobre	2005			2004
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Non consolidées détenues à + de 50 %	718	632	86	106
Non consolidées détenues de 20 à 50 %	155	142	13	13
Non consolidées détenues à moins de 20 %	36 356	524	35 832	35 862
TOTAL	**37 229**	**1 298**	**35 930**	**35 982**

Commentaires

La société du Casino Municipal de Cannes (SFCMC) représente 35 308 K€. Le cours Boursier au 31 octobre 2005 de la SFCMC est de 765 €.

Note 5 - Sociétés mises en équivalence

PART DANS LE RÉSULTAT DES PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	2004
International Casino of Madrid	(44)	92
Société Française d'investissements d'Hôtels et de Casinos	699	55
Casino du Palais de la Méditerranée	(2 011)	(1 110)
SAS Hôtel du Palais de la Méditerranée	(1 246)	(1 126)
TOTAL	**(2 602)**	**(2 089)**

LES DONNÉES RELATIVES AUX PARTICIPATIONS MISES EN ÉQUIVALENCE SONT LES SUIVANTES

En millier d'euros au 31 octobre 2005	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total Actif	Capitaux Propres
International Casino of Madrid	467	(146)	997	(479)
Société Française d'investissements d'Hôtels et de Casinos	8 751	(3 754)	132 791	14 538
Casino du Palais de la Méditerranée	7 264	(8 059)	9 856	(12 468)
SAS Hôtel du Palais de la Méditerranée	13 970	(4 992)	10 713	(9 496)

Note 6 - Autres immobilisations financières

En milliers d'euros au 31 octobre	TOTAL	– 1 AN	1 à 5 ans	+ 5 ans
Prêts	4 406	2 152	631	1 624
Titres immobilisés	19	-	-	-
Montant Brut	**4 425**	**-**	**-**	**-**
Provision	(1 047)	-	-	-
MONTANT NET	**3 378**	**-**	**-**	**-**

La provision sur prêt comptabilisée au cours de l'exercice sur GROUPE PARTOUCHE SA pour 768 K€ explique l'essentiel de la variation du poste. La provision localisée sur Casino "d'Aix-en-Provence" est toujours de 234,7 K€.

Note 7 - Stocks

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	2004
Montant Brut	7 893	7 040
Provision	25	-
MONTANT NET	**7 867**	**7 040**

Note 8 - Clients

En milliers d'euros au 31 octobre	2004	2005	– 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Montant Brut	18 177	24 867	24 867	-	-
Provision	(8 354)	(12 926)	-	-	-
MONTANT NET	**9 823**	**11 942**	**-**	**-**	**-**

L'augmentation du poste Clients s'explique essentiellement par l'entrée dans le périmètre du Groupe de Divonne pour un montant de 3,6 M€ et par l'accroissement des créances Clients jeux du Casino Palm Beach pour 2,9 M€.

La provision pour dépréciation des comptes clients couvre essentiellement des chèques ou des paiements par cartes de crédit remis par la clientèle des casinos et demeurés impayés, et représente 5,3 M€ pour le casino le Palm Beach.

Note 9 - Autres créances

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	2004
État impôt société	2 792	5 414
État TVA	7 055	6 696
État autres	3 073	3 677
Personnel avances et acomptes	143	134
Organismes Sociaux	798	186
Divers	23 528	19 925
Montant Brut	**37 389**	**36 032**
Provision	(14 717)	(14 497)
MONTANT NET	**22 672**	**21 535**

Ventilation	– 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
MONTANT NET	**22 672**	-	-

Note 10 - Trésorerie

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	2004
SICAV	33 077	1 391
Fonds Communs de Placement	148	1 595
Actions et Assimilés non cotés	791	585
Actions propres *	169	169
Intérêts courus / VMP	-	4
Provision pour dépréciation	(2)	(3)
Valeurs mobilières de Placement (nettes)	**34 183**	**3 741**
Disponibilités	**83 605**	**65 916**
TRÉSORERIE DÉBITRICE	**117 788**	**69 657**

* le cours de bourse de l'action du Groupe PARTOUCHE au 31 octobre 2005 est de 14 €

Note 11 - Charges constatées d'avance

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	2004
MONTANT NET	**8 933**	**7 653**

Les éléments constitutifs de ce poste sont essentiellement à caractère d'exploitation et répartis sur l'ensemble des sociétés du périmètre.

Note 12 - Détail de variation des capitaux propres et intérêts minoritaires

12.1 Composition du capital

Le capital au 31 octobre 2005 est fixé à 86 194 836 €, divisé en 43 097 418 actions d'une valeur nominale de 2 € chacune. Il est entièrement libéré. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément aux statuts, toutes les actions inscrites bénéficient d'un droit de vote simple.

12.2 Capitaux propres part du Groupe

12.2.1 Distribution de dividendes

Voir tableau synthétique en tête de chapitre des comptes consolidés.

12.3 Variation du poste intérêts hors Groupe :

La part de résultat revenant aux intérêts hors Groupe ressort à 6 246 K€. La quote-part dans la distribution de dividendes s'élèvent à 7 194 K€.

Note 13 - Provisions pour risques et charges

Chacun des litiges connus dans lesquels Groupe PARTOUCHE ou des sociétés du GROUPE sont impliqués fait l'objet d'un examen à date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

PROVISION POUR RISQUES

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	2004
Contrôles fiscaux et sociaux	915	-
Litiges prud'homaux	1 529	1 772
Autres provisions	994	2 289
TOTAL	**3 438**	**4 061**

PROVISION POUR CHARGES

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	2004
Jackpot	753	623
Provisions pour pensions et retraite	2 633	1 472
Contrôles fiscaux et sociaux	2 155	2 334
Autres provisions	9 295	4 144
TOTAL	**14 836**	**8 573**

ANALYSE DES REPRISES SUR PROVISION RISQUES ET CHARGES

31/10/2004 *	Variations de périmètre	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	31/10/05
12 607	**2 484**	**8 018**	**(289)**	**(4 547)**	**18 274**

* Le montant d'ouverture enregistre les différences de conversion au cours de clôture des sociétés étrangères.

Note 14 - Emprunts et dettes financières

EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS

En milliers d'euros au 31 octobre	2004	2005	– 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts Bancaires	334 340	464 126	40 623	175 295	248 208
Intérêts courus / emprunts	150	91	91	-	-
Crédit bail retraité	4 769	4 095	882	3 213	-
Comptes bancaires créditeurs	361	326	326	-	-
TOTAL	**339 620**	**468 638**	**41 922**	**178 508**	**248 208**

Un nouveau crédit syndiqué constitue l'essentiel de la dette bancaire du GROUPE et présente les principales caractéristiques suivantes :
Montant du crédit à l'origine : 431 000 000 €
Capital restant dû à la clôture : 431 000 000 €
Durée restante : 7 ans
Taux : variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec diminution de la marge de la banque (25 points de base) au fur et à mesure de l'amélioration du ratio :
Endettement financier net consolidé / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées.

Garanties :

- nantissement des titres des principales filiales de GROUPE,
- suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du GROUPE :

– Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers devra être supérieur ou égal à 4,25 au 31/10/2006.

– Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / service de la dette devra être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2006.

– Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées devra être inférieur à 3,50 au 31/10/2006.

Limitation des investissements nets des cessions (hors investissements concernant les villes du Havre, La Tremblade, Sanary-sur-Mer et St-Cast-le Guildo) à 37 000 000 €.

Pour l'exercice 2005 le montant autorisé des investissements nets des cessions est de 40 M€. Le montant non utilisé pourra être reporter sur l'année suivante.

EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES

En milliers d'euros au 31 octobre	2004	2005	– 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Autres emprunts et dettes	108 704	108 752	52	146	108 554
Participations des salariés	5 000	10 427	1 181	9 246	
Dépôt et cautionnement	607	589	10	433	146
Dette sur titres de participation	963	964	964	-	-
TOTAL	**115 274**	**120 732**	**2 207**	**9 824**	**108 700**

Le poste "Autres emprunts et dettes" comprend une avance de FINANCIÈRE PARTOUCHE de 100 M€ envers GROUPE PARTOUCHE SA selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003.

ANALYSE PAR TAUX D'INTÉRÊT À LA CLÔTURE

En M€ hors intérêts courus au 31 octobre	2005 Avant couverture de taux	2005 Après couverture de taux	2004 Avant couverture de taux	2004 Après couverture de taux
Endettement financier à taux fixe	10,55	11,06	13,33	206,45
Endettement financier à taux variable	453,58	453,07	321,01	127,89
Endettement financier à la clôture	**464,13**	**464,13**	**334,34**	**334,34**
Taux d'intérêt moyen - fixe -	5,55 %	5,57 %	5,71 %	6,14 %
Taux d'intérêt moyen - variable -	3,59 %	3,62 %	3,81 %	3,69 %
Taux d'intérêt moyen à la clôture	3,64 %	3,66 %	3,89 %	5,21 %

A la clôture de l'exercice, l'encours des emprunts à taux variable représente plus de 97 % du total des emprunts. En conséquence une couverture partielle contre le risque induit par les emprunts à taux variable est en place.

Un contrat d'échange de taux variable en taux fixe (5,145 %) couvre un montant total de dette à hauteur de 508 K€ à la clôture. Un tunnel à prime nulle a été souscrit pour couvrir le crédit syndiqué pour une durée restante de 1 an et pour limiter une hausse éventuelle du taux de référence (euribor 3 mois) au maximum à 4,50 % et un cap a été acheté pour couvrir une hausse éventuelle du taux de référence (euribor 3 mois) au maximum à 3,50 % pour 3 ans. La couverture totale du crédit syndiqué s'élève à 238 M€ au 31 octobre 2005 et se réduira au fur et à mesure de l'amortissement du crédit.

Note 15 - Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	2004
Personnel	5 969	3 563
Participation des salariés	8 279	7 879
Organismes sociaux	10 691	7 965
Congés payés	15 735	12 750
Prélèvement jeux - Autres impôts	65 704	51 160
État IS	6 625	11 006
État - TVA	3 964	3 115
TOTAL	**116 967**	**97 438**

Note 16 - Dettes sur immobilisations

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	2004
Dettes sur immobilisations	6 172	7 601

Note 17 - Autres dettes

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	2004
Comptes courants - passif - associés	1 479	1 684
Divers	14 023	9 144
TOTAL	**15 502**	**10 827**

Note 18 - Actifs et passifs d'impôt différé

Les actifs d'impôts différés comptabilisés dans les présents comptes consolidés sont compensées par entités fiscales.

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	2004
Impôt différé Actif	1 123	1 030
Impôt différé Passif	34 291	23 171

DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES ET AMORTISSEMENTS RÉPUTÉS DIFFÉRÉS

Les déficits fiscaux reportables n'ayant pas conduit à la comptabilisation d'impôts différés actifs s'élèvent à :

En milliers d'euros au 31 octobre	2005
Déficits Fiscaux	62 968

Note 19 - Engagements

Engagement de crédit Bail

Le recours au financement par crédit bail est très marginal, le retraitement des crédits baux n'auraient eu aucun impact significatifs sur les agrégats financiers.

Engagement de Retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, les sociétés du GROUPE ont des obligations en terme d'indemnités de départ en retraite.

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque société. Cette évaluation tient compte des probabilités, de maintien dans le GROUPE jusqu'au départ en retraite, de mortalité selon le sexe, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les hypothèses retenues sont propres à chaque filiale. Le taux d'actualisation retenu est de 5,5 %.

A compter de l'exercice clos au 31 octobre 2004, le GROUPE a décidé de comptabiliser ces engagements sous forme de provision dans les comptes consolidés. Au sein du GROUPE, les engagements de retraite sont principalement contracté en France et concernent uniquement les indemnités de départ en retraite. au 31 octobre 2005, le total des engagements de retraite est de 2 633 K€.

ENGAGEMENT FINANCIER HORS BILAN

ENGAGEMENTS DONNÉS : Obligations contractuelles et engagements commerciaux au 31 octobre 2005

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Total	Paiements dus par période		
Obligations contractuelles		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme (dettes bancaires assorties de garanties)	458 732	36 904	173 651	248 177
Obligations en matière de location-financement (autres que Crédit bail)	796	538	258	-
Contrats de location simple (baux, contrats location mobilière)	62 021	6 279	19 232	36 509
Autres engagements (nantissements ou hypothèques)	1 680	274	1 406	-
Autres obligations (Avals et cautions)	5 345	5 345	-	-
Traites et effets remis	159	159	-	-
Garantie de Passif	5 481	-	5 481	-
Autres engagements commerciaux	35 166	4 756	11 069	19 341
TOTAL	**569 380**	**54 255**	**211 097**	**304 027**

ENGAGEMENTS REÇUS EN MILLIERS D'EUROS AU 31/10/2005 :

Garantie de Passif	17 731
Avals & Cautions	986
TOTAL	**18 717**

La présentation des engagements hors Bilan faite ci-dessus n'omet pas l'existence d'un engagement hors Bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Note 20 - Rémunérations des organes de direction

Les rémunérations et avantages en nature alloués au titre de l'exercice 2005 aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de la société GROUPE PARTOUCHE, à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées, s'élèvent à 2 217 K€.

Notes annexes au compte de résultat

EXERCICE AU 31 OCTOBRE 2005

Note 1 - Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004
Reprise sur amortissements et provisions	2 690	6 433	5 793
Transferts de charges	6 997	7 377	7 852
TOTAL	**9 688**	**13 810**	**13 645**

Note 2 - Autres achats et charges externes

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004
Achats matières	15 597	17 383	15 493
Redevance CB mobilier	144	144	108
Redevance CB immobilier	-	-	-
Location immobilière	9 026	9 450	9 223
Location mobilière	3 446	4 480	3 638
Entretien, maintenance	9 430	11 309	9 127
Primes d'assurances	2 280	2 915	2 293
Personnel extérieur	3 018	3 181	2 927
Honoraires	12 969	15 491	12 780
Publicité	20 799	23 577	21 636
Missions, réceptions	2 259	2 636	2 262
Poste, télécommunication	2 334	2 654	2 432
Services bancaires	4 814	4 999	3 938
Divers	11 238	13 536	11 194
TOTAL	**97 355**	**111 755**	**97 051**

Note 3 - Charges de personnel

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004
Salaires	125 668	143 413	118 571
Charges sociales	44 312	55 487	43 876
Participations des salariés	6 948	7 609	7 351
TOTAL	**176 929**	**206 509**	**169 799**

EFFECTIF MOYEN

Au 31 octobre	2005	2004
France	5 505	4 906
Étranger	677	613
TOTAL EFFECTIF MOYEN	**6 182**	**5 519**

2 690 personnes sont affectées au secteur des jeux.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS MOYENS PAR CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

au 31 octobre	2005	2004
Cadres	839	678
Agents de maîtrise	321	238
Employés	4 788	4 473
Ouvriers	234	130
TOTAL	**6 182**	**5 519**

Note 4 - Résultat financier

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005	2004
Produits des valeurs mobilières	-	-	12
Autres intérêts et produits assimilés	952	1 028	994
Reprises sur provisions, transfert de charges	2 744	2 744	1 884
Différences positives de change	752	2 792	386
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	395	414	154
Intérêts et charges assimilées	(27 242)	(31 830)	(27 779)
Différences négatives de change	(151)	121	(611)
RÉSULTAT FINANCIER	**(22 550)**	**(24 730)**	**(24 960)**

Note 5 - Éléments exceptionnels

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005
Produits exceptionnels sur opération de gestion	4 950	8 091
Produits exceptionnels sur opérations de capital	13 166	13 282
Dont Cessions d'éléments d'Actif	11 804	11 874
Quote-part de subventions	1 362	1 408
Reprises Provisions, transfert de charges	3 281	6 954
Autres produits exceptionnels	1 018	1 346
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	**22 415**	**29 672**

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	Pro forma 2005
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(4 674)	(4 855)
Dont Pénalités, Contrôles fiscaux et sociaux	(1 391)	(1 461)
Autres charges sur opérations de gestion	(3 283)	(3 394)
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	(10 632)	(10 712)
Dotations exceptionnelles amortissements et provisions	(6 182)	(6 182)
Autres charges exceptionnelles	(5 122)	(5 587)
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	**(26 610)**	**(27 337)**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(4 195)**	**2 335**

Note 6 - Impôt sur les bénéfices et impôts différés

ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT

En milliers d'euros au 31 octobre	2005
Résultat avant impôt	**60 160**
Impôt courant sur les bénéfices	22 315
Impôt différé	(435)
Charge totale d'impôt	**21 880**
TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION	**36,37 %**

RATIONALISATION DU TAUX EFFECTIF D'IMPOSITION – PREUVE D'IMPÔT

En milliers d'euros au 31 octobre	2005
Résultat net avant impôt des sociétés intégrées	151 564 271
Total des traitements de consolidation	– 113 864 727
Résultat taxable au taux courant	**37 699 544**
Taux courant d'imposition France	**33,83 %**
Impôts au taux courant (théorique)	**– 12 755 011**
Différences temporaires	367 083
Différences permanentes	31 434 651
Incidences des opérations de consolidation	– 41 131 547
Déficits créés sur l'exercice des sociétés	– 20 713 889
Incidence de l'intégration Fiscale	14 702 036
Résultats taxés au taux réduit et effet différence de taux à l'étranger	3 187 078
Imputation Report déficits et ARD	194 508
Crédit impôt et autres	2 823 674
Autres éliminations	10 908
Charge d'impôt du GROUPE	**– 21 880 509**
Résultat consolidé avant impôts et amortissements écarts d'acquisition	**60 160 088**
TAUX APPARENT D'IMPOSITION DU GROUPE	**36,37 %**

En France, GROUPE PARTOUCHE a constitué cinq pôles d'intégration fiscale dont les sociétés mères sont :

- GROUPE PARTOUCHE SA (GROUPE PARTOUCHE, Azur Bandol, Baratem, Bourbonnaise de casino, C.D.T.H, Cannes Balnéaires, Casino d'Évaux-les-Bains, Casino de Bourbon Lancy, Casino de Contrexéville, Casino de Gréoux-les-Bains, Casino de la Grande Motte, Casino de Palavas, Casino de St-Cast-le-Guildo, Casino de Salies-de-Béarn, Casino de St-Amand, Casino de St-Nectaire, Casino du Touquet – Les Quatre Saisons, Casino le Lion Blanc, Casino municipal d'Aix Thermal, Casino municipal de Royat, Compagnie Européenne de Casinos, Développement baie de Kernic, Eden Beach Casino, European Gaming Company, Grand casino de Bandol, Grand casino de Beaulieu, Grands hôtels du Parc, Hôtel Cosmos, Jean Metz, Ludica, Numa, Plombinoise de casino, SACBM, SATHEL, SEK, Société du casino d'Arcachon, Sonecar, Sté de brasserie et casino Les Flots Bleus, Thermes de Contrexéville, Thermes de Vittel, Villa du Havre, Holding Garden Pinède, Aquabella, Lydia Investissement, Sci des Thermes, Thermpark, Centre de balnéothérapie d'Aix-en-Provence, Casino de Pornichet, Casino de Pornic, Casino d'Andernos, Sci Leriche Rostagne, Casino Val-André, Sinoca, Grand Casino du Havre, Grand Casino de la Trinité, Casino de St-Honoré).
- SFC (Société française de Casinos, Aménagement Zone Touristique de Gruissan, Café Carmen, Casino de Port-la-Nouvelle, Centre Animation Le Phoebus, Châtel Casino, G.C.J Beaulieu, S.E.D, S.F.2.D, SIHCT).

- SEMCG (S.A. SEMCG, S.A.R.L Cie Thermale de Châtel-Guyon, SCI Foncière des Grands Hôtels, S.A. Sté hôtelière Splendid Hôtel).
- Hôtel International de Lyon (HIL, GCL).
- GROUPE DE DIVONNE SA* (SA GROUPE DE DIVONNE, SA SOMARG, S.T.T.H.DIVONNE, Société du Grand Casino D'Annemasse, Sci de l'Arve, S.C.H.L., S.E.C.S.J.)

* Ces sociétés intègreront le périmètre d'intégration fiscale de GROUPE PARTOUCHE SA à compter de l'exercice ouvert au 1er Novembre 2005.

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

En milliers d'euros au 31 octobre	2005			2004		
	Avant Impôts	Impôts	Après Impôts	Avant Impôts	Impôts	Après Impôts
Résultat courant	64 355	(21 393)	42 962	74 260	(28 283)	45 977
Résultat Exceptionnel	(4 195)	(923)	(5 118)	7 559	5 788	13 347
Amortissements Écarts d'acquisition	(22 493)	-	(22 493)	(22 339)	-	(22 339)
Impôts différés	-	435	435	-	(7 475)	(7 475)
TOTAL	**37 667**	**(21 881)**	**15 786**	**59 480**	**(29 970)**	**29 510**

Note 7 - Charge d'amortissement des écarts d'acquisition

En milliers d'euros au 31 octobre	2005	2004	2003
Sociétés consolidées par :			
– Intégration Globale	22 460	22 306	22 361
– Mise en équivalence	33	33	22
Amortissement courant	**22 493**	**22 339**	**22 383**
Amortissement exceptionnel	-	-	-
CHARGE TOTALE D'AMORTISSEMENT	**22 493**	**22 339**	**22 383**

Informations relatives au périmètre de consolidation

EXERCICE AU 31 OCTOBRE 2005

Note 1 - Principales variations du périmètre de consolidation

Les principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2005, sont les suivantes :

A) Entrées

Les présents comptes annuels consolidés au 31 octobre 2005 comprennent :

- l'intégration globale d'un mois des sociétés Casino de Divonne, Casino d'Annemasse, Casino de St-Julien, Casino de Hauteville, Casino de Crans-Montana, de la SOMARG, de la SCI de l'Arve, et de la SA Groupe de Divonne.
- L'intégration globale sur 12 mois de l'hôtel "Pavillon de la Rotonde" à Charbonnières-les-Bains.

B) Rachat d'intérêts minoritaires

Au cours du présent exercice, le Groupe PARTOUCHE a procédé :

- au rachat d'intérêts minoritaires de deux actions de la SA SATHEL (le casino le Lyon Vert) pour 2 K€. Cette opération a eu des impacts sur le pourcentage de détention des participations détenues sous cette société, ces impacts sont très peu significatifs. Elles vous sont présentées dans le tableau ci-après.
- GROUPE PARTOUCHE a souscrit à une augmentation de capital de 12,7 M€ qui a conduit à une diminution des intérêts minoritaires dans la filiale SA Cannes Balnéaires. Cette opération a eu un impact non significatif sur le pourcentage de détention.

C) Sortie de périmètre :

Fin mars 2005, GROUPE PARTOUCHE a cédé sa participation dans la société Casino de Cazaubon pour 10,9 M€.

Note 2 - Variation du pourcentage de détention

L'ensemble des sociétés nouvellement incluses ont été acquises au cours de cet exercice, ces sociétés étaient donc non consolidées auparavant. Les pourcentages de contrôle et d'intérêt vous sont indiqués dans le tableau des sociétés consolidées présenté ci-dessous.

Exercice au 31 octobre	2005		2004	
	Contrôle	Intérêt	Contrôle	Intérêt
SA CANNES BALNÉAIRES PALM BEACH	99,99	99,99	99,97	99,97
SNC GARDEN BEACH	100,00	99,67	100,00	99,66
SA LCL France (Casino CARLTON)	100,00	99,99	100,00	99,97
CASINO LE LYON VERT	99,88	99,88	99,87	99,87
CASINO LE LION BLANC	100,00	99,88	100,00	99,87
SARL SEK	100,00	99,88	100,00	99,87
CASINO EDEN BEACH	99,78	99,66	99,78	99,65
CASINO LA CIOTAT	99,98	99,40	99,98	99,39
SCI PALAVAS	100,00	99,89	100,00	99,88
CASINO DE GRASSE	49,96	49,74	49,96	49,73
SCI DE GRASSE	50,00	49,78	50,00	49,77
CASINO DE PORT-LA-NOUVELLE	99,95	55,53	99,96	55,53
CASINO DE ROYAT	100,00	99,88	100,00	99,87
HÔTEL 3/14	100,00	99,99	99,97	99,94
SCI EDEN BEACH	100,00	99,88	100,00	99,87
CASINO D'AIX-EN-PROVENCE	99,49	99,42	99,49	99,41
CASINO DE PALAVAS	100,00	99,89	100,00	99,88

Note 3 - Liste des sociétés consolidées

Les sociétés suivantes ont été consolidées par la SA GROUPE PARTOUCHE : * Sociétés nouvelles

Sociétés	Siège	Pourcentage		Méthode de
		Contrôle	Intérêt	Consolidation
CASINOS				
SA CASINO DE St-AMAND	FRANCE	100,00	100,00	IG
SA GRAND CASINO DE CABOURG	FRANCE	100,00	100,00	IG
SA CASINO DU GRAND CAFÉ	FRANCE	61,99	61,91	IG
SA GRAND CASINO DE BEAULIEU	FRANCE	100,00	100,00	IG
SA FORGES THERMAL	FRANCE	58,75	58,75	IG
SA CASINO & BAINS DE MER DE DIEPPE	FRANCE	100,00	100,00	IG
SA JEAN METZ	FRANCE	100,00	100,00	IG
SA LE TOUQUET'S	FRANCE	90,05	90,05	IG
SA CASINOS DU TOUQUET	FRANCE	99,53	99,53	IG
SA CASINOS DE VICHY	FRANCE	99,93	91,68	IG
CASINO DE CONTREXÉVILLE	FRANCE	100,00	100,00	IG
SA NUMA	FRANCE	100,00	100,00	IG
SA GRAND CASINO DE LYON	FRANCE	100,00	94,00	IG
SA LCL France & Cie (CASINO CARLTON)	FRANCE	100,00	99,99	IG
SA PHOEBUS CASINO GRUISSAN	FRANCE	99,89	55,49	IG
SA ECK	BELGIQUE	100,00	99,90	IG
SA CASINO LE MIRAGE	MAROC	99,70	55,39	IG
SA LE GRAND CASINO DE DJERBA	TUNISIE	85,00	84,91	IG
CASINO NUEVO DE SAN ROQUE	ESPAGNE	99,00	98,90	IG
SA SATHEL	FRANCE	99,88	99,88	IG
SA CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	FRANCE	100,00	99,88	IG
SA CASINO LE LION BLANC	FRANCE	100,00	99,88	IG
SA EDEN BEACH CASINO	FRANCE	99,78	99,66	IG
SA CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	FRANCE	99,49	99,42	IG
SA CASINO DES FLOTS BLEUS	FRANCE	99,98	99,40	IG
SA CASINO DE PALAVAS	FRANCE	100,00	99,89	IG
SA CASINO DE GRASSE	FRANCE	49,96	49,74	IP
SA CASINO CHATELGUYON	FRANCE	99,91	55,51	IG
CASINO DE PORNICHET	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO DE PORNIC	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO D'ANDERNOS	FRANCE	99,78	99,78	IG
CASINO D'ARCACHON	FRANCE	98,65	98,65	IG
CASINO DE SALIES-DE-BÉARN	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA GRANDE MOTTE	FRANCE	99,98	99,98	IG
CASINO DE GRÉOUX	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO DE St-NECTAIRE	FRANCE	100,00	100,00	IG

CASINO DE ÉVAUX-LES-BAINS	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO DE St-HONORÉ	FRANCE	97,22	97,22	IG
CASINO DE PLOMBIÈRES	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO D'OSTENDE	BELGIQUE	99,98	59,99	IG
CASINO DE CHAUDFONTAINE	BELGIQUE	100,00	59,99	IG
CASINO DE LA ROCHE-POSAY	FRANCE	89,70	89,70	IG
CASINO DE AGON COUTAINVILLE	FRANCE	89,36	89,36	IG
CASINO DE HYÈRES	FRANCE	99,90	99,90	IG
CASINO DE VAL-ANDRÉ	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO DE PLOUESCAT	FRANCE	97,00	97,00	IG
CASINO DE BANDOL	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO LAC MEYRIN	SUISSE	40,00	39,76	IG
SA LYDIA	FRANCE	97,30	97,30	IG
CASINO DU HAVRE	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA TRINITÉ	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANNÉE	FRANCE	25,00	25,00	ME
INTERNATIONAL CASINO OF MADRID	EGYPTE	30,00	17,63	ME
CASINO DE DIVONNE*	FRANCE	98,69	98,69	IG
CASINO D'ANNEMASSE*	FRANCE	99,94	99,94	IG
CASINO DE HAUTEVILLE-LOMPNES*	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO DE St-JULIEN*	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO DE CRANS-MONTANA*	SUISSE	80,00	80,00	IG

HÔTELS

SA ÉLYSÉE PALACE HÔTEL	FRANCE	99,80	91,55	IG
SA HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON	FRANCE	94,00	94,00	IG
SNC GARDEN BEACH HOTEL	FRANCE	100,00	99,67	IG
SARL AQUABELLA	FRANCE	99,80	99,79	IG
HÔTEL CASINO PHOEBUS	FRANCE	99,99	55,49	IG
HÔTEL 3.14	FRANCE	100,00	99,99	IG
SPLENDID HÔTEL	FRANCE	99,84	33,93	IG
GRANDS HÔTELS DU PARC	FRANCE	100,00	100,00	IG
HÔTEL COSMOS	FRANCE	100,00	100,00	IG
HÔTEL EHC CHARBONNIÈRE*	FRANCE	100,00	99,88	IG
SARL SINOCA	FRANCE	100,00	100,00	IG

AUTRES SOCIÉTÉS

SA CANNES BALNÉAIRES PALM BEACH	FRANCE	99,99	99,99	IG
SA C.H.M.	FRANCE	93,67	86,56	IG
SA BARATEM	FRANCE	99,72	99,25	IG
SA HOLDING GARDEN PINEDE	FRANCE	100,00	100,00	IG
SCI HOTEL GARDEN PINEDE	FRANCE	100,00	100,00	IG

SCI RUE ROYALE	FRANCE	99,99	99,99	IG
ÉLYSÉE PALACE EXPANSION	FRANCE	99,80	91,55	IG
ÉLYSÉE PALACE SA	FRANCE	99,97	91,53	IG
CASINO DE PORT-LA-NOUVELLE	FRANCE	99,96	55,53	IG
SA GCJB	FRANCE	99,80	55,44	IG
SARL SED	FRANCE	99,90	55,50	IG
SARL SF2D	FRANCE	99,90	55,50	IG
SA SFC	FRANCE	55,56	55,56	IG
SARL SIHCT	FRANCE	97,54	54,19	IG
SCI PHOEBUS	FRANCE	99,98	54,18	IG
SCI AZT	FRANCE	99,00	54,94	IG
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	FRANCE	97,00	97,00	IG
SCI LES THERMES	FRANCE	99,99	99,99	IG
SARL THERM'PARK	FRANCE	100,00	99,99	IG
SA GROUPE PARTOUCHE Belgique	BELGIQUE	99,90	99,90	IG
SA SIKB	BELGIQUE	100,00	99,90	IG
SPRL CASKNO	BELGIQUE	70,00	69,93	IG
SARL SEK	FRANCE	100,00	99,88	IG
SCI DE L'EDEN BEACH CASINO	FRANCE	100,00	99,88	IG
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT	FRANCE	100,00	99,89	IG
SCI DU CASINO DE GRASSE	FRANCE	50,00	49,78	IP
SA SEMCG	FRANCE	61,22	34,01	IG
SCI FONCIÈRE GRANDS HÔTELS	FRANCE	100,00	34,08	IG
CIE THERMALE	FRANCE	96,62	33,20	IG
CAFÉ CARMEN	FRANCE	99,95	55,53	IG
CBAP CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE	FRANCE	100,00	99,99	IG
VILLA DU HAVRE	FRANCE	100,00	100,00	IG
A.D.NOR TECHNOLOGIE	FRANCE	100,00	69,93	IG
ÉTABLISSEMENT THERMAL VITTEL	FRANCE	100,00	100,00	IG
ÉTABLISSEMENT THERMAL CONTREX	FRANCE	100,00	100,00	IG
SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREX	FRANCE	100,00	100,00	IG
EUROPÉENNE DE CASINO HOLDING	FRANCE	100,00	100,00	IG
BELCASINOS	BELGIQUE	60,00	60,00	IG
SA CHAUDFONTAINE LOISIRS	BELGIQUE	100,00	59,99	IG
CASINO DE MAZELKA SAXON	SUISSE	100,00	100,00	IG
SCI GAFA	FRANCE	100,00	89,80	IG
SCI AZUR BANDOL	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO VIRGINIAN DE RENO	USA	100,00	100,00	IG
HÔTEL DU PARC	SUISSE	99,83	99,83	IG
SCI MIAMI	FRANCE	100,00	99,78	IG
SCI LES MOUETTES	FRANCE	100,00	100,00	IG
SCI LES JARRES	FRANCE	100,00	100,00	IG
HOLDING SONECAR	FRANCE	100,00	100,00	IG
HOLDING LUDICA	FRANCE	100,00	100,00	IG

GIE EUROP. GESTION COMPANY	FRANCE	100,00	100,00	IG
SCI LERICHE ROSTAGNE	FRANCE	100,00	100,00	IG
HOLDING EUROPÉENNE GAMING COMP.	FRANCE	100,00	100,00	IG
SCI JMB	FRANCE	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA SEYNE-SUR-MER	FRANCE	87,91	87,88	IG
VZW	BELGIQUE	100,00	60,00	IG
CIE CASINO HOLDING	SUISSE	99,40	99,40	IG
VISTALEASING	SUISSE	100,00	99,40	IG
SANDTON	IRLANDE	100,00	100,00	IG
SCI PARC DE POSAY	FRANCE	100,00	89,71	IG
SARL PARC DU CHATEAU	FRANCE	80,00	71,76	IG
STÉ FRANCAISE INVEST HÔTEL	FRANCE	25,00	25,00	ME
SAS HÔTEL DU PALAIS DE LA MÉDITERRANNÉE	FRANCE	25,00	25,00	ME
CINÉMA ÉLYSÉE VICHY	FRANCE	96,00	88,01	IG
QUARISMA	FRANCE	75,20	75,20	IG
CASINO DE SAXON	SUISSE	100,00	99,40	IG
CASINO SLUIS NV	PAYS BAS	40,00	39,96	IG
GROUPE DE DIVONNE*	FRANCE	100,00	100,00	IG
SCI DE L'ARVE*	FRANCE	100,00	99,94	IG
SOMARG*	FRANCE	100,00	100,00	IG

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2005

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE PARTOUCHE S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe aux comptes consolidés relative aux faits marquants de l'exercice, qui indique que le GROUPE PARTOUCHE a réalisé l'acquisition des sociétés du groupe de Divonne, ce qui a généré l'établissement de comptes pro forma pour l'exercice 2005.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes de l'annexe aux comptes consolidés relatives respectivement aux faits marquants de l'exercice et aux principes comptables exposent :

- l'établissement par la société de comptes pro forma 2005 du fait de l'acquisition du Groupe de Divonne,
- les méthodes comptables relatives à la détermination du montant des écarts d'acquisition, et à leur amortissement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons pris connaissance des modalités retenues pour établir ces comptes pro forma, vérifié leur caractère approprié, ainsi que celui des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du GROUPE, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Saint-Cloud et Sceaux, le 23 mars 2006

BDO Marque Gendrot
Joël Assayah
Jean-Louis Mathieu

José David

Comptes sociaux 2005

80 Bilan

82 Compte de résultat

83 Annexe aux comptes sociaux

99 Rapport des Commisaires aux Comptes sur les comptes sociaux

100 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes Sur les conventions réglementées

102 Projet de texte des résolutions soumises à l'assemblée générale mixte



Bilan

EXERCICE AU 31 OCTOBRE 2005

ACTIF (VALEURS NETTES)

En milliers d'euros	Notes	2005	2004	2003
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	2.1 / 2.2			
Concessions, brevets, droit sim.		184	39	51
Fonds commercial		1 667	1 743	1 761
Avances et acomptes sur imm. incorp.		22	-	-
Immobilisations corporelles	2.1 / 2.2			
Terrains		145	145	145
Constructions		5 230	5 568	5 906
Installations techniques		-	-	-
Autres immobilisations corporelles		148	191	182
Immobilisations en cours		-	180	222
Avances et acomptes		1	-	15
Immobilisations financières				
Autres participations	2.3 / 2.4	625 750	529 180	529 341
Autres titres immobilisés	2.3	-	-	38
Prêts	2.5	11	14	700
Autres immobilisations financières	2.4 / 2.5	125	85	77
Total actif immobilisé		**633 283**	**537 145**	**538 438**
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes sur commandes		6	7	31
Clients et comptes rattachés	2.5	106	104	841
Autres créances	2.4 / 2.5	233 038	199 384	218 868
Valeurs mobilières placement		32 725	1 022	3 598
Disponibilités		831	1 028	898
Charges constatées d'avance	2.5 / 2.10	1 275	812	772
Total actif circulant		**267 980**	**202 357**	**225 008**
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à repartir sur plus. exerc.		5 183	9 581	12 129
Écarts de conversion actif		464	523	545
TOTAL GÉNÉRAL		**906 910**	**749 606**	**776 120**

PASSIF

En milliers d'euros	Notes	2005	2004	2003
Capital social ou individuel (dont versé : 86 195) (1)	2.13	86 195	86 195	86 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport		54 285	54 285	54 285
Écarts de réévaluation (2)		-	-	-
Réserve légale		8 619	8 619	8 606
Réserves réglementées (3)		-	5 566	5 566
Autres réserves		14 423	3 054	3 054
Report à nouveau		111 898	105 262	90 080
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)		**32 776**	**12 718**	**15 194**
Capitaux propres	**2.12**	**308 196**	**275 699**	**262 980**
Provisions pour risques	2.4	413	523	462
Provisions pour charges	2.4	407	407	407
Provisions pour risques et charges		**821**	**930**	**869**
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit (5)	2.6	539 307	402 395	442 131
Emprunts et dettes financières divers	2.6	992	991	1 028
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6	732	384	291
Dettes fiscales et sociales	2.6	6 598	8 621	1 212
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6	41	41	41
Autres dettes	2.6	50 154	60 522	67 446
Produits constatés d'avance	2.6 / 2.11	19	19	40
Total (4)		**597 843**	**472 973**	**512 189**
Écarts de conversion passif		51	4	82
TOTAL GÉNÉRAL		**906 910**	**749 606**	**776 120**

(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	294	294	294
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	-	-	-
	Écart de réévaluation libre	-	-	-
	Réserve de réévaluation (1976)	-	-	-
(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	-	5 566	5 566
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	97 013	116 927	111 514
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	6 469	7 840	3 721

Compte de résultat

EXERCICE AU 31 OCTOBRE 2005

En milliers d'euros	Notes	2005	2004	2003
Ventes de marchandises		0	0	0
Production vendue services		10 681	8 592	7 465
Chiffre d'affaires net	2.14	**10 681**	**8 592**	**7 465**
Reprises sur amortissement, provisions, transfert de charges (7)		1 390	187	8 534
Autres produits		30	-	-
Total produits d'exploitation (2)		**12 101**	**8 779**	**15 999**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (et droits de douane)		0	0	0
Autres achats et charges externes (6bis)		6 847	3 752	11 904
Impôts, taxes et versements assimilés		343	293	308
Salaires et traitements		3 474	3 199	2 322
Charges sociales		1 413	1 332	1 009
Dotations aux amortissements et prov. / immobilisations		10 439	3 056	13 522
Dotations aux provisions / actif circulant		4 963	17 732	245
Autres charges		67		3
Total charges d'exploitation		**27 546**	**29 364**	**29 313**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(15 445)**	**(20 585)**	**(13 314)**
Bénéfice attribué ou perte transférée		32	43	0
Perte supportée ou bénéfice transféré		0		
Produits financiers de participation (5)	2.16	54 757	38 275	39 721
Produits des autres valeurs mobilières et créances (5)		57	53	1 440
Autres intérêts et produits assimilés (5)		5 193	5 856	6 577
Reprises sur provisions et transferts de charges		4 403	462	75
Différences positives de change		0	0	1
Produits nets cession valeurs mobilières placement		341	102	228
Total produits financiers		**64 750**	**44 748**	**48 042**
Charges financières				
Dotations financières amortissements, provisions		702	1 341	12 728
Intérêts et charges assimilés (6)		31 446	27 275	32 393
Différences négatives de change		61		2
Total charges financières		**32 208**	**28 616**	**45 123**
RÉSULTAT FINANCIER		**32 542**	**16 132**	**2 919**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		**17 129**	**(4 410)**	**(10 395)**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1 422	157	583
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 813	13 951
Reprises sur provisions et transferts de charges		4	91	
Total produits exceptionnels		**1 426**	**2 061**	**14 534**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		93	125	15
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			269	12 385
Dotations exceptionnelles amortissements provisions			6 864	
Total charges exceptionnelles		**93**	**7 258**	**12 400**
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2.17	**1 333**	**(5 197)**	**2 134**
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	2.18	(14 314)	(22 325)	(23 455)
Total des produits		**78 310**	**55 631**	**78 575**
Total des charges		**45 534**	**42 913**	**63 381**
BÉNÉFICE OU PERTE		**32 776**	**12 718**	**15 194**
(2) Dont produits de locations immobilières		503	482	511
(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices ant.		68	144	94
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices ant.		5	33	1
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		59 767	43 935	47 146
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		10 411	7 285	2 701
(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général		18	207	158
(7) Dont transfert de charges		1 390	187	8 442

Annexe aux comptes sociaux

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 octobre 2005 dont le total est de 906 910 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 78 310 K€ et dégageant un résultat de 32 776 K€.
L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2004 au 31 octobre 2005.
Cet exercice a été principalement marqué par les événements suivants :

■ Prise de contrôle, le 30 septembre 2005, par voie de rachat de l'intégralité des titres, de la SA GROUPE DE DIVONNE, holding détenant quatre casinos en France et un casino en Suisse.

■ Souscription auprès de NATEXIS Banques Populaires d'un emprunt de 431 M€ pour re-financer les dettes existantes et permettant l'acquisition de la SA GROUPE DE DIVONNE.

Évènement postérieur à la clôture : Signature le 18 janvier 2006, avec la société LA TÊTE DANS LES NUAGES, d'un protocole de cession des titres détenus dans le capital de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS.
Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.
Aucun changement de méthode et de présentation n'est venu affecter l'établissement des comptes sociaux.

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de GROUPE PARTOUCHE sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. Ils ont donc été établis en conformité avec :

- le nouveau P.C.G. 1999 adopté par le CRC le 29 Avril 1999 (Règlement n° 9903),
- la loi n° 83-353 du 30 avril 1983,
- le décret 83-1020 du 29 novembre 1983.

Le règlement CRC 2002.10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs s'appliquera pour l'exercice ouvert à compter du 1er novembre 2005 et aura pour conséquence principale la mise en place d'une ventilation des actifs par composant. En préparation de ce changement de méthode, la société a procédé, pour la clôture de ses comptes au 31 octobre 2005, à la décomposition de ses constructions en trois composants répartis sur la valeur nette comptable du bien au 31 octobre 2005 en fonction de la clé de répartition suivante :

- Structure : 51 %
- Fluides : 24 %
- Aménagements : 25 %

Le règlement CRC 2002.10 a cependant été pratiqué par anticipation sur le poste de charges à répartir dans la mesure où celles-ci ont été déduites fiscalement à l'origine. Cet impact se traduit par la constatation d'une charge de 1 588 K€.
Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles afférentes à des licences de logiciels informatiques sont amorties sur une durée de 1 an à 4 ans.
Une redevance de bail emphytéotique est amortie sur 30 ans.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport pour les immobilisations apportées par la SA SIHB lors de la fusion renonciation opérée en 1994 avec effet rétroactif au 01/11/1993.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés.

Constructions :	Linéaire	20 à 50 ans
Installations, Matériel :	Linéaire	5 à 8 ans
Installations, Agencements :	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport :	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et informatique :	Linéaire	2 à 5 ans

1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale.

Cette valeur peut être appréciée notamment au travers :

- du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée...),
- d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité,
- des cours boursiers.

Les titres apportés par la SA SIHB sont évalués à leur valeur d'apport lors de la fusion renonciation.

1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

1.5 Créances et dettes en monnaies étrangères

En cours d'exercice, les créances en devises sont converties au cours de change au jour de la transaction. A la fin de l'exercice, ces créances sont converties au cours de clôture, les différences avec les montants en euros précédemment comptabilisés sont constatées en "écarts de conversion actif ou passif". Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risque.

1.6 Trésorerie

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placements est déterminée au coût d'acquisition.

Lorsque celle-ci est supérieure à la valeur de négociation, à la date de clôture de l'exercice, une provision est constituée du montant de la différence.

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir sont constituées par des frais relatifs à la renégociation de la dette engagée en septembre 2005.
Ces frais sont étalés sur la durée de l'emprunt soit 7 ans.

1.8 Dividendes

Lorsqu'ils sont perçus de sociétés étrangères, les dividendes des filiales et participations sont enregistrés nets de retenue à la source.

1.9 Provisions pour risques et charges

Les litiges fiscaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

1.10 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires, et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

2 - COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)

2.1 Note sur les immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Valeur brute des immobilisations début d'exercice	Augmentations Réévaluation en cours d'exercice	Augmentations Acquisition, création, virt poste à poste
Frais établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	**2 503**	**-**	**287**
Terrains	145	-	-
Constructions sur sol propre	7 785	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	2 239
Installations générales agencements constructions	-	-	2 364
Installations techniques matériel outillage indust.	0	-	-
Autres installations agencements aménagements	158	-	-
Matériel de transport	133	-	5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	132	-	7
Immobilisations corporelles en cours	180	-	25
Avances et acomptes	-	-	1
Total immobilisations corporelles	**8 532**	**-**	**4 642**

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Diminutions par virement de poste/poste	Diminutions par cession ou mise H.S	valeur brute immobilisation fin exercice	Réévaluation légale valeur originale Fin exercice
Frais établissements, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	**-**	**-**	**2 791**	**-**
Terrains	-	-	145	-
Constructions sur sol propre	4 603	-	3 182	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	2 239	-
Installations générales agencements constructions	-	-	2 364	-
Installations techniques matériel outillage industriel	-	-	0	-
Autres installations agencements aménagements	-	-	158	-
Matériel de transport	-	-	138	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	139	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	205	-
Avances et acomptes	-	-	1	-
Total immobilisations corporelles	**4 603**	**0**	**8 571**	**-**

La société a procédé à la ventilation de ses constructions en trois composants distincts comme indiqué précédemment en vue de l'application du règlement CRC 2002.10 à compter du 1er novembre 2005.

2.2 État des amortissements

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début Exercice	Dotation Exercice	Diminution Exercice	Fin Exercice
Frais établissements, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	722	197	-	919
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	819	112	-	931
Constructions sur sol d'autrui	596	112	-	708
Installations agencements des constructions	801	115	-	916
Installations techniques matériel outillage industriel *	0	0	-	0
Autres installations agencements aménagements	59	18	-	78
Matériel de transport	84	19	-	103
Matériel de bureau, informatique, mobilier	88	18	-	106
Emballages récupérables et divers	-	-	-	0
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	0
Avances et acomptes	-	-	-	0
Total	**2 448**	**393**	**0**	**2 842**
TOTAL GÉNÉRAL	**3 170**	**590**	**0**	**3 760**

Les ventilations par composant n'ont engendré aucune modification de taux dans les comptes sociaux.

2.3 Notes sur les participations

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Valeur brute début exercice	Acquisition, Vir.poste/poste
Participations évaluées par équivalence	-	-
Autres participations	542 885	96 755
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	768	139
Total	**543 654**	**96 895**

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Diminutions		valeur brute immobilisation fin exercice	Réévaluation lég. valeur originale fin exercice
	par virement de poste/poste	par cession et mise H.S		
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	0	-	639 641	-
Autres titres immobilisés	-	-	0	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	4	904	-
Total	**0**	**4**	**640 545**	**-**

Les principaux mouvements de l'exercice sont les suivants :

- Prise de contrôle, par voie de rachat de l'intégralité des titres, de la SA GROUPE DE DIVONNE,
- Participation à l'augmentation de capital de la SA CANNES BALNÉAIRE.

Le cours boursier au 31 Octobre 2005 de l'action de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes est de 765 €.

2.4 État des provisions

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Début Exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprise	Fin Exercice
Provisions				
Pour litiges	-	-	-	-
Pour pertes change	519	413	519	413
Pour impôts	407	-	-	407
Autres provisions pour risques et charges	4	-	4	0
Total	**931**	**413**	**523**	**821**
Sur immob. Corporelles	-	205	-	205
Titres de participation	13 706	184	-	13 890
Sur immobilisations financières	669	104	5	768
Autres provisions pour dépréciation	26 018	4 963	-	30 981
Total	**40 393**	**5 456**	**5**	**45 844**
TOTAL GÉNÉRAL	**41 324**	**5 870**	**528**	**46 665**

	Dotations et reprises d'exploitation	5 168	-
Dont :	Dotations et reprises financières	702	524
	Dotations et reprises exceptionnelles	-	4
	Dépréciation titres mis équivalence	-	-

La provision pour impôt, concerne entre autres des redressements fiscaux portant sur les années 1981 à 1984.
Une provision de 4 K€, constituée en 2004 suite à un contrôle URSSAF, a été reprise dans l'exercice.
La provision sur immobilisations en cours de 205 K€ concerne les frais engagés pour l'appel d'offre des casinos de LILLE et de TOULOUSE.
Les provisions sur titres de participations s'élevant à 13 890 K€ concernent nos participations dans différentes sociétés (SA SANDTON 12 266 K€, SA ÉLYSÉE PALACE HÔTEL, 1 240 K€, GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL 153 K€, SAS VILLA DU HAVRE 40 K€, SARL THERMES DE VITTEL 50 K€, SARL THERMES DE CONTREXÉVILLE 50 K€ et autres 91 K€) qui, compte tenu de leur situation nette, ont dû être dépréciées.
Un prêt participatif ainsi que les intérêts liés ont été provisionnés à 100 % pour 768 K€.
Concernant le poste "autres provisions", il concerne :

- Certaines créances en compte courant sont provisionnées vis-à-vis de nos filiales compte tenu de leur situation nette. Ces provisions s'élèvent à 22 795 K€.
- Le solde des autres provisions concerne des créances sur des tiers, notamment pour 6 860 K€ vis à vis d'un tiers n'ayant pas livré un titre foncier acquis contractuellement et contre lequel une procédure est en cours ainsi qu'une créance de 1 031 K€, née lors de l'acquisition de la SCI LYDIA.

2.5 État des échéances des créances

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Montant brut	1 an au plus	plus 1 an
Prêts	779	779	-
Autres immobilisations financières	125	125	-
Autres créances clients	106	106	-
Personnels comptes rattachés	8	8	-
Impôts sur Bénéfices	689	689	-
T.V.A	849	849	-
Autres impôts	0	0	-
Créances diverses	0	0	-
Groupe et associés	244 808	244 808	-
Débiteurs divers	17 665	17 665	-
Charges constatées d'avance	1 275	1 275	-
TOTAL GÉNÉRAL	**266 304**	**266 304**	**0**
Remboursements obtenus en cours exercice.	99	-	-
Prêts accordés en cours d'exercice.	4	-	-

2.6 État des échéances des dettes

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Montant brut	1 an au plus	plus 1 an cinq ans au plus	plus de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	539 307	38 477	158 608	342 222
Emprunts et dettes financières divers	992	992	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	732	732	-	-
Personnel et comptes rattachés	189	189	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	266	266	-	-
État et autres collectivités publiques :				
Impôts sur bénéfices	4 659	4 659	-	-
T.V.A	1 082	1 082	-	-
Autres impôts	403	403	-	-
Divers	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41	41	-	-
Groupe et associés	49 875	49 875	-	-
Autres dettes	279	279	-	-
Produits constatés d'avance	19	19	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**597 843**	**97 013**	**158 608**	**342 222**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	431 000	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	292 717	-	-	-

2.7 Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Montant Brut concernant les entreprises liées (lien de participation) en milliers d'euros au 31 octobre 2005	Montant
Actif immobilisé	
Participations	627 978
Actif circulant	
Créances clients, comptes rattachés	0
Autres créances	251 796
Dettes	
Emprunts, dettes financières divers	100 003
Fournisseurs	0
Autres dettes	49 440

L'information relative aux charges et produits financiers est mentionnée aux renvois 5 et 6 du compte de résultat.

2.8 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan en milliers d'euros au 31 octobre 2005	Montant
Intérêts courus	5
Autres immobilisations financières	**5**
Clients et comptes rattachés	**9**
Produits à reçevoir sur redevance siège	7 048
Produits à reçevoir	1 365
Autres créances	**8 413**
Total	**8 427**

2.9 Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Montant
Emprunts et dettes financières	17
Dettes fournisseurs Comptes rattachés	6
Dettes fiscales et sociales	406
Autres dettes	203
Intérêts courus sur découvert	17
Total	**650**

2.10 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Montant
Charges constatées d'avance	1 275
Total	**1 275**

2.11 Produits constatés d'avance

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Montant
Produits constatés d'avance	19
Total	**19**

2.12 Tableau de variation des capitaux propres

Postes de capitaux en milliers d'euros au 31 octobre 2005	Solde 2004	Affectation Résultat 2004	Solde après Affectation	Variation Exercice	Solde 2005
Capital Social	86 195	-	86 195	-	86 195
Prime émission, fusion	7 881	-	7 881	-	7 881
Prime d'apport	46 404	-	46 404	-	46 404
Écart de réévaluation	0	-	0	-	0
Réserve légale	8 619	-	8 619	-	8 619
Réserves réglementées	5 566	– 5 566	0	-	0
Autres réserves	3 054	11 369	14 423	-	14 423
Report à nouveau	105 262	6 636	111 898	-	111 898
Résultat exercice	12 718	– 12 718	0	32 776	32 776
Total situation nette	**275 699**	**– 279**	**275 420**	**32 776**	**308 196**

Conformément à la troisième résolution de l'AGE du 26 avril 2005, pour tenir compte de la réforme du régime d'imposition des plus-values introduite par l'article 39-IV de la loi de finances rectificative pour 2004, les sommes portées à la réserve des plus values long terme ont été virées en autres réserves sous déduction de la taxe exceptionnelle de 2,5 % qui s'élève à 279 K€.

2.13 Composition du capital social

Catégories de titres	À la clôture	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Valeur nominale	Total
Actions ordinaires	43 097 418	-	2 €	86 194 836 €

19 166 actions sont détenues par la société. Ces actions propres figurent en valeur mobilière de placement.
Le cours de bourse de l'action GROUPE PARTOUCHE au 31 octobre 2005 s'élève à 14 €.

2.14 Ventilation du Chiffre d'Affaires Net

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Montant France	Montant Export	Montant Total
Redevances Groupe	9 276	783	10 060
Locations	503	-	503
Divers	119	-	119
Total	**9 898**	**783**	**10 681**

2.15 Transferts de charges

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Montant
Relatif aux charges d'exploitation sur l'emission de l'emprunts Natexis de 431 M€	1 366
Divers charges d'exploitation transférées	24
Total Transfert de charges d'exploitation	**1 390**
Relatif aux charges financières sur l'émission de l'emprunts Natexis de 431 M€	3 879
Total Transfert de charges financières	**3 879**

2.16 Produits financiers des participations

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Montant
Distribution de dividendes des filiales	54 757
Total	**54 757**

2.17 Détail des produits et charges exceptionnels

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités amendes	1	-
Indemnités affaires et jugement divers	83	1 350
Condamnation URSSAF	4	-
Reprise sur provision pour risque URSSAF	-	4
Divers charges et produits exceptionnels sur exercice	-	4
Régularisations diverses sur exercices antérieurs	5	68
Total	**93**	**1 426**

2.18 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	17 129	– 14 765	31 894
Résultat exceptionnel	1 333	451	882
Résultat comptable	**18 461**	**– 14 314**	**32 775**

Il est à préciser que GROUPE PARTOUCHE SA est tête de groupe d'une intégration fiscale comprenant dans son périmètre cinquante six filiales.

2.19 Engagements Financiers

En milliers d'euros au 31 octobre 2005

Engagements donnés	Montant
Avals et cautions *	11 762
Dettes bancaires assorties de garantie	432 086
Garantie de passif	5 481
Total	**449 330**
* Dont concernant les filiales	8 667

Engagements reçus	Montant
Engagements de retour à meilleure fortune *	14 788
Garantie de passif	17 731
Total	**32 519**
* Dont concernant les filiales	14 788

2.20 Autres informations

À la clôture de l'exercice, l'en cours d'actions Groupe PARTOUCHE nanties s'élevait à 26.848.500 titres.
Un nouveau crédit syndiqué constitue l'essentiel de la dette bancaire du GROUPE et présente les principales caractéristiques suivantes :
Montant du crédit à l'origine : 431 000 000 €
Capital restant dû à la clôture : 431 000 000 €
Durée restante : 7 ans
Taux : variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec diminution de la marge de la banque (25 points de base) au fur et à mesure de l'amélioration du ratio :
Endettement financier net consolidé / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées.

Garanties :

- nantissement des titres des principales filiales de GROUPE,
- suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du GROUPE :

Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers devra être supérieur ou égal à 4,25 au 31/10/2006.

Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / service de la dette devra être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2006.

Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées devra être inférieur à 3,50 au 31/10/2006.

Limitation des investissements nets des cessions (hors investissements concernant les villes du Havre, La Tremblade, Sanary et St-Cast) à 37 000 000 €.

Pour l'exercice 2005 le montant autorisé des investissements nets des cessions est de 40 M€. Le montant non utilisé pourra être reporté sur l'année suivante.

2.21 Effectif moyen

Au 31 octobre 2005	Personnel salarié
Cadres	27
Employés	20
Total	**47**

2.22 Rémunérations allouées aux organes de Direction et de Surveillance

Ces rémunérations s'élèvent à 1 557 371 € et se décomposent comme suit :

- rémunérations allouées aux membres du Conseil de Surveillance : 317 615 €
- rémunérations allouées aux membres du Directoire : 1 239 756 €

Il a été alloué aux membres du Conseil de Surveillance des jetons de présences pour un montant de 66 000 €.

2.23 Engagements de retraite

Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée du fait de son montant peu significatif.

2.24 Informations diverses

A la clôture de l'exercice, l'en-cours des emprunts à taux variable de GROUPE PARTOUCHE SA représente plus de 99,69 % du total des emprunts. En conséquence, une couverture partielle contre le risque induit par les emprunts à taux variable est en place. Un contrat d'échange de taux variable en taux fixe (5,145 %) couvre un montant total de dette à hauteur de 508 K€ à la clôture. Un tunnel à prime nulle a été souscrit pour couvrir le crédit syndiqué pour une durée restante de 1 an et pour limiter une hausse éventuelle du taux de référence (euribor 3 mois) au maximum à 4,50 % et un cap a été acheté pour couvrir une hausse éventuelle du taux de référence (euribor 3 mois) au maximum à 3,50 % pour 3 ans. La couverture totale du crédit syndiqué s'élève à 238 M€ au 31 octobre 2005 et se réduira au fur et à mesure de l'amortissement du crédit.

2.25 Situation fiscale différée

En milliers d'euros au 31 octobre 2005	Montant
Impôt du sur :	
Charges déduites d'avance	– 1 910
Impôt payé d'avance sur :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'exercice suivant)	150
Produits taxés à déduire ultérieurement	51
Situation fiscale différée nette	**– 1 709**

3 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/10/2005

Informations en milliers d'euros

Dénomination	Siège Social	Capital	Capitaux propres
Filiales (plus de 50%)			
Centre Formation Professionnel Casinos	Forges-les-Eaux	8	Nc
Cie Européenne de Casinos	Paris	24 813	157 330
Holding Garden Pinède	Paris	15 417	13 570
Hôtel Cosmos	Contrexéville	50	(1 030)
Sandton Trading Limited	Dublin	0	60
Soc exploit° casino et hôtels Contrexéville	Contrexéville	75	634
Thermes de Contrexéville	Contrexéville	50	(1 379)
Thermes de Vittel	Vittel	50	(1 572)
Villa du Havre	Le Havre	40	(1 308)
Société du casino de St Amand-les-Eaux	St Amand-les-Eaux	17 786	27 056
Société du grand casino de Cabourg	Cabourg	300	(213)
Grand casino de la Trinité-sur-Mer	La Trinité-sur-Mer	75	(373)
Grand casino de Beaulieu	Beaulieu	150	(664)
Jean Metz	Berck-sur-Mer	80	1 320
Numa	Boulogne-sur-Mer	80	1 242
Sa du casino et des Bains-de-Mer	Dieppe	396	865
Groupe de Divonne	Paris	39 900	87 135
Société foncière de Vittel et Contrexéville	Contrexéville	50	(138)
Grand casino du Havre	Le Havre	150	(1 727)
Sci les Thermes	Aix-en-Provence	150	(2 659)
Sci de la rue Royale	Paris	134	161
Société Cannes Balnéaire	Cannes	2 551	(3 025)
Groupe PARTOUCHE International	Bruxelles	144	(18 368)
Sathel	La Tour de Salvagny	323	42 206
Casino des 4 saisons	Le Touquet	392	3 862
Sa Lydia Invest	Le Barcarès	40	(1 319)
Sci Lydia Investissement	Le Barcarès	2	(308)
Hôtel International de Lyon	Lyon	300	6 150
Le Touquet's	Calais	92	1 698
Casinos de Vichy	Vichy	240	(339)
Élysée Palace Expansion	Vichy	40	(371)
Élysée Palace Hôtel	Vichy	40	(403)
Soc chemins fer et hôtels montagne pyrénées	Vichy	701	922
Sarl Quarisma	Paris	8	63
Casino de Tremblade	Paris	38	12
Forges thermal	Forges-les-Eaux	15 600	43 648
Société Française de Casinos	Paris	2 304	10 137
Participations (10 à 50%)			
Société du casino municipal d'Aix thermal	Aix-en-Provence	2 160	33 846
Societat de l'oci dels pyreneus	Escaldes engordany	38	Nc
Bastide ii Rich Tavern	Montpellier	46	Nc
Palavas investissement	Palavas-les-Flots	8	(858)
Autres titres			
Casino de Palavas	Palavas-les-Flots	330	1 628
Fermière du casino municipal de Cannes (2004)	Cannes	2 157	31 183
Casino municipal de Royat	Royat	240	2 954
Eden Beach Casino	Juan-les-Pins	1 056	11 105
Sci Tremblade	Paris	1	(24)
Semtee	Escaldes engordany	25 242	Nc
Casino d'Agon Coutainville	Agon Coutainville	52	6 206
Casino d'Arcachon	Arcachon	60	5 036
Société thermale de Plombieres-les-Bains	Plombières-les-bains	38	26
Casino le Lion Blanc	St-Galmier	240	2 187
Casino les Flots Bleus	La Ciotat	200	1 199
Casino le Miami	Andernos	758	3 070
Casino de la Roche-Posay	La Roche-Posay	177	17 464
Casino du Palais de la Méditerranée	Nice	40	(12 468)
Exploitation hôtelière de Charbonnière	La Tour de Salvagny	1	(411)

% détenu	Dividendes encaissés	Valeur des Titres brute	Valeur des Titres nette	Prêts, avances	Cautions	Chiffre d'affaires	Résultat
100,00 %	-	8	8	-	-	Nc	Nc
100,00 %	-	316 504	316 504	-	-	-	17 746
100,00 %	-	336	336	3 092	-	-	81
100,00 %	-	50	50	1 250	-	2 154	(163)
100,00 %	-	12 348	82	75	-	-	(8)
100,00 %	710	6 833	6 833	608	-	3 936	549
100,00 %	-	50	0	1 547	-	1 373	(504)
100,00 %	-	50	0	1 906	-	3 352	(525)
100,00 %	-	40	0	1 490	-	667	(442)
100,00 %	14 880	18 371	18 371	14 634	-	25 670	6 745
100,00 %	-	564	564	324	-	3 490	(414)
100,00 %	-	76	76	2 119	-	134	142
100,00 %	-	152	152	2 137	-	4 745	(473)
100,00 %	1 570	3 025	3 025	13	-	4 720	1 224
100,00 %	1 450	3 458	3 458	-	-	3 507	1 147
100,00 %	416	4 611	4 611	-	-	6 473	422
100,00 %	-	84 002	84 002	47 822	-	19	7 610
100,00 %	-	50	50	3 130	-	372	(23)
100,00 %	-	150	150	7 603	-	3 056	(301)
99,99 %	-	0	0	9 747	-	999	(105)
99,99 %	-	534	534	-	-	60	32
99,99 %	-	48 424	48 424	7 645	-	978	(6 207)
99,90 %	-	153	0	44 561	-	189	(688)
99,88 %	28 189	93 539	93 539	9 935	-	34 530	17 807
99,53 %	-	5 593	5 593	-	-	4 537	1 111
97,30 %	-	444	443	3 448	-	1 609	230
97,00 %	-	991	991	945	-	137	15
94,00 %	3 553	287	287	13 199	-	13 355	5 729
90,05 %	1 324	4 668	4 668	-	-	5 941	1 553
79,93 %	-	371	371	12 521	-	4 067	(656)
79,80 %	-	1 309	1 309	3 888	-	-	(64)
79,80 %	-	1 240	0	149	-	-	(230)
76,43 %	-	601	601	-	-	54	23
75,20 %	-	6	6	-	-	214	102
69,76 %	-	53	9	15	-	-	(2)
58,75 %	2 327	11 207	11 207	-	-	27 444	4 670
55,56 %	-	4 573	4 573	486	-	202	1 360
38,63 %	-	2 780	2 780	110	-	32 432	6 485
33,00 %	-	13	13	40	-	Nc	Nc
25,00 %	-	46	0	-	-	Nc	Nc
10,00 %	-	122	122	818	-	174	94
9,09 %	240	183	183	-	-	8 420	1 166
4,95 %	-	11 415	11 415	-	-	28 410	(500)
1,91 %	82	73	73	-	-	8 608	2 643
1,44 %	-	155	155	12	-	11 765	772
1,00 %		-	-	81		-	(24)
0,71 %	14	181	181	-	-	Nc	Nc
0,05 %	-	2	2	-	-	2 906	751
0,03 %	-	1	1	-	-	5 945	857
0,00 %	-	2	0	-	-	3 764	(2)
0,16 %	3	0	0	-	-	7 142	1 296
0,02 %	0	0	0	26	-	4 465	957
0,00 %	-	0	0	246	-	4 256	880
0,00 %	-	0	0	-	-	8 564	2 522
0,03 %	-	0	0	68	-	7 264	(8 059)
0,10 %	-	0	0	56	-	40	(412)

4 - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS-VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (EN K€)

Entreprise apporteuse : SIHB
Société absorbée par Cie Fermière des Eaux
(devenue GROUPE PARTOUCHE)

Entreprise bénéficiaire des apports : GROUPE PARTOUCHE
141 bis, Rue de Saussure - 75017 PARIS

Nature de l'opération : Fusion de sociétés

Date de réalisation de l'opération : AGE du 29 juillet 1994 rendant la fusion rétroactive au 01/11/93

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS NON AMORTISSABLES

Terrains Désignation	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
Terrains BAGNOLES	5	145	140
Falaise	1	0	– 1

Participations Dénomination	Nombre de titres	Valeur Fiscale et Comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
SA Casino des 4 Saisons 26, rue St-Jean - 62520 Le Touquet	22 050	1 210	5 488	4 278
SA Eden Beach Casino Bd Edouard Baudouin - 06160 Juan-les-Pins	924	305	155	– 150
SA Forges Thermal Av. des Sources - 76440 Forges-les-Eaux	6 210	2 310	9 072	6 762
SA Jean Metz Av. du Général de Gaulle - 62600 Berck-sur-Mer	992	27	3 025	2 998
SA Numa 37, rue Félix Adam - 62200 Boulogne-sur-Mer	4 930	113	3 457	3 344
SA Casino et Bains de Mer Dieppe Bd. de Verdun - 76200 Dieppe	4 600	991	3 825	2 834
SA Sathel 200, av. du Casino - 69890 Tour de Salvagny	10 008	10 965	29 104	18 139
SA Le Touquet's 59, rue Royale - 62100 Calais	1 801	210	4 668	4 458
Sous-total	**-**	**16 131**	**58 794**	**42 663**

Créances Désignation	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
Jatek	778	778	0

SUIVI DES PLUS-VALUES SUR BIENS AMORTISSABLES (*)

Constructions Désignation	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
Cave GRANVILLE	0	1	1
Construction BAGNOLES	3	1 303	1 300
Appartement ST-PLACIDE	19	76	57
Sous-total	**22**	**1 380**	**1 358**
TOTAL	**16 937**	**61 097**	**44 160**

(*) La réintégration des plus-values sur biens amortissables a été opérée.

5 - RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EXPRIMÉ EN EUROS)

Nature des indications	Exercice clos le 31/10/01 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/02 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/03 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/04 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/05 (12 mois) avant approb. AG
I- Capital en fin d'exercice					
Capital social	85 412 067	86 194 836	86 194 836	86 194 836	86 194 836
Nombre des actions ordinaires existantes	6 156 774	6 156 774	6 156 774	43 097 418	43 097 418
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par convention d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
II- Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 389 823	5 083 989	7 465 090	8 591 972	10 681 419
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	27 050 690	33 890 441	18 067 330	18 832 413	34 036 752
Impôt sur les bénéfices	– 2 258 379	– 14 690 152	– 23 455 020	– 22 325 358	– 14 314 350
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat net	27 778 435	45 039 480	15 194 134	12 718 223	32 775 803
Résultat distribué	4 925 419	0	0	0	0
III- Résultats par action					
Résultats après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,76	7,89	6,74	0,95	1,12
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	4,51	7,32	2,47	0,30	0,76
Dividendes attribués à chaque action	0,80	0,00	0,00	0,00	0,00
IV- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	29	29	43	48	47
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 255 243	1 541 005	2 322 073	3 199 275	3 473 872
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	526 781	645 656	1 009 590	1 331 673	1 413 263

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux.

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2005

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE PARTOUCHE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1er août 2003, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières retenues par la société, notamment les critères d'appréciation de la valeur d'inventaire par rapport à la valeur d'utilité des titres de participation ou à leur valeur vénale. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi :

- nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion,
- nous vous signalons qu'au cours de l'exercice, la société Groupe PARTOUCHE a pris une participation de plus des deux tiers du capital de la SA Groupe de Divonne.

Saint-Cloud et Sceaux, le 23 mars 2006

BDO Marque Gendrot
Joël Assayah
Jean-Louis Mathieu

José David

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes Sur les conventions réglementées

EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2005

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice et préalablement autorisées

1.1 Abandon de créance au profit de la SAS Grand Casino de la Trinité-sur-Mer

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2005, votre société a consenti à la SAS Grand Casino de la Trinité-sur-Mer un abandon de créance pour un montant de 1 000 000 €. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SA Grand Casino de la Trinité-sur-Mer.
Convention autorisée par votre Conseil de Surveillance du 31 mai 2005.

Membres du Conseil de Surveillance et/ou du Directoire concernés :

- Richard Partouche
- Ari Sebag

1.2 Abandon de créance au profit de la SAS Casino de la Tremblade

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2005, votre société a consenti à la SAS Casino de la Tremblade un abandon de créance pour un montant de 25 000 €. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SAS Casino de la Tremblade.

Convention autorisée par votre Conseil de Surveillance du 22 août 2005.

Membre du Conseil de surveillance et/ou du Directoire concerné :

- Ari Sebag

1.3 Abandon de créance au profit de la SA Lydia Invest

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2005, votre société a consenti à la SA Lydia Invest un abandon de créance pour un montant de 1 600 000 €. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SA Lydia Invest.

Convention autorisée par votre Conseil de Surveillance du 2 septembre 2005.

Membres du Conseil de Surveillance et/ou du Directoire concernés :

- Isidore Partouche
- Patrick Partouche
- Hubert Benhamou

1.4 Abandon de créance au profit de la SA Grand Casino du Havre

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2005, votre société a consenti à la SA Grand Casino du Havre un abandon de créance pour un montant de 1 600 000 €. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SA Grand Casino du Havre.

Convention autorisée par votre Conseil de Surveillance du 2 septembre 2005.

Membres du Conseil de Surveillance et/ou du Directoire concernés :

- Katy Zenou
- Ari Sebag
- Hubert Benhamou
- Patrick Partouche
- Maurice Sebag

1.5 Prime exceptionnelle au profit de M. Isidore Partouche

Votre Conseil de Surveillance a attribué à M. Isidore Partouche une prime exceptionnelle au titre de son mandat de Président pour un montant brut de 240 000 € enregistré en charge d'exploitation.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 31 janvier 2005.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2. Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

2.1 Convention d'intégration fiscale

Au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2005, la convention d'intégration fiscale qui concernait 56 sociétés filiales, a été étendue aux 8 sociétés suivantes dont l'intégration portera effet à compter du 1er novembre 2005 : SA Groupe de Divonne, SA Société Touristique et Hôtelière de Divonne, SA Grand Casino d'Annemasse, SCI de L'Arve, SA SOMARG, SA Société d'exploitation du Casino de St-Julien, SA Société du Casino d'Hauteville Lompnes et la SCI Foncière de Vittel Contrexéville.

Cette convention d'intégration fiscale est faite en application des dispositions de l'article 223 A du Code général des Impôts.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une économie d'impôt de 14 314 350 €.

2.2 Avec la SA Financière Partouche

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998, votre société a conclu un bail avec la SA Financière Partouche. Ce bail a pour objet la location du siège social de votre société sis au 141 bis, rue de Saussure 75017 Paris. Un avenant au bail a été signé le 1er août 2002 compte tenu de l'agrandissement de la surface occupée par GROUPE PARTOUCHE SA. La durée de ce bail est désormais de neuf années, commençant à courir à compter du 1er août 2002 et se terminant le 31 juillet 2011, le loyer annuel est désormais fixé à 160 000 € hors taxe.

2.3 Convention d'avance d'actionnaire avec la S.A. Financière Partouche

Votre société a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire avec la SA Financière Partouche. Au titre de cette convention, la S.A. Financière Partouche a consenti à votre société une avance d'un montant de 100 000 000 € pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003. Cette avance est rémunérée au taux annuel de l'Euribor plus 2 %.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2005, deux avenants à cette convention ont été conclus selon les modalités suivantes :

- un 1er avenant conclu le 26 avril 2005 prévoit que la SA Financière Partouche portera son avance d'actionnaire à un montant de 120 000 000 €.
- Un 2e avenant conclu le 30 septembre 2005 prévoit d'une part, le remboursement de l'avance complémentaire de 20 000 000 € par GROUPE PARTOUCHE SA à Financière Partouche SA et d'autre part, la prorogation de l'avance d'actionnaire jusqu'au 30 novembre 2012.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé une charge financière de 5 443 091 €.

Saint-Cloud et Sceaux, le 23 mars 2006

BDO Marque Gendrot
Joël Assayah
Jean-Louis Mathieu

José David

Projet de texte des résolutions soumises à l'assemblée générale mixte

DU JEUDI 27 AVRIL 2006 À 16 HEURES

1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution : Approbation des comptes sociaux – Quitus

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 octobre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour le dit exercice.

Deuxième résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de 32 775 803 € de l'exercice de la manière suivante :
– Bénéfice de l'exercice 32 775 803 €
– 32 775 803 € au compte "report à nouveau", qui après affectation se solde à un montant de 144 673 556 €.
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les montants du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice Nombre DIVIDENDE en euros

Exercice clos le	Nombre d'actions	Dividende net en euros	Avoir fiscal en euros (1)
31 octobre 2002	6.156.774	0,00	0,00
31 octobre 2003	6.156.774	0,00	0,00
31 octobre 2004	43.097.418 (2)	0,00	0,00

(1) L'avoir fiscal a été systématiquement calculé au taux de 50 %.

(2) Le nombre des actions a été modifié suite à l'AG du 10 novembre 2003.

Troisième résolution : Approbation des comptes Consolidés

L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 octobre 2005, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Quatrième résolution : Conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution : Mise en place de la procédure visant au rachat d'actions propres par application de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

1. Autorise le Directoire à réaliser un programme de rachat d'actions dans les conditions suivantes :

- la Société pourra opérer sur ses actions soit en vue de l'achat et de la vente en fonction des situations de marché, soit pour la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance ;
- le nombre d'actions que la Société pourra acquérir dans le cadre du programme de rachat d'actions ne pourra avoir pour effet de porter à plus de 10% du capital social de la Société le nombre d'actions détenues par la Société ;
- le prix auquel la Société pourra effectuer ces acquisitions ne pourra être supérieur à 30 € par action et le prix auquel la Société pourra céder les actions acquises ne pourra pas être inférieur à 10 € par action. Ces prix sont fixés sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société ;
- les acquisitions et cessions des actions réalisées dans le cadre de ce programme pourront être effectuées par tous moyens sur un marché réglementé ou de gré à gré (y compris par rachat simple,

par recours à tous instruments financiers ou produits dérivés, par la mise en place d'instruments optionnels) ; la part maximale du capital pouvant être acquise ou cédée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

2. Fixe à 18 mois à compter de la date de la présente assemblée la durée de validité de l'autorisation objet de la présente résolution.

3. Donne tous pouvoirs au Directoire pour décider, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ainsi que celles stipulées dans la présente résolution, de la mise en oeuvre du programme de rachat d'actions et en fixer les modalités (avec faculté de subdélégation pour les actes courants) et, notamment, pour fixer la hiérarchie des finalités du programme, passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, tenir les registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toute déclaration requise par la réglementation auprès de toute autorité, remplir toute autre formalité et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire. Le Directoire informera les actionnaires dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires de l'utilisation de l'autorisation objet de la présente résolution et notamment des achats et cessions d'actions réalisées.

4. Met fin à l'autorisation d'opérer sur les actions de la Société donnée au Directoire aux termes de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2005.

Sixième résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance à la somme de 66 000 €. Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Septième résolution : Modification de l'article 34 des statuts intitulé "Article 34 – Quorum et majorité."

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du directoire décide de modifier l'Article 34 des statuts comme suit :

Article 34 – Quorum et majorité

I - L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

En cas de vote par correspondance, pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société trois jours au moins avant l'Assemblée.
S'il n'est pas atteint, l'Assemblée est convoquée à nouveau dans les formes et délais indiqués sous l'article 25 ci-dessus et les délibérations sont valablement prises quel que soit le nombre des actions représentées mais elles ne peuvent porter que sur les questions figurant à l'ordre du jour de la première réunion.

II - Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ou convoquée extraordinairement sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution : Modification de l'article 36 des statuts intitulé "Article 36 – Quorum et majorité."

L'Assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du directoire décide de modifier l'Article 36 des statuts comme suit :

Article 36 – Quorum et majorité

I - L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins sur première convocation, le quart et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Dans toutes ces assemblées le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

II - Dans toutes les assemblées générales extraordinaires, qu'elles soient réunies sur première ou deuxième convocation, les résolutions pour être valables doivent réunir les deux tiers au moins des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés. Les délibérations des assemblées réunies sur deuxième convocation ne peuvent porter que sur des questions figurant à l'ordre du jour de la première assemblée.

III - Dans les Assemblées Générales Extraordinaires à caractère constitutif, les quorum et majorité prévus au paragraphe I ci-dessus, ne sont calculés qu'après déduction des actions appartenant à l'apporteur en nature ou au bénéficiaire de l'avantage particulier qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

Neuvième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

106 Gouvernement d'entreprise

111 Analyse des risques de la société

115 Informations générales concernant le Groupe

124 Les responsables du document de référence et du contrôle des comptes

126 Table de concordance du document de référence



Gouvernement d'entreprise

Identification des organes de direction et de surveillance

LES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Identité des Membres du Directoire	Fonctions	Date de naissance	Date du premier mandat
M. Patrick PARTOUCHE	Président du Directoire	13 juin 1964 à Oran (Algérie)	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996
M. Hubert BENHAMOU	Membre du Directoire Directeur Général	15 décembre 1948 à Tiaret (Algérie)	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996
M. Ari SEBAG	Membre du Directoire Directeur Général	25 septembre 1961 à Tiaret (Algérie)	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996
Mme Katy ZENOU	Membre du Directoire Directeur Général	6 août 1961 à Tiaret (Algérie)	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996
M. Richard PARTOUCHE	Membre du Directoire Directeur Général	7 décembre 1946 à Tiaret (Algérie)	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996

Liste des mandats sociaux des membres du directoire

Monsieur Patrick PARTOUCHE,
Président du Directoire de GROUPE PARTOUCHE SA

exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président du Conseil d'Administration, Directeur Général :** SA FINANCIÈRE PARTOUCHE. **Président du Conseil d'Administration :** GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie). **Directeur Général Délégué-Administrateur :** EDEN BEACH CASINO SA (Juan-les-Pins), CANNES BALNÉAIRE SA Palm Beach Casino (Cannes). **Administrateur :** SAS CASINO DE ST-AMAND-LES-EAUX, SAS LE TOUQUET'S (Calais), SAS DU CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SAS SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXÉVILLE, SAS GRAND CASINO DE LYON, SAS HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON, SAS GRAND CASINO DE BEAULIEU, SAS CASINO DE PALAVAS, SAS CASINO DE ST-CAST-LE-GUILDO, SA FORGES THERMAL, SA SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL, SA CASINO DE GRASSE, SA LYDIA INVEST (Le Barcarès), SA BARATEM (Le Touquet Paris Plage, SAS EUROPEAN GAMING COMPANY (Paris), SA SOCIÉTÉ DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE (Annemasse), SA GROUPE DE DIVONNE (Paris), SA DU GRAND CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES (Hauteville-Lompnes) SA SOCIÉTÉ TOURISTIQUE THERMALE ET HÔTELIÈRE DE DIVONNE TTH (Divonne-les-Bains), EUROPÉENNE DE CASINOS GESTION CONSEIL COMMUNICATION "ECC" (Paris), SA SIKB (Belgique), SA ECK (Belgique), CASINO DE NUEVO SAN ROQUE (Espagne), SOCIÉTÉ DU CASINO LE MIRAGE – AGADIR (MAROC). **Gérant** : SARL SEK (Juan-les-Pins), SCI DU CASINO DE GRASSE. **Membre du Comité Exécutif :** SOCIÉTÉ FRANCAISE DE CASINOS SAS (Paris). **Représentant permanent :** SA CANNES BALNÉAIRE, **associé commandité** de la SCS LCLP (France) SA et Cie, SAS COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS **Administrateur** de la SA SOCIÉTÉ DU CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE (Nice), GROUPE PARTOUCHE SA **administrateur** de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles). **Chairman** de la société GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LIMITED.

Monsieur Hubert BENHAMOU, membre du Directoire,
Directeur Général de GROUPE PARTOUCHE SA

exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président Directeur Général :** SAS CASINO LE LION BLANC (St-Galmier), SAS HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON (Lyon), SA GROUPE DE DIVONNE (Paris), SA SOCIÉTÉ TOURISTIQUE THERMALE ET HÔTELIERE DE DIVONNE TTH (Divonne-les-Bains). **Membre du comité exécutif** de la SAS SOCIÉTÉ FRANCAISE DE CASINOS. **Directeur Général Délégué :** SAS COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS (Paris). **Directeur Général Délégué, Administrateur :** SA FINANCIÈRE PARTOUCHE, SA GRAND CASINO DU HAVRE (Le Havre), SA DU CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES (Hauteville-Lompnes). **Administrateur :** SAS GRAND CASINO DE LYON (Lyon), SAS SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXÉVILLE, SAS JEAN METZ (Berck-sur-Mer), SAS LE TOUQUET'S (Calais), SAS DU CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SAS PLOMBINOISE DE CASINOS (Plombières les Bains), SAS CASINOS DE VICHY (Vichy), SAS CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet Paris Plage), SAS CASINO DE PALAVAS, SAS CASINO DE ST AMAND-LES-EAUX, SAS CASINO DE ST CAST LE GUILDO, SAS EUROPEAN GAMING COMPANY (Paris), SAS SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE LA ROTONDE (Val-André), SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Juan-les-Pins), SA CANNES BALNÉAIRE – PALM BEACH CASINO (Cannes), SA FORGES THERMAL (Forges les Eaux), SA SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL, SA CASINO DE GRASSE, SA BARATEM (Le Touquet), SA SOCIÉTÉ DE L'ÉLYSÉE PALACE (Vichy), GIE EUROPÉENNE DE CASINOS GESTION CONSEIL COMMUNICATION "ECC" (Paris), SA SOCIÉTÉ DU

Date du dernier renouvellement	Echéance du mandat	Nombres d'actions détenues	Autres fonctions hors Groupe
Conseil de Surveillance du 1er nov. 2001	31 octobre 2007	27 986 actions	aucune
Conseil de Surveillance du 1er nov. 2001	31 octobre 2007	19 950 actions	aucune
Conseil de Surveillance du 1er nov. 2001	31 octobre 2007	22 300 actions	aucune
Conseil de Surveillance du 1er nov. 2001	31 octobre 2007	35 469 actions	aucune
Conseil de Surveillance du 1er nov. 2001	31 octobre 2007	17 276 actions	aucune

GRAND CASINO D'ANNEMASSE (Annemasse), SA SOCIÉTÉ DU CASINO DE ST-JULIEN (St-Julien en Genevois), SA SOMARG (Paris), SA E.C.K. (Belgique), SA SIKB (Belgique), SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Belgique), CASINO DE NUEVO SAN ROQUE (Espagne), SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie), SA DU CASINO LE MIRAGE – AGADIR (Maroc). **Représentant permanent** de GROUPE PARTOUCHE SA, **Administrateur** dans : SAS COMPAGNIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME HYÈROIS, SAS GRAND CASINO DE CABOURG, SAS GRAND CASINO DE BEAULIEU, SAS NUMA (Boulogne), SAS CASINO DE ST HONORÉ-LES-BAINS, SA LYDIA INVEST (Le Barcarès), SA CANNES BALNÉAIRE – PALM BEACH CASINO. **Représentant** de GROUPE PARTOUCHE SA, **gérant** de la SCI Rue Royale (Paris).

Monsieur Ari SEBAG, membre du Directoire, Directeur Général de GROUPE PARTOUCHE SA

exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président-Directeur Général :** SA FORGES THERMAL. **Président :** SAS CASINO ET BAINS DE MER DE DIEPPE, SAS LA VILLA DU HAVRE (Le Havre), SA GRAND CASINO NUEVO SAN ROQUE (Espagne). **Directeur Général Délégué – Administrateur :** SA FINANCIÈRE PARTOUCHE, SA GRAND CASINO DU HAVRE. **Directeur Général :** SOCIÉTÉ GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LIMITED. **Administrateur :** SA SOMARG (Paris), SA SOCIÉTÉ DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE (Annemasse), SA GROUPE DE DIVONNE (Paris), SA DU CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES (Hauteville-Lompnes), SA CANNES BALNÉAIRES (Cannes), SA BARATEM (Le Touquet), SA SOCIÉTÉ DU CASINO DU PALAIS DE LA MÉDITERRANÉE (Nice), GIE EUROPÉENNE CASINOS GESTIONS COMMUNICATION (Paris), SA DU CASINO LE MIRAGE – AGADIR (Maroc), SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Juan-les-Pins), SAS HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON (Lyon), SAS SOCIÉTÉ DU GRAND CASINO DE CABOURG (Cabourg), SAS CASINO DE LA TREMBLADE (La Tremblade), SAS GRAND CASINO DE LA TRINITÉ. **Gérant** : SARL NOA. **Représentant permanent :** SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL, **Administrateur** de la SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie).

Madame Katy ZENOU, membre du Directoire, Directeur Général de GROUPE PARTOUCHE SA

exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président-Directeur Général :** SA ÉLYSÉE PALACE EXPANSION (Vichy). **Directeur Général Délégué et Administrateur :** SA FINANCIÈRE PARTOUCHE, SAS CASINOS DU TOUQUET. **Administrateur :** SAS NUMA (Boulogne-sur-Mer), SAS HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON (Lyon), SA SOCIÉTÉ DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE, SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles). **Représentant** de GROUPE PARTOUCHE SA, **Administrateur** de la SA GRAND CASINO DU HAVRE.

Monsieur Richard PARTOUCHE, membre du Directoire, Directeur Général de GROUPE PARTOUCHE SA

exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président :** SAS CASINO DE ST AMAND-LES-EAUX, SAS CASINO DE ST-NECTAIRE. **Directeur Général Délégué, Administrateur :** SA FINANCIÈRE PARTOUCHE. **Administrateur :** SAS GRAND CASINO DE LYON, SAS GRAND CASINO DE LA TRINITÉ-SUR-MER, SAS HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON, SAS LE TOUQUET'S (Calais), SA SOCIÉTÉ DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE, SA SOCIÉTÉ DU CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES (Hauteville-Lompnes), SA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE ST-JULIEN (St Julien en Genevois), SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles), SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie). **Gérant :** SNC EXPLOITATION HÔTELIÈRE DE CHARBONNIÈRE – EHC. **Représentant permanent** de la SAS Société du Casino de St Amand-les-Eaux associé commandité de la SCS LCLP (France) SA et CIE (Cannes).

LES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Identité des Membres du Directoire	Fonctions	Date de naissance	Date du premier mandat
M. Isidore PARTOUCHE	Président du conseil de surveillance	21 avril 1931 à Trezel (Algérie)	AGO du 20 juin 1996
M. Marcel PARTOUCHE	Vice-Président du conseil de surveillance	24 février 1920 à Tiaret (Algérie)	AGO du 20 juin 1996
M. Maurice SEBAG	Membre du conseil de surveillance	1er décembre 1926 à Tiaret (Algérie)	AGO du 20 juin 1996
M. Gaston GHRENASSIA dit Enrico MACIAS	Membre du conseil de surveillance	11 décembre 1938 à Constantine (Algérie)	Cooptation en remplacement de M. Jacques BENHAMOU par décision du conseil de surveillance du 11 décembre 1998

(*) à l'issue de l'AGO annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2007.

Liste des mandats sociaux des membres du Conseil de Surveillance

Monsieur Isidore PARTOUCHE,
Président du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA

exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président du Conseil d'Administration, Directeur Général :** SA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DES GRANDS RESTAURANTS (Paris). **Président, Administrateur Délégué :** SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL – GPI (Bruxelles). **Président :** SAS COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS – CEC (Paris), SAS SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXÉVILLE, GIE EUROPÉENNE DE CASINOS GESTION CONSEIL COMMUNICATION "ECC" (Paris). **Membre du comité exécutif :** SAS SOCIÉTÉ FRANCAISE DE CASINOS (Paris). **Administrateur :** SA FINANCIÈRE PARTOUCHE, SAS SOCIÉTÉ DU CASINO DE ST-AMAND (Saint-Amand), SAS CASINOS DU TOUQUET (Touquet), SAS DU GRAND CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SAS GRAND CASINO DE CABOURG (Cabourg), SAS HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON (Lyon), SAS SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT (Royat), SAS CASINOS DE VICHY (Vichy), SA SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET HÔTELS DE MONTAGNE AUX PYRÉNÉES – CHM (Vichy), SAS GRAND CASINO DE BEAULIEU (Beaulieu), SAS CASINO DE ST-CAST-LE-GUILDO, SAS CASINO DE PALAVAS (Palavas), SA LYDIA INVEST (Port-Barcarès), SA SOCLE (Lille), SA LOSC LILLE MÉTROPOLE – SASP (Lille), SA FORGES THERMAL (Forges-les-Eaux), SA SATHEL (La Tour de Salvagny), SA SOCIÉTÉ TOURISTIQUE THERMALE ET HÔTELIÈRE DE DIVONNE – TTH DIVONNE (Divonne-les-Bains), SA GROUPE DE DIVONNE (Paris), SA SOCIÉTÉ DE BRASSERIE ET CASINOS "LES FLOTS BLEUS" (La Ciotat), SA SOCIÉTÉ CANNES BALNÉAIRE – Palm Beach Casino (Cannes), SA SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL (Aix-en-Provence), SA L'EDEN BEACH CASINO (Juan-les-Pins), SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Juan-les-Pins), SAS EUROPEAN GAMING COMPANY (Paris), SA DU CASINO LE MIRAGE – AGADIR (Maroc), SA LE GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie), CASINO DE NUEVO SAN ROQUE (Espagne). **Administrateur Délégué :** SA ECK (Belgique), SA SIKB (Belgique). **Gérant :** SCI FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE (Paris), SCI LES THERMES (Aix-en-Provence), SARL THERM PARK (Aix-en-Provence), SCI AZUR BANDOL (Bandol).

Date du dernier renouvellement	Echéance du mandat*	Nombres d'actions détenues	Autres fonctions hors Groupe
AGO du 9 avril 2002	31 octobre 2007	1 160 915 actions	aucune
AGO du 9 avril 2002	31 octobre 2007	11 500 actions	aucune
AGO du 9 avril 2002	31 octobre 2007	5 100 actions	aucune
AGO du 9 avril 2002	31 octobre 2007	70 actions	Artiste chanteur comédien membre de l'Unesco

Monsieur Marcel PARTOUCHE,

Vice-Président du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA

exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président :** SAS CASINO D'ÉVAUX-LES-BAINS (Évaux-les-Bains), SAS SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO DE LA ROTONDE (Val-André). **Directeur Général Délégué, Administrateur :** SAS JEAN METZ (Berck). **Administrateur :** SAS NUMA (Boulogne-sur-Mer), SAS CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet-Paris-Plage), SAS PLOMBINOISE DE CASINO (Plombières-les-Bains), SA BARATEM (Le Touquet).

Monsieur Maurice SEBAG,

membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA

exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président :** SAS NUMA (Boulogne-sur-Mer), SAS CASINO DE PORNICHET (Pornichet). **Président du Conseil d'Administration :** SA GRAND CASINO DU HAVRE. **Représentant permanent** de la SA GROUPE PARTOUCHE **administrateur** de la SAS PLOMBINOISE DE CASINO (Plombières les Bains). **Administrateur :** SAS CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet), SAS JEAN METZ (Berck-sur-Mer), SA CASINO NUEVO SAN ROQUE (Espagne).

Monsieur Gaston GHRENASSIA,

membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA

exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président Directeur Général :** SA SOCIÉTÉ DU CASINO D'ARCACHON. **Directeur Général Délégué, Administrateur :** SA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DES GRANDS RESTAURANTS (Paris).

Rémunérations allouées aux organes de Direction et de Surveillance par GROUPE PARTOUCHE SA

Le montant global des rémunérations versées aux organes de Direction et de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2005 s'élève à un montant total de 1.557.371 €.

Rémunérations des mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, l'ensemble des rémunérations individuellement reçues durant l'exercice clos le 31 octobre 2005 dans GROUPE PARTOUCHE est résumé dans le tableau ci-dessous :

Liste des mandataires sociaux de GROUPE PARTOUCHE SA

En euros	Montant des rémunérations brutes globales	Dont avantages en nature
Monsieur Patrick Partouche	319 359	6 915
Monsieur Hubert Benhamou	320 784	-
Monsieur Ari Sebag	342 583	6 407
Monsieur Richard Partouche	268 640	-
Madame Katy Zenou	233 924	-
Monsieur Isidore Partouche	330 000	-
Monsieur Marcel Partouche	204 522	-
Monsieur Maurice Sebag	154 179	-
Monsieur Gaston Ghrenassia	30 000	-

Jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance

Le montant global des jetons de présence versés en 2005 au titre de l'exercice 2004-2005 s'élève à 66 000 € et se décompose comme suit :

Monsieur Isidore Partouche	33 000 €
Monsieur Marcel Partouche	11 000 €
Monsieur Maurice Sebag	11 000 €
Monsieur Gaston Ghrenassia	11 000 €

Conflits d'intérêts potentiels liés aux fonctions des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance

La société n'a pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et le GROUPE.

Analyse des risques de la société

1 - Risque de liquidité

ENDETTEMENT

PASSIF	31/10/2005	– 1 ans		1 à 5 ans		+ 5 ans	
En milliers d'euros		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Crédit Syndiqué	431 000	-	30 170	-	158 608	-	242 222
Emprunts Bancaires	33 126	4 307	6 146	5 389	11 298	852	5 134
TOTAL	**464 126**	**4 307**	**36 316**	**5 389**	**169 906**	**852**	**247 356**

ACTIF	31/10/2005	– 1 ans		1 à 5 ans		+ 5 ans	
En milliers d'euros		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
VMP	33 225	-	33 225	-	-	-	-
POSITION NETTE AVANT GESTION	**430 901**	**4 307**	**3 091**	**5 389**	**169 906**	**852**	**247 356**
Couverture de taux	-	508	(508)	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**430 901**	**4 815**	**2 583**	**5 389**	**169 906**	**852**	**247 356**

Principales caractéristiques du crédit syndiqué :

Montant du crédit à l'origine : 431 000 000 €
Capital restant dû à la clôture de l'exercice : 431 000 000 €
Durée restante : 7 ans
Taux : variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec diminution de la marge de la banque au fur et à mesure de l'amélioration du ratio Endettement financier consolidé net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées.
Garanties : nantissement des titres des principales filiales du GROUPE.
Le crédit syndiqué comprend en outre certains ratios financiers évolutifs dans le temps, construits sur les chiffres consolidés du GROUPE, dont le non-respect constituerait un cas d'exigibilité anticipée :
Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers consolidés devra être supérieur ou égal à 4,25 au 31/10/2006.
Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / service de la dette devra être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2006.
Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées devra être inférieur à 3,50 au 31/10/2006.

2 - Risques de taux

Hors prise en compte des liquidités, l'exposition aux risques des taux est la suivante. Le montant des emprunts bancaires à court et moyen terme, hors découverts bancaires, s'élève à 464,13 M€. La part à taux variable est de 453,07 M€.
Après gestion, les emprunts exposés à la fluctuation des taux variables s'élève à 419,85 M€, soit 90,5 % du total des dettes bancaires.
Cette position plutôt exposée au risque de taux est à nuancer par des couvertures prises en cas de hausse du taux de référence supérieur à 3,50 % et 4,50 %. Lors de l'arrêté des comptes ces couvertures étaient inactives.
Une variation du taux de + 1 % sur la base de la part du montant net exposé à la fluctuation des taux variables, soit 419,85 M€, aurait un impact sur le résultat financier consolidé de 4 198 500 €.
Tous les instruments de couverture de taux mis en place pour la gestion du risque de taux correspondent à des risques identifiés et le GROUPE ne prend aucune position spéculative.
L'exposition au risque de taux est ponctuellement examinée par les dirigeants du GROUPE, avec l'assistance notable du trésorier. La mise en œuvre des options retenues est assurée par la direction financière.

3 - Risques de change

Afin de mesurer l'exposition du GROUPE au risque de change, il y a lieu de savoir que les activités de GROUPE PARTOUCHE à l'étranger sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi vingt trois sociétés étrangères dont 11 se situant hors zone Euros. L'exposition au risque de change demeure compte tenu des implantations américaine, tunisienne, marocaine, suisse et égyptienne. L'ensemble, hors zone euros, ne représente que 6,0 % du chiffre d'affaires total consolidé.
Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger ne fait l'objet d'aucune couverture.
Compte tenu de la faible exposition du GROUPE au risque de change, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

4 - Risque sur actions

Dans les placements de trésorerie du GROUPE, il n'y a pas d'actions cotées et il est utilisé exclusivement des produits monétaires.
Le montant des actions propres auto-détenues à l'actif du bilan, pour un montant de 169 KEUR, se décompose en :
• actions de GROUPE PARTOUCHE SA auto-détenues pour 168 767 €.

Actions de Groupe PARTOUCHE SA :

L'achat de ces actions s'est inscrit dans les programmes de rachat d'actions autorisés par Assemblées, avec comme souci principal la régularisation du cours.

Nombre de titres	Valeur comptable	Valeur de marché (cours au 31.10.05)	Plus-value potentielle (cours au 31.10.05
19 166	168 767 €	268 324 €	99 557 €

Une baisse de 10 % du cours de l'action GROUPE PARTOUCHE n'aurait aucun impact sur les comptes consolidés.
Compte tenu de la politique de placement de la trésorerie excluant le support des actions, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

5 - Risque de transaction

Comme expliqué ci-dessus, les achats et vente effectués dans le cadre de l'activité de Groupe PARTOUCHE le sont essentiellement en euros. De même, le risque lié à la détention d'actifs et de passifs financiers libellés en devises étrangères est peu significatif. En conséquence il n'y a pas de couverture du risque de change attachée au risque de transaction.

6 - Risque de conversion

La consolidation des comptes de filiales étrangères entraîne la conversion en euros d'états financiers (actifs, passifs, produits et charges) libellés en devises étrangères. Cette conversion au taux de change applicable à la clôture de l'exercice peut, du fait d'une évolution de la parité, générer un produit ou une charge financière. En raison du caractère long terme de ces participations, Groupe PARTOUCHE ne procède pas à la couverture de cette exposition.

7 - Risques juridiques et litiges

Risques juridiques

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du GROUPE.

Options comptables sur risques et litiges

Il est décidé de provisionner un litige lorsqu'une obligation à l'égard d'un tiers est jugée comme une obligation devant provoquer une sortie de ressources sans contrepartie.

Litiges

• Par arrêt en date du 15 juin 2005, la Cour de Cassation a confirmé l'arrêt de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence du 20 février 2003, selon lequel le Syndicat des Propriétaires de la Pointe Croisette était resté propriétaire depuis sa constitution en 1858 du terrain dont la SA Cannes Balnéaire est emphytéote jusqu'en 2027. En conséquence, la ville de Cannes, qui invoquait une donation en sa faveur en 1927 se trouve définitivement déboutée et Cannes Balnéaire confirmée dans ses droits à l'occupation des lieux, aujourd'hui donnés en sous-location à LCLP France SA et Cie pour y exploiter le casino du Palm Beach.
Dans deux litiges ayant connu un certain retentissement, des joueurs ayant demandé à l'encontre de filiales du GROUPE, réparation du préjudice qu'ils prétendaient avoir subi en jouant au-delà du raisonnable, ont été déboutés par les juridictions civiles.

• Les litiges fiscaux en cours sont estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

8 - Assurances et couvertures des risques

La politique préventive est basée sur le principe contractuel du "Tous risques sauf" garantissant tous les risques à l'exception de ceux faisant l'objet d'une exclusion spécifique, et ce, pour tous les risques liés à l'exploitation des casinos et des activités annexes, par la souscription de Multirisques Casinos et Hôtels avec pertes d'exploitation, Responsabilité Civile des exploitations et des mandataires sociaux, Flotte automobiles, œuvres d'art…

Il n'existe pas de mécanisme d'auto assurance. Le Groupe PARTOUCHE n'a pas eu recours à une captive d'assurance.

A notre connaissance, il n'existe pas de risques significatifs non assurés.

Proposition de synthèse de l'information des risques assurés du 1er novembre 2004 au 31 octobre 2005.

CASINOS

	Couvertures	Montant des garanties	Primes (frais de gestion compris)
Multirisques Casinos	Dommages aux Biens & Pertes d'Exploitation	LCI de 19,5 à 42 M€	1 147 476 €
Responsabilité Civile			0,20 °/°° du CA + Taxes
	Responsabilité Civile Exploitation :		
	Dommages corporels, matériels et immatériels	15 M€ par an dont 8 M€ par sinistre	
	Biens confiés dépôt hôtelier	250 000 € par an	
	Garantie RC Voiturier	100 000 € par an	
	Dommages immatériels non consécutifs	160 000 € par sinistre	
	Pollution d'origine accidentelle	350 000 € par sinistre et par an	
	Responsabilité Civile après livraison :		
	Dommages corporels, matériels, immatériels consécutifs ou non	3 M€ par sinistre et par an	
Responsabilité Civile des Dirigeants		8 M€ par sinistre et par an	19 434 €
Polices œuvres d'Art			29 675 €
Automobiles		Tous Risques	
	Flotte Automobiles		57 166 €
	Missions Collaborateurs		3 177 €

HÔTELS

Multirisques Hôteliers	Dommages aux Biens et Pertes d'Exploitation	LCI de 5 à 40 M€	103 438 €
	Dommages aux Biens, Pertes d' Exploitation et RC indice RI = 4402 au 01.11.04	Dommages aux Biens : LCI de 6 M€	32 903 €
		Responsabilité Civile :	
		Dommages corporels : 1 738,221 x ind RI	
		Dom. matériels et immatériels : 347,340 x ind RI	
	Deuxième ligne – Dommages aux Biens (à compter du 01.08.06)	LCI de 6 M€	1 266 €
Responsabilité Civile Hôtelière	Dommages corporels, matériels et immatériels	7 622 000 € par sinistre	18 812 €
	dont Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 525 000 € par sinistre	

9 - Nantissements

Pour sûreté et garantie du paiement et du remboursement de toutes les sommes dues par GROUPE PARTOUCHE aux banques au titre du contrat de crédit en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, GROUPE PARTOUCHE a consenti aux banques le nantissement des actions, des parts sociales ou de de comptes d'instruments financiers qu'elle détient dans les livres des filiales suivantes :

Pour l'ensemble des filiales suivantes :

• **Le bénéficiaire** : est le pool bancaire mené par Natexis Banques Populaires est composé des banques suivantes : BRED Banque Populaire, Commerzbank AG – succursale de Paris, IKB, Lloyds TSB Bank PLC, CIC Lyonnaise de Banque, Natexis Banques Populaires, Scotiabank Europe PLC, WEST LB AG, Bank of Scotland, HSBC, Crédit Agricole Nord de France, Crédit Agricole Normandie Seine, Bank of Ireland, Crédit du Nord, BCME, Banque Populaire des Alpes, Banque Populaire Loire et Lyonnais.

• **La condition de levée du nantissement** : remboursement de l'emprunt.

a-Date de départ du nantissement : 30 septembre 2005 et date d'échéance du nantissement : 30 septembre 2012.

Identité de la filiale	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti de la filiale
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE CASINOS SAS	4 962 577	100,00 %
FORGES THERMAL SA	7 000	58,33 %
SOCIÉTÉ DU CASINO DE ST-AMAND SAS	116 250	100,00 %
HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON SA	18 500	92,50 %
SATHEL SA	20 080	99,60 %
GROUPE DE DIVONNE SA	2 659 969	99,99 %

b-Date de départ du nantissement : 01 mars 2006 et date d'échéance du nantissement : 30 septembre 2012.

Identité de la filiale	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti de la filiale
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL SA	5 990	99,83 %
CASINOS DE VICHY SAS	11 978	79,85 %
SARL HÔTEL COSMOS	49 950	99,90 %
CASINOS DU TOUQUET SAS	24 384	99,52 %
SARL THERMES DE CONTREXÉVILLE	49 950	99,90 %
ÉLYSÉE PALACE EXPANSION SA	1 895	75,80 %
SARL THERMES DE VITTEL	49 950	99,90 %
LA VILLA DU HAVRE SAS	4 000	100,00 %
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE LA RUE ROYALE	8 917	99,98 %
NUMA SAS	5 000	100,00 %
SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE LES THERMES	9 950	99,90 %
SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER ET HÔTELS DE MONTAGNE AUX PYRÉNÉES SA	178 000	76,17 %
SCI SOCIÉTÉ FONCIÈRE DE VITTEL ET CONTREXÉVILLE	49 950	99,90 %
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU CASINO ET HÔTELS DE CONTREXÉVILLE SAS	4 950	99,00 %
SOCIÉTÉ DU CASINO ET BAINS DE MER SAS	6 600	100,00 %
JEAN METZ SAS	1 000	100,00 %
LE TOUQUET'S SAS	1 801	90,05 %
CANNES BALNÉAIRES PALM BEACH SA	5 099 366	99,97 %
GRAND CASINO DU HAVRE	149 993	99,99 %
LYDIA INVEST	973	97,30 %
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	97	97,00 %

Informations générales concernant le Groupe

Description du Groupe

GROUPE PARTOUCHE, par le biais de ses filiales directes et indirectes, exploite, au 31 mars 2006, 58 casinos dont 50 établissements en France et 8 à l'étranger.

75,2 % du chiffre d'affaires du GROUPE est réalisé par l'activité jeux qui reste l'activité dominante. Les 58 casinos du GROUPE PARTOUCHE sont répartis en France et à l'étranger de la manière suivante :

France Régions	Commune d'implantation du casino
NORD/PAS-DE-CALAIS	ST-AMAND-LES-EAUX, CALAIS, BOULOGNE-SUR-MER, LE TOUQUET PARIS PLAGE, BERCK-SUR-MER
HAUTE-NORMANDIE	FORGES-LES-EAUX, DIEPPE, LE HAVRE
BASSE-NORMANDIE	CABOURG, AGON-COUTAINVILLE
BRETAGNE	PLENEUF-VAL-ANDRÉ, PLOUESCAT, LA TRINITÉ-SUR-MER
PAYS DE LA LOIRE	PORNICHET, PORNIC
POITOU-CHARENTES	LA ROCHE-POSAY
BOURGOGNE	ST-HONORÉ-LES-BAINS
LORRAINE	CONTREXÉVILLE, PLOMBIÈRES-LES-BAINS
RHÔNE-ALPES	LYON, LA TOUR DE SALVAGNY, ST-GALMIER, DIVONNE-LES-BAINS, ANNEMASSE, HAUTEVILLE-LOMPNES, ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
AUVERGNE	ÉVAUX-LES-BAINS, VICHY (LES 4 CHEMINS ET GRAND CAFÉ), CHÂTELGUYON, ROYAT, ST-NECTAIRE
AQUITAINE	ANDERNOS, ARCACHON, SALIES-DE-BÉARN
LANGUEDOC-ROUSSILLON	GRUISSAN, PALAVAS-LES-FLOTS, LA GRANDE MOTTE, PORT-BARCARÈS, PORT-LA-NOUVELLE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	GRÉOUX-LES-BAINS, AIX-EN-PROVENCE, LA CIOTAT, BANDOL, HYÈRES, GRASSE, CANNES, JUAN-LES-PINS, BEAULIEU-SUR-MER, NICE

Étranger Pays	Commune d'implantation du casino
BELGIQUE	KNOKKE LE ZOUTE, OOSTENDE, CHAUDFONTAINE
TUNISIE	DJERBA
ESPAGNE	SAN ROQUE
MAROC	AGADIR
SUISSE	MEYRIN, CRANS-MONTANA

Organisation interne du Groupe

Groupe PARTOUCHE SA est la holding d'un ensemble de sociétés dont l'activité est essentiellement orientée vers les loisirs, casinos, hôtels, restaurants, dancings, bars. Elle est la société mère cotée au Premier Marché de la Bourse de Paris (code ISIN FR0000053548).

Le Groupe PARTOUCHE assume une fonction de direction de l'ensemble du GROUPE en faisant bénéficier de ses connaissances, ressources et compétences, notamment en terme de personnel et de moyens techniques. Elle fournit à ses filiales un ensemble de prestations définies dans le cadre d'une convention de prestations de services de siège. Ces prestations sont notamment des services

dans le domaine de la stratégie, du marketing, de la communication, du commercial, de l'administratif, du juridique, du financier et de l'informatique. La rémunération, payée par chacune des filiales à GROUPE PARTOUCHE, est calculée sur une quote-part margée des charges supportées par celles-ci en terme de moyens humains et techniques qui est répartie en fonction des chiffres d'affaires des différentes filiales liées par le contrat de prestations de siège.
Au titre de l'exercice clos le 31/10/2005, le montant total perçu, à ce titre, a été de 10 060 K€ hors taxes.

Concessions d'exploitation des casinos

La durée d'une concession d'exploitation d'un casino en France n'excède jamais 18 ans. Au 1er mars 2005, le Groupe PARTOUCHE compte en France 50 casinos titulaires d'un contrat de concession et d'une autorisation Ministérielle pour l'exploitation des jeux.

Actifs immobiliers

Les immobilisations corporelles du GROUPE comprennent des actifs immobiliers détenus en pleine propriété. GROUPE PARTOUCHE fait réaliser par un expert immobilier [1] une estimation sommaire de ces propriétés situées en France, excluant les sites de Gruissan, Châtelguyon, Port-la-Nouvelle et ceux des sociétés du Groupe de Divonne. L'estimation repose essentiellement, après recensement des immeubles, sur l'application de valeurs de marché pour des locaux considérés "occupés", sauf ceux notoirement connus comme libres. La valeur de ce patrimoine immobilier, d'après les premiers chiffrages de cette étude en cours initiée courant 2005, peut être estimée à 238 M€, hors évaluation des baux emphytéotiques pour 87 M€.

(1) Gérard Naulet – Ancien Commissaire du Gouvernement auprès de la Chambre des expropriations – TGI Paris. Adresse : 17 allées des Eidres 75019 Paris.

Existence d'actifs exploités par la Société et appartenant aux dirigeants ou à leur famille.

Les éléments d'actifs significatifs exploités par la Société et appartenant aux dirigeants ou à leur famille, sont logés au sein des sociétés SOGESIC et FINANCIÈRE PARTOUCHE :

- Actifs de SOGESIC : ensemble immobilier abritant le Casino du Touquet
- Actifs de FINANCIÈRE PARTOUCHE :

– Une participation de 3 % dans la SCI Lydia Invest qui détient le bateau ensablé à Port-Barcarès qui abrite une activité de casino.
– Des lots de copropriétés faisant partie d'un immeuble rue de Saussure à Paris (17e) abritant le siège social de GROUPE PARTOUCHE SA et de quelques autres sociétés du GROUPE.

Recherche & Développement

Compte tenu de son activité principale, le Groupe PARTOUCHE n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

Description de l'environnement

Description de l'environnement concurrentiel 2004

Pour l'exercice 2004/2005, l'ensemble du secteur casinotier en France a dégagé un PBJ total de 2 647,9 M€ en progression de 1,3 %. La part des machines à sous représente 93,5 % du PBJ total en hausse de 1,5 %. Les jeux de tables connaissent quant à eux une baisse de 0,8 % par rapport à l'exercice précèdent.
La part totale des prélèvements sur le PBJ représente 58,3 % pour l'exercice 2004/2005.
Le secteur des casinos en France présente une tendance relativement récente à la concentration. Il compte 190 casinos autorisés sur le territoire national (+ 2 par rapport à l'exercice précédent), et plus des deux tiers des casinos sont exploités par des groupes. Les principaux acteurs sont les suivants :

Identité des groupes en France	Nombre de casinos exploités	Produit brut des jeux réel 2005 (en M€)
GROUPE PARTOUCHE	50	804,0
GROUPE LUCIEN BARRIÈRE	31	751,7
GROUPE MOLIFLOR LOISIRS	20	237,7
GROUPE TRANCHANT	18	221,5
GROUPE COGIT	8	77,2
GROUPE ÉMERAUDE	7	55,9

Source : Syndicat des Casinos Modernes de France (données au 31/10/05).

Description des principaux clients

Les casinos français ont connu une véritable révolution au début des années 1990 par le fait de l'autorisation d'exploitation des machines à sous qui leur a été accordée. Leur clientèle potentielle qui, traditionnellement, était composée de personnes, en petit nombre, à revenus élevés, de commerçants, professions libérales, rentiers, prêts à jouer des sommes importantes, a désormais regroupé l'ensemble de la population active qui s'adressait auparavant pour jouer au PMU, ou au Loto. La grande masse des clients dispose d'un budget mensuel de jeu moyen de quelques dizaines d'euros. La clientèle des séniors et retraités forme désormais le principal segment.

■ Fournisseurs

L'activité des casinos présente la particularité d'être très fortement réglementée.

L'ensemble des fournisseurs des matériels et équipements des salles de jeux fait l'objet d'un agrément du Ministre de l'Intérieur, garantissant le respect des normes draconiennes de régularité. C'est le cas des fournisseurs de machines à sous (Bally France, Ludi, etc.), cylindres de roulettes, jetonnerie pour jeux traditionnels (Bourgogne et Grasset) et jetonnerie pour machines à sous (La monnaie de Paris,...).

Description des ressources humaines par catégories (effectif moyen)

Catégories au 31 octobre	2005	2004	2003
Cadres	839	678	558
Agents de maîtrise et techniciens	321	238	216
Employés	4 788	4 473	4 437
Ouvriers	234	130	136
TOTAL	**6 182**	**5 519**	**5 347**

Intéressement du personnel

Dans GROUPE PARTOUCHE SA, il n'existe à ce jour, aucun contrat d'intéressement et de participation du personnel.

Les renseignements de caractère général concernant la société et son capital

1 - Renseignements de caractère général concernant la Société

Dénomination (article 2 des statuts)

La société se dénomme GROUPE PARTOUCHE et a pour sigle G.P.

Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé à Paris (75017) au 141 bis, rue de Saussure.
Téléphone : +33 (0) 1.47.64.33.45
Fax : +33 (0) 1.47.64.19.20

Nationalité

La Société est régie par la législation française.

Forme juridique

La Société est de forme anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. Les documents juridiques et comptables sont consultables au siège social du Groupe PARTOUCHE.

Durée (article 5 des statuts)

La durée de la Société initialement fixée au 31 octobre 2008, a été prorogée de 50 années par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1994 et elle expirera en 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux présents statuts.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

• La gestion administrative, financière et comptable de toutes sociétés constituées ou à constituer notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux.

• La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces sociétés.

• L'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement.

• La réalisation d'opérations d'achat de vente de tous titres sur marchés français et étrangers.

• L'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

• La création, l'acquisition la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

• La prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

• La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financière immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée sous le numéro 588 801 464 RCS PARIS.

Code APE

741 J.

Exercice social

L'exercice social débute le 1er novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

■ Affectation et répartition statutaires des bénéfices (article 40 des statuts)

I/ Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges

sociales, ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.

II/ Les bénéfices nets sont affectés et répartis de la manière suivante :
• Sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.
• Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires. Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti. Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.
L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende soit à titre de disposition exceptionnelle ; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.
Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.
• L'Assemblée Générale, qui statue sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la Loi. L'offre de paiement en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée.

Règles communes aux Assemblées Générales

Délais et modes de convocation – Information des actionnaires (article 27 des statuts)

I/ L'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou les Commissaires aux Comptes, dans les conditions de l'article 194 du décret ou par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social, ou par le liquidateur.

II/ Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

III/ Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués par lettre ordinaire, ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation.
Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertion, et la date de l'Assemblée, est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.
L'avis de convocation indique la dénomination sociale éventuellement suivie de son sigle, la forme de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, les numéros d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire nationale des entreprises, les jour, heure et lieu de l'Assemblée ainsi que sa nature et son ordre du jour.
L'objet des questions inscrites à l'ordre du jour doit être indiqué avec clarté et précision.
Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, et l'avis de convocation rappelle la date de la première Assemblée.
Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.
La formule de procuration envoyée par la Société ou la personne désignée par elle à cet effet doit informer les actionnaires d'une manière très apparente que s'ils en font retour sans indication de mandataire il sera émis en leur nom un vote favorable à l'adoption des projets des résolutions présentées ou agréées par le Directoire ; à la formule de procuration doivent être joints les documents énumérés par l'article 133 du décret.

IV/ L'information des actionnaires, préalablement à toute Assemblée, est assurée :
• Par l'envoi, sur leur demande, à tout actionnaire de l'ordre du jour de l'Assemblée, de tous les projets de résolutions, des notices sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et sur les candidats à ces postes, du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance et de l'exposé sommaire de la situation de la société et du tableau des résultats des cinq dernières années.
En outre, doivent être joints à cet envoi :
– s'il s'agit de l'Assemblée Générale annuelle, le compte de résultats, le bilan, et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

– s'il s'agit d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le cas échéant, le rapport des Commissaires aux Comptes.

• Par la tenue à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci-dessus ainsi que de l'inventaire social, de la liste des actionnaires, et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq ou dix personnes les mieux rémunérées de la Société, ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes et le cas échéant du projet de fusion ou de scission.

V/ Vote par correspondance.
Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

■ Admission aux assemblées (article 28 des statuts)

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions ; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.
Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres des actions, et, pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes de la date de ce dépôt jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

■ Droit de vote (article 31 des statuts)

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

■ Existence de droits de vote multiples

Néant.

2 - Renseignements de caractère général concernant le capital

■ Le capital social (article 7 des statuts)

Le capital social est fixé à la somme de 86 194 836 euros (quatre-vingt-six millions cent-quatre-vingt-quatorze mille huit-cent-trente-six euros).
Il est divisé en 43 097 418 actions (quarante-trois millions quatre-vingt-dix-sept mille quatre-cent-dix-huit actions) de 2 euros (deux) chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

■ Franchissement de seuils statutaires et sanctions en cas de manquement à ces déclarations (article 12 des statuts)

Les actionnaires, conformément à l'article L.233-7 § 5 du code de commerce, devront informer la Société du nombre d'actions qu'ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 2 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage. En cas de non respect de cette obligation supplémentaire d'information, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote à la demande, consignée dans le procès verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société, lorsque les actions de la société sont admises à la côte officielle d'une bourse ou au second marché.

■ Autorisation de rachat d'actions par la Société

Depuis l'Assemblée Générale du 24 avril 1998, nous nous dotons d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.
L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2005 a renouvelé son autorisation au Directoire de racheter ses propres actions en Bourse dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce afin, principalement, de réguler le cours des titres et de procéder à la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions au profit du personnel et des dirigeants du groupe, soit encore dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière. Le prix maximal d'achat a été fixé à 30 euros par action et le prix minimal des cessions à 10 euros. Cette autorisation, d'une durée maximum de 18 mois qui vient à expiration le 26 octobre 2006, n'a pas été mise en force.

Capital autorisé mais non émis

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2005, pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital. Ces autorisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'opération autorisée par l'AGE du 26 avril 2005	Expiration de l'autorisation (1)	Montant maximum	Modalités
Augmentation de capital			
• En numéraire	26 juin 2007	500 000 000 €	• Avec droit préférentiel de souscription • Sans droit préférentiel de souscription
• Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	26 juin 2007	Montant des primes réserves et bénéfices disponibles	
• Par émission de titre d'emprunt	26 juin 2007	500 000 000 €	• Avec droit préférentiel de souscription • Sans droit préférentiel de souscription

(1) 26 mois à compter de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2005.

Aucune autorisation n'a été suivie d'une augmentation.

Émission d'obligations ou de titres assimilés

Date de l'autorisation	15 avril 2003
Date d'expiration	14 avril 2008
Montant de l'autorisation	500 000 000 €
Montant utilisé	-

Épargne salariale

L'Assemblée Générale du 23 avril 2004, statuant conformément d'une part aux dispositions du Code de Commerce, et notamment, de ses articles L. 225-129 VII et L.225-138, et d'autre part aux articles L. 443-1 et suivants du Co de du Travail, a dans sa treizième résolution délégué au Directoire, pour une durée de 5 ans à compter du jour de l'Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital social sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par l'émission d'actions à souscrire en numéraire, dont la souscription sera réservée aux membres du personnel salarié de la Société et de sociétés qui lui sont liées, dans les conditions visées à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire (PPESV) de la Société.

L'augmentation de capital ne pourra être supérieure à 5 860 000 €. Ce montant est fixé indépendamment des plafonds maximaux d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières autorisées par les délégations qui précèdent.

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années

Années (du 1er novembre 2000 au 31 octobre 2005)		Montant des variations de capital	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
2001	AGE du 2 avril 2001 Conversion du capital social en euros par conversion de la valeur nominale des actions de 13,87 € à 14 € par incorporation de réserves	782 768,75 €	86 194 836 €	6 156 774
2002			86 194 836 €	6 156 774
2003	AGE du 10 novembre 2003 Division par 7 (sept) de la valeur nominale des actions multiplication en conséquence par 7 (sept) du nombre des titres de la société		86 194 836 €	43 097 418
2004			86 194 836 €	43 097 418
2005			86 194 836 €	43 097 418

Répartition du capital social et des droits de vote

Principaux actionnaires au 1er mars 2006	Nombre d'actions détenues	% du capital
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA (1)	26 848 500	62,30 %
SOGESIC SARL (2)	1 991 500	4,62 %
Famille PARTOUCHE	1 564 821	3,63 %
Sous-Total	**30 404 821**	**70,55 %**
Public (4)	12 692 597	29,45 %
TOTAL (5)	**43 097 418**	**100,00 %**

(1) La SA FINANCIÈRE PARTOUCHE est une holding familiale.

(2) La SARL SOGESIC est une centrale d'achat du Groupe détenue par des membres de la famille.

(3) Il n'existe pas de droits de vote double.

(4) Dont identifiées précisément, la société JP MORGAN CHASE INVESTOR SERVICES agissant en qualité d'intermédiaire inscrit détenant 5,62 % du capital par déclaration de franchissement de seuil en date du 8 avril 2003 et la société E.E.M (Belgique), détenant 5,44% du capital.

A la demande de GROUPE PARTOUCHE, la société Euroclear France a réalisé en date du 9 février 2005 une enquête auprès des intermédiaires détenant au moins 11 000 titres. Ce recensement a permis d'identifier 5 699 actionnaires représentant 20,73 % du capital. Compte tenu des 139 actionnaires inscrits au nominatif à la même date, il est ainsi établi qu'à cette date 99,92 % du capital total de GROUPE PARTOUCHE était détenu par 5 838 actionnaires.

En ce qui concerne l'actionnariat identifié par l'enquête Euroclear France, une très large part, de l'ordre de 80 %, est constituée par les investisseurs institutionnels.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote, autres que ceux indiqués ci-dessus. Aucun titre n'est détenu par les salariés dans le cadre d'un plan. Le nombre d'actions auto-détenues à la clôture s'élevait à 19 166 titres.

Évolution de la répartition du capital social au cours des 3 derniers exercices

Identités des principaux groupes d'actionnaires	31 octobre 2005 (n)	31 octobre 2004 (n–1)	31 octobre 2003 (n–2)
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	62,30 %	62,30 %	62,30 %
SOGESIC SARL	4,62 %	4,62 %	4,62 %
Famille PARTOUCHE	3,63 %	3,58 %	3,73 %
Sous-Total	**70,55 %**	**70,50 %**	**70,65 %**
Public	29,45 %	29,50 %	29,35 %
TOTAL	**100,00 %**	**100,00 %**	**100,00 %**

Pacte d'actionnaires

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Capital potentiel

Il n'existe aucun autre titre que ceux indiqués ci-dessus.

Options

Il n'existe à ce jour aucun plan d'options et d'achat et de souscriptions d'actions.

Nantissement d'actions de la SA Groupe PARTOUCHE inscrites au nominatif.

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% du capital nanti de l'émetteur
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	Pool bancaire mené par Natexis (1)	30 sept 2005	31 sept 2012	Remboursement d'emprunt	26 848 500	62,30 %

(1) Le pool bancaire mené par NATEXIS BANQUES POPULAIRES est composé des banques suivantes : Bank of Scotland, Commerzbank, HSBC CCF, Lyonnaise de Banque et Natexis Banques Populaires.

Marché des titres de la société

L'action GROUPE PARTOUCHE est admise depuis le 2 novembre 1998 à la côte du premier marché au comptant de la Bourse de Paris – EURONEXT (code ISIN FR0000053548) et fait partie de l'indice SBF 250 et Next 150.

Établissement assurant le service financier de la société

Le service des transferts et le paiement des dividendes est assuré par la Lyonnaise de Banque – Direction des Traitements Administratifs - Division titres émetteurs, Chemin Antoine Pardon – 69160 Tassin la Demi-Lune.

Volumes traités, évolution des cours depuis 18 mois (source Euronext)

Périodes	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux (en M€)
	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)		
2004				
Septembre	15,19	13,65	1 035 600	14,80
Octobre	15,25	14,39	1 051 185	15,70
Novembre	14,95	13,42	965 663	13,86
Décembre	14,70	13,70	491 677	6,99
2005				
Janvier	16,88	11,30	1 085 138	17,10
Février	17,26	16,01	1 060 875	17,71
Mars	16,70	15,50	523 981	8,36
Avril	16,90	15,87	468 383	7,62
Mai	16,45	14,16	311 471	4,70
Juin	15,25	13,99	325 978	4,69
Juillet	14,50	13,70	162 740	2,29
Août	14,36	13,80	191 675	2,70
Septembre	14,85	13,21	630 251	8,62
Octobre	14,98	13,65	517 712	7,63
Novembre	14,00	13,32	92 322	1,27
Décembre	15,00	13,85	159 140	2,32
2006				
Janvier	16,15	14,30	391 940	5,86
Février	15,49	14,30	155 005	2,31

Dividendes

Aucun dividende n'est proposé au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2005.
Par ailleurs, les dividendes distribués au titre des cinq exercices précédents ont été les suivants :

En F.F. et en euros	Exercice clos le 31.10.2000	Exercice clos le 31.10.2001	Exercice clos le 31.10.2002	Exercice clos le 31.10.2003	Exercice clos le 31.10.2004
Montant du dividende global	67 724 514 F 10 324 535,60 €	4 925 419 €	pas de distribution	pas de distribution	pas de distribution
Dividende net par action	11,00 F	0,80 €	-	-	-
Impôt payé	5,50 F	0,40 €	-	-	-
Revenu global par action	16,50 F	1,20 €	-	-	-

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2005, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.
Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi au profit de l'État (versement au Service des Domaines).

Les responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Attestation des responsables du document de référence

A notre connaissance les données du présent document de référence sont conformes à la réalité, elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société; elle ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques et pro forma présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 77 et 99 du document. Les contrôleurs légaux ont, sous forme d'observation, attiré l'attention sur l'acquisition du Groupe de Divonne réalisée en cours d'exercice par GROUPE PARTOUCHE et sur l'établissement de comptes consolidés pro forma pour l'exercice 2005.

Les contrôleurs légaux ont précisé, sous forme d'observation dans leurs rapports sur les comptes consolidés et sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2004, qui figurent respectivement aux pages 68 et 89 du document de référence, l'existence d'un changement de méthode relatif au traitement des engagements de retraite.

Les contrôleurs légaux ont précisé, sous forme d'observation dans leurs rapports sur les comptes consolidés et sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2003, qui figurent respectivement aux pages 61 et 81 du document de référence, l'existence d'un changement de méthode lié à la première application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs du 7 décembre 2000.

Patrick PARTOUCHE
Président du Directoire

Les responsables du contrôle des comptes

Identité des Commissaires aux Comptes	Date du dernier renouvellement	Date de la première nomination	Fin du mandat(*)
TITULAIRE			
BDO GENDROT 25, Quai Carnot – 92000 SAINT CLOUD	AGO du 23 avril 2004	AGM du 23 avril 2004	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
TITULAIRE			
Monsieur José DAVID 47, Av. du Pt F. Roosevelt – 92330 Sceaux	AGO du 23 avril 2004	AGO du 4 février 1995	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
SUPPLÉANT			
Société FIDUCIAIRE MCR 232 Av. du Prado – 13000 MARSEILLE	AGO du 23 avril 2004	AGO du 23 avril 2004	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
SUPPLÉANT			
Monsieur Emmanuel QUINIOU 62, rue de la Faisanderie – 75116 Paris	AGO du 23 avril 2004	AGO du 8 mars 1996	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009

Le responsable de l'information

Monsieur Alain CENS
Directeur financier
Tél. : 01 47 64 33 45

Informations financières historique

Les informations financières historiques sont disponibles sur le site www.partouche-finance.com et sur le site de l'AMF sous les N° de dépôt ci-dessous :

- Document de référence 2003 sous le N° de dépôt D.04-0399 en date du 5 avril 2004,
- Document de référence 2004 sous le N° de dépôt D.05-0345 en date du 5 avril 2005.

Tous ces documents sont également disponibles au siège de la société 141 bis, rue de Saussure 75017 PARIS.

Documents accessibles au public

Sont également disponibles sur le site www.partouche-finance.com ou sur le site de l'AMF les documents suivants :

- Le document de référence déposé sous forme de rapport annuel auprès de l'AMF le 6 avril 2006.
- Les actualisations du document de référence 2003 déposées auprès de l'AMF les 8 avril 2004 et 14 décembre 2004 sous les références D.04-0399-A01 et D.04-0399-A02,
- Les document de référence 2003 et 2004 déposés les 5 avril 2004 et 5 avril 2005 sous les références D.04-0399 et D.05-0345.

Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales informations requises par l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004.

Information	Page
1. PERSONNES RESPONSABLES	124
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	124
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SELECTIONNÉES	20-24
4. FACTEURS DE RISQUE	111
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
• Histoire et évolution de la Société	13-15
• Investissements	25, 29
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
• Principales activités	20-28
• Principaux marchés	115,116
7. ORGANIGRAMME	Rabat
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENT	
• Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	58-61
• Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	33
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS	
• Situation financière	48-77
• Résultat d'exploitation	23,50
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	51-52
11. R&D BREVETS ET LICENCES	115
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	25
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DE BÉNÉFICES	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
• Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	106-110
• Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	110
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	110
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	36-41
17. SALARIÉS	32, 117
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	121

Information	Page
19. OPÉRATION AVEC DES APPARENTES	NA
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
• Informations financières historiques	20-24
• Informations financières pro forma	48-53
• États financiers – comptes sociaux	80-103
• Vérification des informations financières historiques annuelles	99
• Dates des dernières informations financières	NA
• Informations financières intermédiaires et autres	25
• Politiques et distribution de dividendes	122-123
• Procédures judiciaires et d'arbitrage	112
• Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
• Capital social	117-122
• Actes constitutifs et statuts	117-122
22. CONTRATS IMPORTANTS	64-65
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	NA
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	125
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	73-76, 86, 94-95



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers
le 6 avril 2006, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération
visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Conception & Réalisation : Agence Ferrari
Tél. : 01 42 96 05 50 – Courriel : agencecorporate@wanadoo.fr
Impression : Imprimerie des deux-ponts
Crédit photos : Marcel Partouche Sebban, X.



GROUPE PARTOUCHE

141 bis, rue de Saussure – 75017 PARIS
Téléphone : 33 (0) 1 47 64 33 45 – Fax 33 (0) 1 47 64 19 20
http://www.partouche.fr

Agence Ferrari